L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1630 - VENDREDI 21 MAI 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Souveraineté alimentaire

Eau, climat, commerce : Macron se positionne sur des points clefs



Renouveler le système de l'assurance-récolte, avancer sur les problématiques de gestion de l'eau, faire évoluer les règles du commerce international en fonctions des normes environnementales appliquées... Le Président Emmanuel Macron s'est positionné sur ces points sensibles de l'agriculture, lors du colloque sur la souveraineté alimentaire auquel il a participé le 18 mai. *Page 3*

Cette semaine, découvrez la première partie de notre dossier Travail du sol

Encart : Malécot Poirier Agri sur certains cantons

Côte d'Or

› Face au changement climatique

Dijon Céréales teste de nouvelles cultures



Nièvre

› Elevage ovin

L'autopsie, outil de maîtrise sanitaire



Yonne

› Viticulture

La grêle, après le gel



fendt.fr

FENDT



PRIX SPÉCIAL SUR PRESSES V180 DERNIÈRE GÉNÉRATION

Presses à balles rondes Fendt:
une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d' AGCO Corporation

PLUS D'INFOS





ETA
La Vallée Channy
58150 Garchy

ÉPANDAGE LIQUIDE
- épandage pour prairies et céréales
- enfouisseur à dents pour travail du sol

ÉPANDAGE SOLIDE
- compost, fumier
- calcaire, scories...

Jean-Baptiste Mourlon
07 88 58 29 82

Sommaire

Côte d'Or

04 • Dijon Céréales : Un champ des possibles bien ensemencé
05 • Question sanitaire : Des contraintes qui sont aussi des garanties
06 • Recrutements : Pôle Emploi et le monde agricole font le constat de besoins accrus

Nièvre

07 • Conduite culturale :Magellan, à la découverte d'un nouveau monde
08 • Ovin : L'autopsie : une surveillance rapprochée du parasitisme
09 • Information : Des journées agronomiques pour évoluer
10 • Rayonnement : «Les petites villes de demain» de nouveaux signataires

Yonne

11 • Viticulture : Et maintenant, la grêle...
12 • Juridique: Une retraite supplémentaire pour les salariés non-cadres de la production agricole
13 • Juridique: Travailleurs handicapés : quelles obligations pour l'employeur ?

Région et ailleurs

14 • Diversification: Devenir un point-relais pour colis

Filières

15 • **Cultures** Lutte contre le puceron vert du tournesol Les auxiliaires en première ligne

Dossier

16-21 • Travail du sol

Infos Services

22 • Économie et gestion
23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne
32 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Recherche

La présidente d'Inrae BFC reconduite dans ses fonctions

Nathalie Munier-Jolain, présidente du centre Inrae (Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, ex-Inra) Bourgogne-Franche-Comté depuis 2017, a été reconduite dans ses fonctions pour un nouveau mandat de 4 ans par Philippe Mauguin, Pdg d'Inrae.



Crédit Vincent Arbelet

Nathalie Munier-Jolain préside le Centre Inrae de Bourgogne-Franche-Comté depuis 2017. Son nouveau mandat court jusqu'en 2025.

En tant que présidente du Centre Inrae Bourgogne-Franche-Comté, à Dijon, Nathalie Munier-Jolain représente l'institut en région et contribue à la construction de l'espace scientifique régional jusqu'en avril 2025. Ingénieure agronome, directrice de recherche, cette spécialiste en écophysiologie des légumineuses est entrée à l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) en 1990. Agée de 53 ans, elle a réalisé la plus grande partie de sa carrière à Dijon. Avant d'être nommée présidente du Centre Inrae BFC, elle a exercé la fonction de chef de département-adjoint au département Environnement et Agronomie d'Inrae. Depuis sa prise de fonction en 2017, elle s'est attachée à consolider la position d'Inrae dans l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche en région Bourgogne-Franche-Comté au côté de ses partenaires (Université de BFC, AgroSup Dijon et université de Bourgogne), notamment autour de la question de la transition alimentaire durable et de la connexion agroécologie/alimentation.

Un centre impliqué dans plusieurs projets

Des collaborations stratégiques ont été établies ou renforcées avec les collectivités (Dijon métropole, Région) et les partenaires économiques régionaux (Agronov, pôle de compétitivité Vitagora, Dijon Céréales). L'ensemble des unités du Centre Inrae est ainsi fortement impliqué dans plusieurs projets Programme d'investissements d'avenir (PIA), au premier rang desquels le projet ISITE-BFC (axe « *Territoires, Environnement, Aliments* ») et le projet de Territoire d'innovation « *Dijon Alimentation Durable 2030* », dont Inrae assure la coordination scientifique. L'institut a co-financé avec la Région BFC le programme PSDR4 portant sur l'adaptation pédoclimatique, les impacts environnementaux positifs et la valeur économique de nouveaux systèmes de culture durables producteurs de protéines. D'ici 2025, Nathalie Munier-Jolain entend poursuivre l'implication du Centre Inrae BFC au sein du paysage régional de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne-Franche-Comté. La présidente va aussi s'attacher à faire vivre en région BFC les priorités stratégiques définies par l'institut à l'horizon 2030 : atténuation et adaptation au changement climatique, sécurité alimentaire et nutritionnelle, transition des agricultures, préservation des ressources naturelles, restauration de la biodiversité.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES

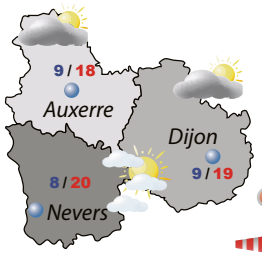
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 21 Mai



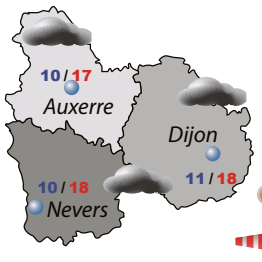
Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 16 à 19°C

Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Saint Constantin
Soleil : 06h03 - 21h32
Lune : 15h00 - 04h01

Samedi 22 Mai



Couvert
Un ciel menaçant s'annonce pour ce samedi. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 15 à 18°C

Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Saint Emile
Soleil : 06h02 - 21h34
Lune : 16h19 - 04h21

Dimanche 23 Mai



Maussade
Ce dimanche se déroulera sous un ciel couvert et quelques pluies.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 15 à 18°C

Vents : Sud 10 km/h

Saint Didier
Soleil : 06h01 - 21h35
Lune : 17h41 - 04h41

Prévisions à 7 jours

Lundi 24 Mai au Mercredi 26 Mai

Quelques pluies et de belles éclaircies en perspective.

Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : 8 à 10°C T° maxi : 17 à 19°C

Du Jeudi 27 Mai au Dimanche 30 Mai

Le temps sera couvert avec quelques précipitations.

Vents : Nord-Ouest à 20 km/h
T° mini : 7 à 9°C T° maxi : 15 à 17°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Souveraineté alimentaire

Macron demande un système «*totalement renouvelé*» pour l'assurance récolte

Lors du colloque organisé le 18 mai par la profession agricole sur le thème de la souveraineté alimentaire, le Président de la République a appelé les ministres de l'Agriculture et de l'Économie à créer *«un système totalement neuf»* d'assurance récolte, abondé par un financement public. Il a aussi précisé la feuille de route du Varenne de l'eau et appuyé son soutien aux *«clauses-miroirs»* dans le cadre de la révision de la politique commerciale européenne.



Pour Emmanuel Macron, on ne peut pas à la fois revendiquer une souveraineté alimentaire et accepter que notre agriculture ne résiste pas face aux aléas climatiques.

Julien Denormandie semble avoir obtenu gain de cause sur l'assurance récolte au sein de l'exécutif. Depuis plusieurs semaines, et l'épisode de gel qui a touché une grande partie du territoire métropolitain, le ministre de l'Agriculture portait publiquement l'idée d'une *«cotisation»* basée sur la *«solidarité nationale»* pour abonder le financement du dispositif. Il affirmait attendre un arbitrage du gouvernement sur cette question. À l'occasion du colloque organisé le 18 mai par le Conseil de l'agriculture française (FNSEA, JA, APCA, Coop de France…), sur le thème de la souveraineté alimentaire, Emmanuel Macron a pris le parti du jeune ministre. Dans un enregistrement vidéo diffusé pour l'évènement, il a déclaré que *«nos agriculteurs ne peuvent pas payer seuls cette assurance»*. Et d'appuyer : *«Il faudra qu'il y ait un financement, de toutes façons public, pour créer un système totalement neuf»*.

«Convaincre l'ensemble de nos agriculteurs»

Pas de chiffre annoncé, ni d'arbitrage limpide sur le caractère obligatoire ou non de la future assurance, mais Emmanuel Macron souhaite *«convaincre l'ensemble de nos agriculteurs de rentrer dans ce régime»*. Pour le Président, ce soutien renforcé s'inscrit dans un objectif de souveraineté : *«On ne peut pas dire : la nation veut être souveraine, doit pouvoir se nourrir, et accepter que face à ces dérèglements climatiques on ne résiste pas»*. La forme de ce financement public reste également inconnue. Dans son rapport rendu mi-avril, le député Frédéric Descrozaille (LREM, Val-de-Marne) – qui épaule Julien Denormandie sur le sujet - évoquait *«trois sources de financement possibles»* pour la montée en charge de l'assurance : hausses des taxes sur les assurances agricoles, sur les assurances automobile et habitation, ou de la taxe sur les activités polluantes.

«Sortir les petits projets en quelques mois»

Le Président de la République a également évoqué le sujet des retenues d'eau, en précisant la feuille de route du ministre de l'Agriculture pour la conduite du Varenne de l'eau qui doit débuter dans les prochaines semaines. *«J'ai demandé au ministre de mettre à plat maintenant, tous les projets pour qu'on simplifie les règles et qu'on avance»*. Il a toutefois rappelé qu'ils doivent s'intégrer *«dans des projets de territoires»* pour la gestion de l'eau (PTGE). Sur ce dossier de l'eau, *«bloqué»* à la suite du *«drame de Sivens»*, M. Macron a semblé vouloir cibler plus particulièrement les petits projets, y faisant plusieurs fois allusion, comme son ministre de l'Agriculture depuis plusieurs mois. *«Le projet de ce Varenne de l'eau va être de regarder tous les blocages que l'on a sur le territoire et de réussir à définir une méthodologie beaucoup plus rapide et faire sortir en particulier tous ces petits projets en quelques mois, et pas en 18, 24 et quelque fois 36 mois»*, a résumé le chef de l'État.

«L'UE doit porter fièrement les clauses miroirs»

Enfin, comme l'avait déjà défendu le ministre du Commerce extérieur, Frank Riester, dans un entretien à Agra Presse en février, le Président s'est montré favorable à l'imposition de *«clauses miroirs»* dans la politique commerciale européenne. La France souhaite la fixation pour les denrées importées de normes de production (environnementales ou sociales) équivalentes à celles pratiquées dans l'UE, y compris dans les cas où ces normes n'auraient de bénéfice que dans le pays où les denrées sont produites (par exemple interdiction de pesticides non détectables dans les denrées mais néfastes pour la biodiversité). *«Nous devons avoir des échanges commerciaux avec des gens qui font les mêmes efforts»*, a expliqué Emmanuel Macron. Et d'insister : *«Pas de négociation commerciale avec les pays qui ne respectent pas l'Accord de Paris, mais nous défendons aussi la clause miroir, c'est-à-dire le fait de pouvoir refléter nos contraintes avec les gens avec qui nous échangeons». «La présidence française de l'Union européenne doit porter fièrement la question des clauses miroirs»*, avait d'ailleurs déclaré plus tôt dans la matinée le ministre de l'Agriculture. En effet, l'Union européenne a entamé depuis quelques mois une révision de la politique commerciale dont elle a la charge au nom des États membres. La Commission européenne a présenté une première proposition en février, qui ne retient pas, pour l'instant, le concept de *«clause miroir»*. L'examen de cette réforme débute au Parlement. *«Nous sommes en train de gagner la bataille culturelle»*, a assuré le président (Renew Europe) de la commission environnement du Parlement européen, Pascal Canfin, constatant toutefois des freins d'ordre *«juridique»*, rappelant par exemple que *«nous n'avons pas de souveraineté sur la biodiversité brésilienne»*.

Mathieu Robert (Agrapresse)



Agrapresse

Le colloque sur la souveraineté alimentaire a accueilli de nombreux intervenants.

Dijon Céréales

Un champ des possibles bien ensemencé

Face au changement climatique, à la restriction croissante de l'usage de produits phytosanitaires et aux baisses de rendements, les services de recherche de la coopérative tentent d'ouvrir d'autres perspectives. Les pistes explorées sont parfois très surprenantes mais le but est de ne rien s'interdire pour imaginer le futur.



Hervé Martin (à droite), en charge de ce dossier *«Nouvelles cultures»* à Dijon Céréales, en compagnie de Martin Léchenet, qui gère toutes les données numériques. Ils posent à côté de plants truffiers, récemment implantés sur le site de Dijon Céréales, à Longvic.



Les expérimentations de nouvelles cultures sont déjà menées sur deux plateforme d'essais en Côte-d'Or, qui seront bientôt rejointes par une troisième en Saône-et-Loire. Ici, au moment de l'implantation de lavandin à Jours-lès-Baigneux.

Le changement climatique, la nécessité de faire évoluer les rotations de culture, la question particulière du colza dont la conduite est de plus en plus compliquée sur certaines zones... autant de raisons qui, aux yeux de Frédéric Imbert, responsable de la Recherche et du Développement chez Dijon Céréales, justifient que la coopérative, et ses partenaires au sein d'Alliance BFC (Bourgogne du Sud et Terre Comtoise) se décident à étudier de nouvelles pistes de cultures, pour assurer l'avenir. *«Tenter de faire d'une contrainte une opportunité c'est un défi*, souligne-t-il, *mais c'est aussi notre rôle de coopérative innovante d'aller chercher des solutions de rupture. En expérimentant, nous évitons aux agriculteurs d'aller sur des cultures qui seraient vouées à l'échec»*. Pour expérimenter, il faut des *«laboratoires»*. En l'espèce, il s'agit de deux plateformes d'essais mises en place en Côte-d'Or (à Jours-lès-Baigneux et Aiserey). Une troisième devrait être implantée en Saône-et-Loire, chez Bourgogne du Sud, sans doute à l'automne prochain.

«Besoin de diversification»

Ces plateformes résultent d'une réflexion menée par une commission de travail, créée dans le cadre du plan de développement *«Demain»* de Dijon Céréales, qui comprend également Cérélab (entité de coordination de programmes de recherches au sein du groupe Dijon Céréales) et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Hervé Martin, responsable agronomique Développement des filières, au sein de la coopérative, dans l'unité Damier Vert, revient sur les raisons qui justifient cette évolution : *«Notre région est en zone intermédiaire. La Côte-d'Or reçoit beaucoup d'eau et en redistribue tout autant sur les bassins versants de la Seine, du Rhin et du Rhône. De fait, elle conserve peu de l'eau qu'elle reçoit. Nous avons un enjeu territorial de production agricole qui est important. Nous subissons, dans les petites terres à cailloux, des aléas climatiques et du parasitisme qui rendent de plus en plus difficile l'implantation de cultures telles que le colza. Cette culture a énormément reculé en Côte-d'Or depuis trois ou quatre ans. On fait donc le constat qu'il y a aujourd'hui chez nos agriculteurs un besoin de diversification»*. La commission de travail s'appuie sur les données agro-climatiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (Giec) à l'horizon 2025-2050 (ressource en eau, températures) et tente des simulations pour voir comment on peut inscrire l'agriculture dans ce contexte. L'autre enjeu poursuivi concerne les nouvelles cultures qui pourraient être développées à cette occasion. Le travail sur cette thématique a démarré en juillet 2020. *«Depuis cette date*, confirme Hervé Martin, *nous ouvrons le champs des possibles. Nous sommes partis d'une grande feuille blanche, en ne nous interdisant rien : on a le colza, l'orge, le blé, le maïs... mais que pourrait-on imaginer d'autres ? Avec nos collègues de la coop et de l'Alliance, nous avons partagé nos informations respectives sur différents types de cultures dont nous avions, chacun de notre côté, entendu parler. Nous avons mis en route un programme d'études et de prospective afin de voir si telle ou telle piste de réflexion était en adéquation avec les enjeux agro-climatiques qui sont les nôtres, mais, à chaque fois, nous nous sommes posés une question essentielle sur un plan économique : y a-t-il un marché, une filière aval, des débouchés ?»*

Plantes aromatiques, fruits rouges, cultures fourragères

Le groupe de travail a réfléchi à la manière de tester ces nouvelles cultures. D'où l'idée des plateformes citées plus haut. Les deux premières parcelles d'environ 2 hectares chacune, en Côte-d'Or, sont mises à disposition par des agriculteurs. *«On y explore tout ce qui est possible en cultures annuelles (pois chiche, sarrasin, cameline, haricots rouges et blancs, coriandre, chia...) mais aussi sur des semi-pérennes ou plus. De nouvelles cultures sont mises en place. Pour certaines, on a déjà des contacts clients qui ouvrent des perspectives en termes de débouchés. En semi-pérennes, on travaille sur les plantes aromatiques. Nous sommes en contact sur ce point, avec l'Iteipmai, (un institut technique spécialisé basé dans le Maine-et-Loire NDLR) et le Comité des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (CPPARM)»*. Au programme : de la lavande (voir encadré) mais aussi du thym. Les implantations sur les parcelles tests ont eu lieu fin février. Leur potentiel et l'analyse de leur comportement sur notre terroir et selon nos conditions climatiques pourront livrer leurs premiers résultats dans quatre ou cinq ans. Autre piste de recherche : les fruits rouges, avec une étude lancée autour de la framboise, qui pourrait aussi bientôt concerner les groseilles. *«Dans les semi-pérennes*, poursuit Hervé Martin, *nous avons également pensé aux cultures fourragères. Nous avons implanté de la fléole, du kernza, une céréale à destination de l'alimentation humaine ou animale et puis des silphies. A l'automne 2021 nous programmons des implantations autour de l'agroforesterie avec les pépinières Naudet, des tests sont également en cours chez Terre Comtoise, en Franche-Comté sur les cultures du millet, du lupin et de l'alpiste»*. La troisième plateforme d'expérimentation, qui devrait voir le jour en Saône-et-Loire sera plutôt orientée sur les productions bio-énergétiques (méthanisations, agri-voltaïsme...). Là seraient notamment explorées des pistes de cultures à implanter entre des panneaux photovoltaïques. *«Dans tous les domaines où nous expérimentons*, souligne Hervé Martin, *nous avons droit à l'échec et il faut que nous puissions mesurer ces échecs. Si nous avions toutes les réponses ce serait trop simple ! Quand on dit qu'on teste les cultures, ça va très loin : on teste leurs implantations, comment on gère l'enherbement sur certaines... Le but du jeu, c'est de construire un itinéraire technique qu'on pourra proposer à nos agriculteurs, sur quelque chose de vraiment durable. Il ne faut pas s'emballer mais observer de manière lucide et pragmatique ce qui va sortir de ces expérimentations. L'important, c'est d'avoir un débouché économique derrière»*.

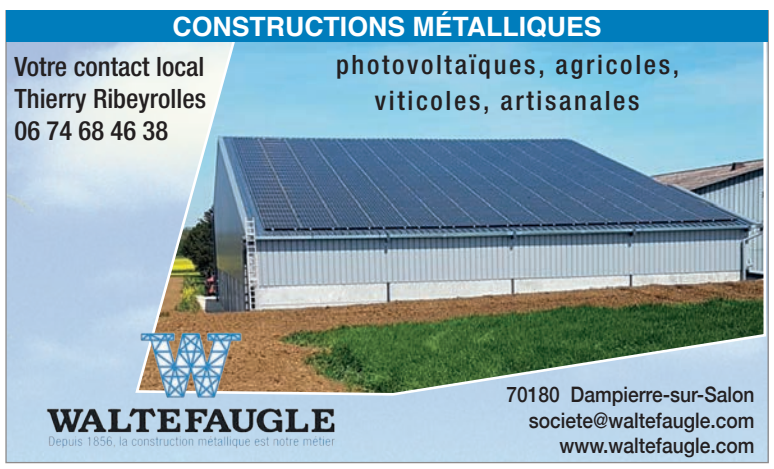
BERTY ROBERT

La lavande, une culture emblématique... aux perpectives économiques incertaines

Parmi les cultures de plantes aromatiques il y en a une qui est emblématique : la lavande, ou le lavandin. Le problème, c'est que le marché qui s'y rattache est très compliqué. Dijon Céréales la teste pour en explorer les aspects agronomiques mais la visibilité sur un éventuel marché reste très limitée. Il y a une forme de saturation notamment parce que les pays de l'est en produisent énormément et inondent un marché qui, par ailleurs, réclame des capacités de transformation, pour fabriquer des huiles. D'autre part, le lavandin et la lavande sont deux productions différentes pour lesquelles les débouchés ne sont pas forcément comparables. Ces trois dernières années, comme le confirme Hervé Martin, le marché s'est dégradé, en termes de prix, sur les huiles essentielles. La réflexion doit donc encore être approfondie sur cette culture.

Et pourquoi pas l'agroforesterie ?

En partenariat avec Naturalis et les Pépinières Naudet, Dijon Céréales bâtit une démarche autour de l'agroforesterie. La phase concrète du travail envisagé démarrera à l'automne prochain. Cette agroforesterie est aussi bien envisagée comme intra-parcellaire ou dans l'environnement des parcelles, ou bien encore sous forme de parcours pour des animaux d'élevage. L'exploitation est envisagée pour le bois d'oeuvre, mais aussi pour la culture de fruits à coque (noix, noisette...) ou des arbres fruitiers, tels que des abricotiers (une culture qui s'est déjà faite en Côte-d'Or par le passé !) Naturellement, on se place là sur des échelles de temps beaucoup plus longues.



Question sanitaire

Des contraintes qui sont aussi des garanties

Emmanuel Bernard, éleveur de poules pondeuses dans la Nièvre, apporte son regard sur la mésaventure à laquelle une jeune agricultrice de Côte-d'Or a été confrontée récemment, et que nous avions relayée dans nos colonnes. Lui aussi a dû se plier à la contrainte d'un abattage total face à un risque d'infection. Mais il y voit surtout la garantie du maintien d'un lien de confiance avec les consommateurs.



Dans l'édition de Terres de Bourgogne du 30 avril dernier, nous nous étions faits l'écho du problème qui s'est posé à une jeune agricultrice de Côte-d'Or, exploitante d'un élevage de poules pondeuses. La totalité de ses volailles avaient dû être abattue à la suite de la détection de XXX. Une décision administrative mal vécue par la jeune femme mais qui demande à être mise en perspectives.

Si l'on peut comprendre le sentiment d'injustice ressenti par un éleveur qui voit le fruit de son travail réduit à néant pour des motifs qui peuvent paraître incertains, il n'en reste pas moins que ce type de décision est aussi un des piliers de la crédibilité de toute une filière, dans un contexte sociétal sensible au risque alimentaire. Ce cas de figure a suscité une réaction de la part d'Emmanuel Bernard. Installé dans la Nièvre, cet éleveur de bovins viande, par ailleurs président de la FDSEA de son département et élu au sein de la FNB, s'est diversifié avec un élevage de poules pondeuses, il y a trois ans ans. *«Il s'agit d'un élevage,* précise-t-il, *de 20 000 poules en plein air. Je suis en contrat d'intégration avec Sanders (groupe Avril) et je fournis Matines et Bleu-Blanc-Coeur».*

Analyses régulières

En octobre dernier, toutes ses volailles ont été abattues par décision administrative, en raison de la détection d'une salmonelle. *«On a fait analyser les poules, aucune n'était porteuse de la salmonelle,* explique-t-il. *Cette dernière a été détectée dans un échantillon de poussière et sa présence ne signifiait pas obligatoirement que les œufs de mes poules étaient contaminés».* Emmanuel Bernard détaille les contraintes sanitaires auxquels il doit se plier et ce qui s'est passé à partir du moment où la salmonelle a été détectée : *«En raison du cahier des charges qui s'applique à ma production, mon élevage est contraint à des analyses toutes les sept semaines. Elles consistent en un prélèvement d'échantillons à différents endroits du bâtiment (poussières et fientes). A partir du moment où l'on a une analyse positive, on est placé en Arrêté préfectoral de déclaration d'infection (APDI). La Direction départementale de la protection de la population (DDPP) nous sort du cadre réglementaire qui touche à la commercialisation de nos produits. Dans ce cas de figure, il est interdit de faire une contre-analyse. La règle a changé sur ce point puisqu'auparavant, cette contre-analyse était à réaliser. En revanche, on a le droit de procéder à des analyses complémentaires pour trouver l'origine de l'infection qui peut provenir de sources multiples : la faune sauvage, l'alimentation, les autres ateliers qui, éventuellement, sont sur l'exploitation, le voisinage, les intervenants extérieurs... Dans mon cas, on a réalisé 27 analyses sur deux mois. Se retrouver avec une analyse positive, c'est évidemment une catastrophe, et tant que cela ne nous ait pas arrivé, on ne se rend pas compte de ce que ça représente. Mais quelle que soit notre production, il ne faut pas perdre de vue que ces contraintes sanitaires sont aussi la clé de la qualité à la française, que l'on revendique. Lorsqu'on apprend que notre élevage est infecté, on réagit aussi en tant que consommateur et, face au risque potentiel, on n'a plus envie de manger ce qu'on produit. Si nous, producteur, on réagit comme cela, on peut imaginer ce que ressent le consommateur. C'est pourquoi, même si la chose est pénible, on doit comprendre qu'une décision d'abattage total en cas de suspicion, c'est aussi ce qui préserve le lien de confiance avec les consommateurs qui nous font vivre».*

«L'assurance : une stratégie d'entreprise»

Au-delà de cet aspect, se pose aussi la question des assurances : *«Deux cas de figure sont possibles : si vous respectez la charte sanitaire diligentée par l'Etat, vous bénéficiez, en tant qu'éleveur, de l'assurance d'Etat qui vous rembourse vos poules et prend en charge une partie du nettoyage de vos installations. Par ailleurs, lorsqu'on fait partie d'un groupement, ce qui est mon cas, on bénéficie d'une assurance qui permet de récupérer une partie du chiffre d'affaires perdu en raison de l'abattage de vos animaux. Dans ce cas, le producteur assume la moitié du coût de cette assurance, et le groupement, l'autre moitié. Cette assurance est obligatoire, elle est imposée par le groupement avec lequel vous contractualisez. Il faut avoir une approche de chef d'entreprise, on peut faire le choix de s'assurer soi-même, ou d'appliquer ce qui existe et que je viens de décrire, mais il faut vraiment y réfléchir avant. Cela fait partie de la stratégie d'entreprise à définir quand on se lance. On sait que dans nos métiers, l'imprévisible est une donnée permanente et avec laquelle on doit faire mais, dans le cas qui nous occupe, on n'est pas dans l'imprévisible».* De manière générale, Emmanuel Bernard reconnaît une certaine inquiétude face à la recrudescence constatée des cas de salmonelles dans les élevages de volailles, mais la manière dont les éleveurs confrontés à ce problème réagissent est primordiale : *«il ne faut pas ressentir cela comme une décision injuste de l'administration mais considérer qu'il s'agit d'abord de sa propre responsabilité d'éleveur, et ne jamais oublier qu'on ne doit pas perdre la confiance des consommateurs. C'est la clef de voûte de tout. Nous avons énormément gagné en sécurité sanitaire ses trente ou quarante dernières années. C'est vrai, nous sommes confrontés à un jeu de contraintes quotidien, mais c'est ce qui nous permet de conserver une garantie auprès des consommateurs. Je fais aussi de la viande bovine et dans ce domaine, on sait tous ce que ça a pu nous coûter, il y a vingt-cinq ans, à cause de gens qui ont joué aux apprentis-sorciers, d'avoir perdu la confiance des consommateurs».*

Berty Robert

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

AVIVA
Assurance | Protection | Epargne
VOS ASSURANCES GRÊLES & ALÉAS CLIMATIQUES
2 AGENCES AGRICOLES À VOTRE ÉCOUTE
7 INTERLOCUTEURS DÉDIÉS
0 PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE
1 AVIVA DIJON
82, Avenue Victor Hugo - 21000 Dijon
03 80 30 67 69
de-loisy-jacques@aviva-assurances.com
numéro ORIAS 08040967
2 AVIVA POUILLY-EN-AUXOIS
20, Av. du Général de Gaulle - 21320 Pouilly-en-Auxois
03 80 90 85 70
agence.pouilly@aviva-assurances.com
numéro ORIAS 20008814
Châtillon-sur-Seine
Montbard
Is-sur-Tille
Semur-en-Auxois
Saulieu
Auxonne
Nuits-st-Georges
Beaune
Chagny
Prévoyance, Retraite, Santé, Risque fiscal, Multirisque agricole, Flotte de véhicules, Panneaux photovoltaïques, Pertes d'exploitation

Recrutements

Pôle Emploi et le monde agricole font le constat de besoins accrus

Le 11 mai à Dijon, les représentants du monde agricole et Pôle Emploi ont renouvelé l'accord cadre qui les lie depuis 2017.

En 2021, 19 % des intentions d'embauche en Bourgogne Franche-Comté (BFC) concernent l'industrie agroalimentaire ou l'agriculture (1). Une proportion qui atteint un quart des intentions pour la Côte-d'Or. Dans un tel contexte, un lien fort et une bonne collaboration s'avèrent indispensables entre les acteurs du monde agricole et les services de Pôle Emploi. Ce lien, il existe depuis 2017 et la conclusion d'un premier accord cadre. Celui-ci vient d'être renouvelé, à Dijon, le 11 mai, en présence de Michel Swieton, le nouveau directeur régional de Pôle Emploi, arrivé au mois de février, Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC, Denis Chastel-Sauzet, président de la Commission paritaire régionale de l'emploi et de la formation (CPRE), Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et représentant de la Chambre régionale d'agriculture, Guilain Desnoyers, responsable formation chez les Jeunes agriculteurs BFC et Sylvain Pasquet, vice-président de l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa) BFC.

Perspectives encourageantes

Cet accord porte sur le développement de l'emploi et de l'insertion professionnelle en agriculture et viticulture. Les perspectives qui se dessinent alors que nous sortons progressivement de la crise sanitaire sont encourageantes, comme le souligne Michel Swieton : *«en BFC, tous secteurs confondus, 94 000 recrutements sont aujourd'hui envisagés, dont 15 000 en lien avec le monde agricole, et, pour partie, saisonniers»*. L'enquête sur les Besoins en main d'oeuvre (BMO) que Pôle Emploi réalise chaque année à l'échelon régional révèle d'ailleurs que, pour 2021, les métiers de la viticulture, de l'arboriculture et de la cueillette sont parmi les cinq les plus recherchés, en BFC comme en Côte-d'Or. Il y a donc de quoi faire, d'autant plus qu'actuellement, sur la région 11 000 demandeurs d'emploi sont inscrits comme en recherche dans le secteur agricole. De plus, alors que le nombre d'exploitations agricoles est en baisse, celui des salariés du secteur est en hausse (+3,2 % entre 2010 et 2015 dans notre région). L'objectif de l'accord renouvelé le 11 mai à Dijon est d'améliorer les connaissances et les échanges de données, d'apporter à Pôle Emploi, une meilleure connaissance des métiers agricoles, d'aider les employeurs agricoles dans leurs recrutements et de fortifier les liens sur le territoire entre Pôle Emploi, qui compte 38 agences et 10 points relais en BFC, et les agriculteurs. Le but est également d'apporter un accompagnement dans les démarches de création ou de reprise d'activité agricole ou viticole. *«Pendant trop longtemps,* soulignait Denis Chastel-Sauzet, *l'agriculture n'a recruté que par le bouche-à-oreille, mais nous ne sommes plus dans ce monde-là. L'agriculture et la viticulture sont des professions qui innovent et qui ont besoin de personnels de plus en plus compétents»*.

Gisements d'emplois

A ce constat s'ajoutent les évolutions sociétales et le renouvellement des générations qui font que les agriculteurs, qui sont sur des exploitations de plus en plus grandes et de plus en plus diversifiées, ont un rapport à leur travail qui change, qu'ils ont, eux aussi besoin de faire de la place à autre chose qu'à leur activité professionnelle dans leur vie et qu'ils ont donc des besoins, en matière de recrutements, que ce soit pour être ponctuellement remplacés, ou secondés dans leur quotidien. Autant de facteurs qui constituent des gisements d'emplois. *«C'est dans ce contexte qu'on doit défendre et valoriser l'emploi agricole»*, ajoutait Sylvain Pasquet. En BFC, le secteur représente 15 000 salariés et, comme le précisait Arnaud Delestre *«les profils que nous recherchons ont évolué depuis 10 ans»*. Dans ce cadre, la promotion des emplois agricoles doit s'appuyer sur le milieu scolaire afin que leur découverte se fasse le plus tôt possible et, pour Guilain Desnoyers *«la demande en matière de promotion de nos métiers en milieu scolaire existe. Il nous faut aussi former les conseillers Pôle Emploi pour améliorer cette promotion»*. Christophe Chambon a tenu à rappeler que la Région BFC compte sept groupements d'employeurs agricoles qui salarient 260 Equivalents temps pleins (ETP) *«mais nous faisons aussi,* expliquait-il, *le constat d'une population agricole vieillissante, dont le renouvellement est vital. En tant qu'agriculteurs, nous sommes des chefs d'entreprises et nous devons travailler notre gestion des ressources humaines. La convention avec Pôle Emploi peut nous y aider»*.


Les signataires du nouvel accord, réunis le 11 mai au siège régional de Pôle Emploi, à Dijon.

BERTY ROBERT

Source : enquête annuelle Besoins en main d'oeuvre (BMO) Pôle Emploi BFC.

Job dating de l'alternance chez Dijon Céréales

La coopérative Dijon Céréales organise le 28 mai à partir de 14 heures un jobdating alternance en visio, en partenariat avec l'Apecita. Pour celles et ceux qui sont en recherche d'un maître d'apprentissage ce sera l'occasion de rencontrer directement les professionnels qui proposent les offres d'apprentissage qui les intéressent. La prise de rendez-vous sera indispensable en amont de l'évènement via les lien suivants : www.apecita.com/actualites/evenement/jobdating-alternance-dijon-cereales et www.dijon-cereales.fr/monjobpourdemain/. Les postes disponibles (pour hommes et femmes) sont à pourvoir pour la rentrée 2021 et ils concernent :
- **business développeur énergie**
- **conducteur de ligne**
- **apprenti boulanger**
- **conducteur de moulin**
- **assistant technicien d'expérimentation**
- **adjoint responsable point de vente**
- **technicien de maintenance junior**
- **assistant assurance qualité**

Renseignements : Apecita 03 80 52 93 52 ou dijon@apecita.com

Machinisme

La Sas Boucheron s'installe à Ménétreux-le-Pitois

Implantée à Vénarey-les Laumes depuis 2015, la Sas Boucheron vient de quitter la zone artisanale pour la commune voisine de Ménétreux-le-Pitois.

Depuis début avril, la concession Fendt de la Sas Boucheron vient d'intégrer un grand bâtiment en location de 90 mètres de long au bord de la route de Montbard, à la sortie de Ménétreux-le-Pitois. Cette installation dans une surface de 1 600 m² couvertes sur 6 700 m² de terrain va rendre la base Fendt plus visible. Jean-François Boucheron a tout de suite vu les avantages de cette nouvelle implantation. *«Ce bâtiment plus fonctionnel que le précédent est idéalement situé le long d'un axe passant»* explique le pdg de la concession dont le siège est situé à Lézinnes, dans l'Yonne, près de Tonnerre, *«les clients pourront profiter d'un véritable espace magasin carrelé de 200 m². Ce libre-service Fendt est en finalisation d'aménagement. L'atelier, équipé d'un pont roulant sur toute la longueur, permet d'accueillir les machines dans des conditions pratiques de circulation et d'espace»*.



Quelques aménagements sont prévus, comme la création d'un magasin de stockage sur trois travées, ou encore un espace de présentation de matériels le long de la route.

Depuis 2015, l'entreprise qui distribue Fendt, JCB, Sky, Sulky, Kongskilde, Kockerling, Gyrax, Gregoire Besson, ou encore Evrard, pour ne citer que les principales marques, voit son parc, et par conséquent son activité, augmenter. Afin de renforcer l'équipe, Jean-François Boucheron recherche pour Ménétreux deux techniciens, un en manutention et un autre en mécanique générale.


Le bâtiment de 1 600 m² est idéalement situé sur un axe passant.

Anniversaire repoussé à cause du Covid

La Sas Boucheron aurait dû fêter ses 50 ans l'année dernière. La Covid est passée par là. Ce n'est que partie remise, assure Jean-François Boucheron, qui préfère attendre le retour à une situation sanitaire propice pour célébrer cet évènement avec ses clients et collaborateurs.

Conduite culturale

Magellan, à la découverte d'un nouveau monde

Dans le département, une quarantaine d'agriculteurs réunis au sein d'un groupement d'intérêt économique et environnemental travaillent à l'élaboration de nouveaux types de production. Ils ont notamment publié un guide sur les techniques de semis direct. L'un d'entre-eux témoigne.



Le Giee Magellan vient d'éditer un guide, téléchargeable en ligne, consacré aux techniques de semis direct.



Au cœur du travail du groupement Magellan figure l'étude de la vie interne des sols. (Capture d'écran video Giee Magellan).

Bertrand Cointe et le colza, c'est fini ! Enfin, pas tout à fait, comme l'explique cet agriculteur installé à Germenay, dans le centre de la Nièvre. *«Très concrètement, je ne fais plus de colza, parce que je n'utilise plus d'insecticide et c'est devenue très compliqué d'en faire sans cela. Mais je ne dis pas que je n'en referai pas. Peut-être même que je vais en retenter pour une prochaine campagne, mais de manière opportuniste : au sein du Groupement d'intérêt économique et environnemental (Giee) Magellan, on a créé un mélange de plantes «compagnes» pour associer avec le colza. Je vais composer avec ce mélange, prendre du colza fermier, le semer très tôt si on annonce de la pluie, comme si j'allais faire un couvert. Si ce colza est assez beau, je le conserve, si ça ne va pas, il m'aura au moins servi de couvert. C'est un coût, mais si cela me permet d'éviter une mécanisation, ce n'est pas plus mal. Je préfère mettre des sous dans des plantes qui feront le boulot à ma place, plutôt que dans du fioul et de l'usure de machine…»*

Réflexions riches

En agissant de la sorte, cet associé, depuis 2006, avec deux autres personnes au sein d'un Gaec en polyculture-élevage (280 vaches allaitantes en charolaises et limousines et 200 hectares de cultures) met en pratique une nouvelle approche de son travail, acquise dans le cadre du Giee Magellan. Derrière ce nom, il faut lire *«Mobilisation des agriculteurs dans la gestion et l'évaluation de systèmes de cultures sous couvert de légumineuses pour la maîtrise des adventices et de l'azote»*. C'est un peu long, mais cela reflète bien la richesse de la réflexion, nourrie au sein de ce collectif par une quarantaine d'agriculteurs désireux de travailler autrement, pour favoriser la fertilité de leurs sols et réduire les usages d'intrants. *«J'ai rejoint le Giee Magellan,* poursuit Bertrand Cointe, *parce que j'étais très intéressé par la technique de semis direct. Je suis devenu convaincu et passionné de la chose. Au sein de notre Gaec, je m'occupe plus particulièrement de la partie «cultures». J'ai basculé sur le semis direct en moins de deux ans et j'ai entamé ce «virage» il y a quatre ou cinq ans. Une grande partie de notre sole y est passée».* Le soutien du Giee l'a aidé à s'engager personnellement sur cette voie.

Réduction des fongicides

Le fait de travailler collectivement sur ces questions est, à ses yeux, très appréciable. *«L'esprit du semis direct,* souligne-t-il, *c'est la conservation des sols et la limitation du recours aux intrants. Le but, c'est de perturber le moins possible le sol pour y favoriser le développement des bactéries, des champignons…»* L'intérêt du Giee, c'est aussi de pouvoir faire des formations, de rencontrer des intervenants qui enrichissent considérablement les agriculteurs membres. *«On a commencé sur le semis direct et les couverts,* explique l'agriculteur nivernais, *puis, de fil en aiguille, on s'est intéressés aux extraits fermentés de plantes. On en est utilisateurs aujourd'hui, ce qui nous permet de limiter le recours aux produits phytos. Personnellement, auparavant, je passais entre deux et trois fongicides par an alors qu'aujourd'hui, un fongicide dans l'année, c'est le grand maximum. Pour la campagne 2021 je vais même tenter de ne pas en mettre du tout».* S'il affirme avoir découvert et compris l'intérêt de la vie du sol à travers la dynamique impulsée par le Giee, Bertrand Cointe ne s'interdit pas, pour autant, tout travail du sol : *«Il faut faire face aux intempéries et, malheureusement, avec les sécheresses qu'on a connu ces dernières années, il a été impossible, sur certaines parcelles, de faire pousser des couverts. Le semis direct est un outil, une possibilité, parmi d'autres choses. On a, à notre disposition, un panel de solutions qui peuvent nous permettre de travailler plus sainement et de remettre la vie du sol dans notre réflexion globale. Au bilan, cette approche m'a sauvé. Je n'arrivais plus à travailler selon les règles du conventionnel. En apprendre tous les jours sur la vie du sol, c'est vraiment ce qui me motive dans mon travail aujourd'hui».* Le Giee a édité un guide (à télécharger sur gieemagellan.wixsite.com) qui vise à faire le point sur les techniques de semis direct. Un travail réalisé par un ingénieur développement de Terres Inovia en Bourgogne Franche-Comté, Michael Geloen.

BERTY ROBERT



Ovin

L'autopsie : une surveillance rapprochée du parasitisme

Le 28 avril, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait une formation ayant pour thème la maîtrise des problèmes sanitaires chez les ovins pendant la période de pâturage. L'occasion de faire des autopsies pour déceler certains parasites.

« *Il faut prendre son courage à deux mains pour faire une autopsie, mais cela permet d'avoir des clefs sur ce qui infecte nos bêtes* » détaille Gaël Jacquey, éleveur d'un cheptel de 280 ovins sur la commune de Neuville-les-Decize et accueillant la formation orchestrée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre. La journée fut animée par Christophe Rainon, conseiller en production ovine et Edwige Bornot, docteur vétérinaire.

Un pas à franchir

« *J'ai déjà suivi une formation de ce type, mais je ne me rappelais plus avec précisions tous les gestes à avoir pour faire une autopsie* » développe Gaël. Pour rappel, Christophe Rainon met en général sur pied cette présentation en octobre, mais, cette année, il a décidé de l'avancer : « *pour que les éleveurs aient de bonnes bases pour entamer la saison avec une démonstration récente d'autopsie* ». Aux commandes de cette dernière, le docteur Edwige Bornot qui a pratiqué deux autopsies devant l'assemblée réunit ce jour-là dans le but d'analyser les parasites et autres maladies qui ont pu causer la mort des deux animaux. « *Si l'autopsie peut rebuter, c'est une des clefs pour comprendre et pouvoir faire du préventif* » explique Yoann Clément, participant à la formation et salarié sur l'exploitation de Samuel Delobbe à Achun.

Les parasites au cœur du sujet

« *Si de nombreuses problématiques ont été abordées, c'est principalement les parasites qui étaient visés ce jour-là* » pointe Christophe Rainon. « *L'autopsie, certes peu agréable, permet de distinguer quels sont les organes qui ont été touchés. On s'intéresse particulièrement au poumon, au foie, au rumen, à la caillette ou encore à l'intestin grêle. Ensuite, on voit comment trouver et reconnaître les parasites. Puis, en fonction des éléments observés, on détermine le meilleur traitement à appliquer mais aussi comment faire de la prévention sur le reste du troupeau* ».

Le docteur Bornot a également sensibilisé les exploitants sur la coprologie en réalisant quelques démonstrations. Pour Christophe Rainon, cela « *est une pratique à allier à l'autopsie, même si elle n'est pas toujours représentative de l'infestation des animaux puisque si un parasite ne pond pas d'oeufs au moment du prélèvement des crottes, on ne verra rien avec la coprologie* ». Bien évidemment, tout cela à un but : « *limiter l'utilisation des produits afin que les résistances soient moindres* » comme le souligne Christophe Rainon. Ce dernier point est d'ailleurs soutenu par Yoann Clément « *lorsqu'une nouvelle molécule est mise sur le marché, il faut environ 4 à 5 ans pour qu'une résistance se forme. Du coup, avoir d'autres solutions pour agir avant que les parasites soient trop résistants est une bonne chose* ».



Christophe Rainon

Le docteur vétérinaire Edwige Bornot lors d'une des deux autopsies qui ont eu lieu le jour de la formation.

De multiples solutions

Christophe Rainon rappelle « *qu'il n'y a pas de recette unique pour venir à bout d'un problème puisque cela dépend du parasitisme qui est propre à chaque exploitation* ». Mais, il conseille « *d'adapter le traitement en fonction de la période de traitement, d'alterner les molécules utilisées ou encore d'avoir l'oeil aiguisé et alerte pour agir dès que certains signes cliniques sont observés. Si l'éleveur a un doute, il est nécessaire qu'il demande l'avis à un vétérinaire le plus tôt possible* ». Gaël Jacquey rajoute que « *toutes ses techniques sont très précises et très complexes et il est toujours bon d'avoir un rappel* ». Pour Yoann, ce fût l'occasion de réaffirmer sa conviction que « *la génétique est très importante et qu'il est nécessaire de travailler sur la résistance de nos animaux* ». Pour tous renseignements sur les productions ovines contacter Christophe Rainon : 06 72 39 76 43.

CHLOÉ MONGET

Des échanges privilégiés

Pour Gaël, l'intervention du docteur Edwige Bornot était *« exceptionnelle, car c'est une personne passionnée qui sait transmettre son savoir tout en restant très humaine »*. Il poursuit : *« En plus des discussions avec la vétérinaire, nous avons pu échanger entre éleveurs. Nous étions huit, ce qui facilite les conversations et permet de délier les langues »*. Il conclut : *« Ces formations sont l'occasion d'avoir un lien avec des collègues, qui ne sont pas très nombreux dans la Nièvre, sans avoir peur d'évoquer quoi que ce soit concernant nos exploitations, car tout n'est pas toujours rose. Partager nos difficultés c'est déjà beaucoup »*.

Avenir

« Je veux faire de la vie dans ma commune »

Du haut de ses 16 ans, Killian Gyollot habite la ville de Luzy. Au premier abord, ce jeune homme semble être comme tous les adolescents de son âge... mais en y regardant de plus près il est un peu différent.

Ses yeux sont pétillants et son débit de paroles un peu rapide, mais Killian Gyollot se fait vite comprendre : « *J'ai envie de faire plein d'événements et peu importe si un projet ne fonctionne pas, j'en ai encore à foison dans la tête* ». Le décor est planté : Killian est engagé - très très - activement dans la vie associative de son village qu'est Luzy.

Ne pas tomber loin de l'arbre

« *Mon père est au conseil municipal, du coup j'ai toujours été baigné dans cet univers* » raconte Killian. C'est donc tout naturellement qu'il commence à s'intéresser aux événements se déroulant à Luzy. Ainsi commence-t-il à prendre ses marques dans le monde et décide, à 7 ans, d'entrer au comité des fêtes de la ville. « *C'était pour aider à mon niveau* » précise Killian. « *Je l'ai toujours vu venir aux commémorations, dans les bureaux pour voir comment cela se passait... il fait un peu partie de l'équipe municipale, voire des murs* » développe avec douceur Jocelyne Guérin, maire de Luzy. Piqué par l'envie de participer à l'animation de son village, il s'investit depuis sans relâche.

Aider à tout prix

« *Je suis bénévole pour le festival Rock'a'bylette et j'aide ailleurs à chaque fois qu'on me le demande* ». Certes, un sms suffit à le faire venir, mais son désir est plus profond : « *Je veux faire de la vie dans ma commune, afin que les jeunes et les moins jeunes puissent s'amuser, discuter et bien vivre* ». Ce n'est pas Madame le Maire qui va le contredire « *il m'appelle au moins une fois par semaine pour me parler d'événements ou de rencontres qui peuvent être mis sur pied, c'est agréable de voir son investissement. Sa force réside dans sa capacité à charmer tout le monde, que ce soit les adolescents ou les plus âgés* ». Pétia Nivot, 16 ans, un des amis de Killian, rajoute qu' « *il est partout. Si on veut créer un projet, il n'est jamais loin, car tout l'intéresse. Grâce à cela, moi et les copains on découvre des nouvelles personnes, des nouveaux lieux, etc. C'est un peu un moteur qui nous insuffle une envie de s'investir et d'apprendre. Mais attention : il n'a pas la grosse tête* ». Madame le Maire acquiesce : « *c'est un jeune garçon plein d'humilité* ».

Son propre projet

Aujourd'hui, à 16 ans, il se lance dans sa propre aventure puisqu'il a monté une association : AssoSansSoucI. Avec trois autres de ses amis (et trois adultes), ils ont obtenu pour celle-ci le statut collégial, ce qui signifie qu'il n'y a pas de hiérarchie. « *Nous ne voulions pas d'un président ou encore d'un trésorier. Nous voulions une association où tout le monde est au même niveau, car nous travaillons tous autant* » met-il en avant. Néanmoins, chacun des quatre amis a des domaines de prédilection « *Niels (Dollet – 16 ans) s'intéresse plus à la musique et tout ce qui est sono. Pour Marius (Testa – 16 ans) c'est la gestion financière qui lui plaît. Il y a aussi Marius (Maissonnial – 17 ans) qui lui est plus penché sur tout ce qui concerne la technique comme le bricolage ou encore le ménage* ». L'objectif de l'association est de « *susciter et mettre en valeur l'engagement des jeunes sur le territoire de Luzy (ville et communes alentours), notamment par la création et l'organisation d'événements : festivals, co-participation aux initiatives associatives et municipales, solidarité avec d'autres composantes associatives pouvant requérir ses compétences* ». En somme, les jeunes sont là pour promouvoir et faire vivre la ville et les communes proches.

Un tissu vivant

L'initiative de Killian et de ses amis n'est pas unique aux abords de Luzy, puisque la commune compte 70 associations. « *Killian s'investit partout, mais il est le digne reflet d'une communauté pleine de vie qui cherche à faire exister les liens entre chacun. Il y a une envie folle de créer et de réaliser des projets. Tous les administrés sont unis pour faire avancer les choses. Luzy et ses habitants, c'est un tissu vivant que rien n'arrête* ». Ce souffle semble rayonner de plus en plus pour attirer de nouveaux venus puisqu'une centaine de familles s'est installée là en 2020. « *On s'ouvre au monde et c'est ça qu'il faut absolument* » martèle Marius Testa. Killian rebondit : « *S'investir pour la jeunesse est important, car c'est l'avenir. Si vous demandez aux jeunes d'ici, la très grande majorité souhaite, à terme, vivre ici* » avant de conclure « *Luzy, c'est la vie !* ».

CHLOÉ MONGET



Depuis qu'il prête main-forte sur le festival Rock'a'bylette, Killian s'est acheté deux mobylettes, dont cette Motobécane, qu'il a refaite lui-même.

Information

Des journées agronomiques pour évoluer

Axéréal organise du 1er au 11 juin des Rencontres agronomiques pour ses adhérents. Au programme, des solutions seront présentées pour faire évoluer le système agricole.

« L'agronomie a toujours été un axe important pour Axéréal et cela devient un sujet de plus en plus incontournable dans un contexte nous prédisant de gros changements climatiques notamment » explique Patrick Têtard, président de la Région Loire-Nivernais d'Axéréal. Il poursuit : *« Avec ceci en tête, il nous paraît essentiel d'accompagner les agriculteurs dans leur transition agricole en leur donnant des clefs pour évoluer tout en valorisant leur production »*. C'est pourquoi Axéréal organise du 1er eu 11 juin des Rencontres agronomiques dans diverses exploitations de la Région Loire-Nivernais et en Région Centre.

Dans le détail

« Il y aura une partie sur la génétique (colza, blé orge) avec des explications de chaque spécialiste. Ensuite, nous proposerons des solutions combinatoires avec l'utilisation de plusieurs leviers (la succession des cultures, le travail du sol, les dates de semis, les types de variétés ou encore l'utilisation de produits phytosanitaires). Puis, nous informerons les agriculteurs sur les outils utilisables concernant la fertilité du sol ou le stockage carbone (couverts végétaux, dynamique du travail, apport de matière organique extérieure) » détaille Jean-Michel Bouchié, agronome chez Axéréal qui sera présent sur certaines des journées. Il précise que *« Tout cela est indispensable pour montrer concrètement, sur site, ce que l'on peut faire en activant les divers leviers proposés, même si les topologies d'exploitations sont différentes partout »*.

Échanges indispensables

« Chaque agronome prépare une trame pour présenter son pôle afin de susciter des interrogations autour des pratiques utilisées. Les agriculteurs accueillant ces journées seront aussi là pour témoigner afin que les visiteurs puissent échanger avec eux. Pour moi, ces conversations sont indispensables pour que ceux intéressés puissent se projeter sur les divers projets et aussi appréhender plus concrètement les chiffres qui leur seront donnés » développe Monsieur Bouchié. En l'occurrence, ces chiffres concerneront des essais qui ont été réalisés durant l'année sur les exploitations des familles Chollet, Nault et Bruneau. *« Certains essais sont faits sur la ferme de mon cousin Mathieu Chollet, principalement pour du colza. Et, pour nous, c'est important de montrer le travail effectué de concert avec les techniciens tout en détaillant les itinéraires culturaux. En effet, avoir une vision de ces résultats sur une localité précise permet de percevoir les tenants et les aboutissants d'une technique qui a été adaptée à un territoire particulier ; en somme, avoir des références locales pour concevoir ce que tel ou tel itinéraire technique peut donner chez chacun »* explique François Chollet.

Un changement déjà pris en compte

Si ces rencontres agronomiques sont l'occasion de présenter des solutions, pour Damien Lauverjat, exploitant à Groises (18) et membre du bureau de région Loire-Nivernais chez Axéréal, cela est aussi le moment de montrer autre chose. *« Nos pratiques ont évolué depuis longtemps et elles continuent à s'adapter à la réglementation (verdissement imposé par la Pac notamment). Mais, c'est aussi un moyen d'exposer que nous essayons d'aller encore plus loin dans la protection de l'environnement notamment avec la filière bas carbone d'Axéréal. Cette dernière est d'ailleurs le reflet de notre engagement contre la problématique de la pollution. Je suis engagé en bas carbone dans les filières colza, tournesol et blé d'Axéréal. Tout cela permet de faire connaître une agriculture plus propre mais aussi de défendre les agriculteurs qui s'engagent sur cette voie tout en valorisant financièrement leurs productions »*. François Chollet conclut : *« c'est une chance d'avoir des essais avec des présentations comme les Rencontres agronomiques afin de montrer qu'il est nécessaire de tester différentes approches pour s'adapter au mieux et rester compétitifs. Il serait d'ailleurs fort intéressant d'avoir encore plus de cultures testées pour s'adapter aux allongements des rotations dans les exploitations »*.

CHLOÉ MONGET



Patrick Têtard et Damien Lauverjat considèrent les rencontres agronomiques comme une manière d'accélérer la transition agricole vers un système plus vertueux.

Inscriptions

Pour participer aux Rencontres agronomiques d'Axéréal, il faut être adhérent au groupe et se rendre sur axereal.pro ou alliancenegoce.pro puis dans l'espace dédié. Les visites se dérouleront : le 1er juin à Le Subdray (18), le 2 juin à Feusines (36), le 3 juin à Saint-Quentin-sur-Nohain (58), le 7 juin à Outrouville (28), le 9 juin à Villebarou (41) le 11 juin à Saint Avit (41).

Visite

La réimplantation de haies : un sujet à creuser

Le 5 mai, une visite de terrain ayant pour thème les haies était organisée par le GDA Bourgogne nivernaise, épaulé par Yoann Marin, conseiller grandes cultures auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, et en partenariat avec le GIEE Magellan. Pour animer la rencontre, Etienne Bourgy, chargé de mission Énergie auprès de la Chambre et Romuald Bardot, du SRPM Environnement étaient présents.

« Les haies sont un sujet très intéressant, car elles représentent un potentiel énorme mais elles sont souvent peu utilisées » explique Thierry Detable, agriculteur accueillant la rencontre du 5 mai sur ses terres, organisée par le GDA Bourgogne nivernaise. Il ajoute que cette visite lui a permis de comprendre que *« la question de la réimplantation de haies est primordiale, mais doit se planifier sur une dizaine d'années avant de pouvoir les exploiter vraiment en bois fragmenté, par exemple. C'est un projet à long terme, mais Etienne Bourgy, chargé de mission Énergie et Romuald Bardot, du SRPM Environnement, nous ont montrés de manière très pointue les différentes choses que l'on pouvait en faire »*.

Des multiples avantages

Cette visite était donc l'occasion de démontrer ce que la réimplantation pouvait apporter. Etienne Bourgy développe : *« les agriculteurs réimplantent des haies ou alignement intraparcellaire pour répondre à plusieurs objectifs: protection gel, bien-être animal, ombrage, brise-vent, production bois énergie, bois litière, cynégétiques, biodiversité, auxiliaires de cultures, érosion, stimuler l'activité microbienne des sols par la production de matière organique ou encore stocker du carbone… »*. Néanmoins il insiste sur le fait que la réimplantation ne se fait pas au hasard : *« On regardera les meilleures implantations sur les parcelles pour combiner production et objectif de plantation (l'orientation optimale des haies, le type de sols, la réserve hydrique, les productions de part et d'autre de cette future implantation, les distances mais aussi et surtout le type de haie souhaitée à terme et les essences à privilégier) »*.

Des choix indispensables

Si les haies peuvent avoir une importance indéniable, elles ne peuvent donc être créées à la vavite et requièrent au préalable l'intervention d'un œil expert. En effet, selon Etienne Bourgy, une étude de sol est indispensable afin de déterminer quelles essences seront les mieux adaptées. Pour ces dernières, il précise que *« le changement climatique impose désormais d'éviter certaines essences comme le chêne pédonculé, le frêne ; celles qui risquent d'être en difficulté dès aujourd'hui mais surtout dans 20 à 30 ans »*.

Tailler pour exploiter

Avoir une haie nécessite forcément un entretien, mais qui peut devenir un atout important, comme le développe Etienne Bourgy : *« L'entretien d'une haie haute est moins coûteux qu'une haie basse de par la fréquence moins élevée. Au bout de 20 à 25 ans une production de bois permet de substituer une facture de fioul ou de paille. La haie est donc un allier technico-économique à l'exploitation. L'entretien des haies se fera à l'épareuse selon que l'on souhaite la garder basse (1 à 2m de hauteur) ou au grappin-coupeur lors de l'exploitation des bois »*. En somme, les haies doivent être soignées pour apporter un maximum de bienfaits. Monsieur Detable conclut que cette journée lui a permis d'envisager de nouveaux projets et pourquoi pas d'*« implanter de nouvelles haies chez moi »*.

CHLOÉ MONGET

Un intérêt grandissant

Avec une vingtaine de participants cette première visite sur le sujet des haies fut *« un succès »* pour Yoann Marin, conseiller grandes cultures auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Pour Blandine Calandre, agricultrice, participante à la journée dédiée aux haies et présidente du GDA Bourgogne nivernaise : *« Pour une première approche c'était très bien. Cela permet d'éclairer certains points sur l'importance des haies comme un refuge pour la biodiversité, et comme une protection contre les intempéries pour les cultures. Nous avons également abordé la question de la réglementation, si l'on souhaite des informations plus pointues, on peut participer à d'autres formations. En tout cas les enjeux climatiques actuels rendent une réflexion sur l'implantation de haies nécessaire ».*

Agenda

22/05 Découverte
La faune sauvage du Coteau du Chaumois est à l'honneur le 22 mai pour une matinée de découverte. Il y aura notamment des explications autour de l'Ascalaphe. Contact – 07 66 43 36 18.

22/05, 23/05 et 24/05 Concours d'attelage
Trois jours de concours d'attelage auront lieu sur le Domaine du Bois Loup à Saint Agnan (58230). Au programme, il y aura notamment du pointage, du travail en main et à pied ou encore l'Équidé Cup Trait Paire. Contact - 06 72 26 80 22.

24/05 Actions de préservation
Un arrachage de Séneçon du Cap est prévu de 14 h à 16 h 30 sur les bords de Loire (lieu de rendez-vous donné lors de l'inscription). Cette action est menée afin de préserver les bords de Loire de cette espèce envahissante. Contact - 03 45 82 93 07 ou 07 77 14 30 61.

05/06 Visite de ferme Bio
Visite de la ferme bio de Nadine et Gérard Cotet à Verneuil. Découverte de 14 h à 16 h des ovins et des diverses plantations.
Contact – 06 07 50 61 09

26/05, 28/05, 31/05 et 03/06 Des événements en ligne
De 12 h 30 à 13 h30, Jardiner Autrement organise des conférences en ligne. Différents thèmes seront abordés, tous pour accompagner les jardiniers souhaitant modifier leurs pratiques pour agir contre le changement climatique. Informations et inscriptions : https://www.jardiner-autrement.fr/evenements/quels-sont-les-leviers-pour-jardiner-en-faveur-du-climat/
Le programme :
19 mai : Conférence introductive : Quels sont les leviers du jardinier pour agir en faveur du climat ?
21 mai : L'économie d'eau au jardin
26 mai : Les changements de pratiques
28 mai : La préservation de la biodiversité
31 mai : La protection des plantes
3 juin : La gestion des déchets

Brèves

Une protection proposée pour les semis
Cette année, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre reforme le *«Groupe Corvidés»*, piloté par la Fédération et l'Association des Chasseurs de Petit Gibier. Les 60 tireurs bénévoles interviendront à la demande des exploitants sur leurs terres jusqu'au 31 juillet. Les demandeurs devront signer et transmettre une délégation de droit de destruction des corvidés à chaque tireur. Par ce document, les exploitants s'engagent à financer, au minimum, les cartouches. Contact : B. Gauthier - 06 76 93 51 31 ou fdc-58@wanadoo.fr

Tournée 2021 Déchets de soins vétérinaires
Les tournées de récupération des fûts de déchets vétérinaires auront lieu le 25, 26 et 27 mai – aucune autre date de collecte n'est prévue pour 2021. Les deux fûts doivent être remis fermés avec l'autocollant *«code-barres»* (reçu avec la facture) collé sur le fût de 50 litres (ou à défaut inscrire votre numéro d'élevage). Un bon de prise en charge sera délivré et sera à conserver. À l'occasion des ramassages, l'achat de nouveaux kits (fût de 50 l et petit fût) sera possible au prix de 30,80 euros TTC (seuls les règlements par chèque seront acceptés). La facture acquittée sera adressée ultérieurement par la Société Proserve Dasri. Contact : GDS - 03 86 90 18 90.

Mardi 25 mai Arrivée Départ
Alligny Cosne : Coopérative Cap. Nièvre, Suchet - 08:00 / 08:45
Clamecy : Coopérative Cap. Nièvre, route de Varzy - 09:15 / 10:45
Corbigny : Sicagemac, route de Saint Saulge 12:00 /13:45
Mercredi 26 mai
Montsauche : Parking près du Crédit Agricole 08:00 / 09:00
Château Chinon : Parking municipal Jean Sallonnyer 09:45 / 10:45
Moulins-Engilbert : Sicafome, 29 Route de Chatillon 11:15 / 13:00
Châtillon : Coopérative Cap. Nièvre, route d'Aunay 14:00 / 15:30
Guérigny : Coopérative Cap. Nièvre, ZI Villemenant 16:15 / 17:00
Jeudi 27 mai
Sermoise : GDS, ZA du Clos Ry 08:00 / 09:30
Decize : Parking Gamm Vert - Nièvre, route de Champvert 10:15 / 11:45
Cercy- la-Tour : Coopérative Cap. Nièvre, route de Decize 12:15 / 13:45
Luzy : gare - coopérative agricole TEOL 15:00 / 16:15

Rayonnement

«Les petites villes de demain» de nouveaux signataires

Le programme national *«Les petites villes de demain»* continue d'attirer les communes et intercommunalités de la Nièvre. En effet, la communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny ainsi que les villes de Moulins-Engilbert, Cercy-La-Tour, Châtillon-en-Bazois et Luzy ont signé cette convention.

« Je me félicite que 19 centralités nivernaises soient lauréates de ce programme que je mettrai en œuvre à leur côté» réagit Daniel Barnier, Préfet de la Nièvre, suite à la signature de la convention de la communauté de communes de Tannay-Brinon-Corbigny, le 12 mai à Corbigny. Après, Decize / Saint-Léger-les-Vignes, Imphy, La Machine, Prémery, Guérigny ainsi que La Charité-sur-Loire, c'est donc au tour de Tannay-Brinon-Corbigny (le 12 mai) ainsi que Moulins-Engilbert, Cercy-La-Tour, Châtillon-en-Bazois et Luzy (le 10 mai) de rejoindre le programme *«Petites villes de demain»* (PVD).

Une volonté qui date
Pour Christian Paul, Président du PETR du Pays Nivernais Morvan, la signature de la convention est l'occasion de *«travailler ensemble pour le futur de nos petites villes et de nos villages»*. Il rappelle aussi que *«le Pays Nivernais Morvan a initié, avec le soutien de l'État, du Conseil Régional, de l'Europe et du Conseil départemental, la démarche des «Villages du Futur». Depuis 5 ans, quinze villages et petites villes sont engagés dans cette dynamique, avec comme défi : reconquérir les cœurs des bourgs ruraux, qui depuis des décennies subissaient une brutale dévitalisation. D'autres vont rejoindre cette démarche en début d'année. Le nouveau dispositif d'accompagnement (PVD) vient aujourd'hui en renfort de notre dynamique de projets en milieu rural, unique en France. «Petites villes de demain» apportera des moyens complémentaires»*.
Serge Ducreuzot, maire de Moulins-Engilbert, acquiesce en développant : *«Ce dispositif Petites Villes de Demain vient renforcer l'expérience des villages du futur portés par le Pays Nivernais Morvan depuis 2018. Nous avons aujourd'hui un temps d'avance avec un plan guide déjà réalisé, dont la nouvelle équipe municipale s'est emparée»*.

Des projets précis
L'envie de redynamiser les territoires ne date donc pas d'hier, et c'est pourquoi les projets sont déjà bien définis. En effet, Christian Paul précise que *«notre commune s'est associée à Châtillon-en-Bazois pour le recrutement d'un Volontaire Territorial Administratif. Nos communes se donnent ainsi toutes les chances de réussite dans le cadre de leur développement»*. Du côté de Corbigny, Maryse Peltier, maire de Corbigny, détaille que la convention PVD est *«un soutien indispensable de l'Etat et des administrations pour nos projets de construction d'une nouvelle gendarmerie, de construction d'une salle de sport, de rénovation de l'habitat, de l'aménagement paysager des abords, de création d'une cuisine centrale»*. Michel Marie, maire de Châtillon-en-Bazois, a lui aussi une idée précise des actions à mener grâce à ce dispositif qui *«permettra de renforcer l'ingénierie pour, par exemple poursuivre le réaménagement et l'agrandissement du Parc Résidentiel de Loisir ou la création d'un sentier piétonnier reliant le bourg au magasin situé en périphérie. Cela permettra aussi de relever les défis de la transition et de réfléchir à l'aménagement du centre-bourg avec des actions particulières en direction de l'habitat et du commerce»*. Ces projets viennent donc compléter ceux des autres centralités nivernaises lauréates des PVD (19 au total), le tout promettant des transformations à venir dans le paysage nivernais.

CHLOÉ MONGET

Pour rappel
Le programme PVD, porté par le gouvernement, est censé apporter des clefs aux communes et intercommunalités de moins de 20 000 habitants afin de redynamiser ces territoires. Issue des suggestions du Grand Débat (2020), cette convention s'articule autour de 3 axes principaux : un appui en ingénierie, une relance des secteurs (commerces, habitats, mobilités, culture, etc.) et un accès à un réseau professionnel. Pour accéder à ce soutien, les collectivités doivent mettre au point et présenter un projet global pour leur territoire, et ce 18 mois après la signature de ladite convention PVD. Environ 60 mesures d'accompagnement sont actées aujourd'hui. Elles seront enrichies et adaptées au besoin des nouveaux signataires. Une adaptation que Jocelyne Guérin, maire de Luzy met d'ailleurs en avant, lors de la signature le 10 mai, en évoquant un programme *«cousu main»* pour les territoires en fonction de *«leur histoire, leur ambition et selon leur envie de répondre aux enjeux économiques, écologiques, environnementaux et sociétaux»*.



Viticulture

Et maintenant, la grêle...

Le mardi 11 mai, un épisode de grêle s'est abattu dans le Chablisien, plus précisément sur les communes de Lignorelles et Villy, ainsi que Beine, Chablis et Maligny dans une moindre mesure, impactant le vignoble. Si les dégâts sont compliqués à estimer avec exactitude (de 10 à 80 %), la grêle aura un impact sérieux sur la prochaine récole. Un second coup dur pour les vignerons après les gelées.



Des thalles ont été cassées et des feuilles arrachées face à la violence de la grêle.



Après les gelées il y a quelques semaines, c'est la grêle qui s'est abattue sur le vignoble icaunais, sur des communes du Chablisien.

«On était en train de travailler mécaniquement dans la vigne lorsque l'orage est arrivé brusquement», se rappelle Ludovic Barat, viticulteur à Milly.

Le mardi 11 mai, vers 14 h 30, la grêle s'est abattue dans le Chablisien, principalement sur les communes de Lignorelles et Villy, ainsi que Beine, Chablis et Maligny avec un impact plus faible.

Dans l'une des vignes de Lignorelles, où Ludovic Barat fait de la prestation pour un client, ce dernier a pu constater les dégâts très rapidement. *«Au moins 70% pour mon client. Aux alentours, on est entre 60 et 80 % de dégâts pour les parcelles les plus touchées (là où ceux qui s'en sortent le mieux observent 10 % de dégâts, ndlr)»*.

Pas très loin, toujours à Lignorelles, le domaine Alain Mathias a aussi fait les frais de cette épisode de grêle. *«La vigne s'est faite hacher en morceaux»*, confie Bastien Mathias. *«Ce n'est vraiment pas de chance pour nous. Toutes nos autres vignes avaient déjà gelées. Et là, la grêle s'abat sur un secteur qui avait été plutôt bien épargné par le gel. C'est la double peine»*, ajoute sa femme Carole Mathias, qui observe entre 30 et 40 % de dégâts sur ces parcelles (2 ha du domaine ont été touchés, ndlr).

«La grêle traumatise la vigne»

Les dégâts dans les vignes de ce secteur sont impressionnants. *«Il y a eu des thalles cassées, coupées et des feuilles déchirées»*, détaille Guillaume Morvan, conseiller technique à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *«La vigne était à l'état d'entre trois et cinq feuilles étalées donc il est possible que les grappes coulent d'ici la floraison»*, poursuit le conseiller. *«Ce n'est qu'à la floraison qu'on pourra mesurer précisément la perte (mi-juin)»*, confirme Jean-Baptiste Thibaut, vice-président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, qui estime le vignoble touché sur *«près de 200 hectares»*.

Alors, quelles sont les conséquences d'un tel épisode de grêle ? *«La grêle traumatise la vigne. Derrière, elle peut couler. C'est-à-dire que les raisins restant peuvent avoir tendance à avorter»*, explique Bastien Mathias. *«Même les raisins qui sont encore intacts aujourd'hui peuvent tout de même couler. Ce qui fait que les grappes ne seront pas complètes»*.

Un épisode de grêle impossible à anticiper

Cet épisode de grêle a surpris tout le monde. *«Ça s'est mis à tomber d'un coup, sans prévenir. La grêle n'était pas annoncée»*, affirme Régis Ségault, président de la section viticole à la FDSEA de l'Yonne et viticulteur à Maligny.

Si des systèmes de protection existent (des diffuseurs d'iodure d'argent transformant les grêlons en plus petits grêlons qui fondent avant d'arriver au sol, ndlr), ces derniers n'étaient pas activés *«car il n'y avait pas de vigilance orage pour la grêle»*, assure Guilhem Goisot, représentant de l'association Arelsa pour l'Yonne, qui gère les moyens de protection contre la grêle. *«On était sur des seuils d'alerte en dessous de 5 % de risque. On déclenche le dispositif lorsque le risque atteint les 30 %, voire dans certains cas dès 20 % de risque»*, détaille-t-il. Il est donc certain que la grêle n'était pas annoncée et a pris tout le monde de court.

«C'est une année particulière qui ne commence pas très bien. D'abord le gel, maintenant la grêle. Et le beau temps ne veut pas venir. Il est certain que la récolte de cette année sera misérable. On sera peut-être sur un quart de récolte et encore. Il y en aura peut-être encore moins dans un mois ou deux», ne peut que constater Bastien Mathias.

Selon Ludovic Barat, *«faire du vin en 2021 devient de plus en plus compliqué. On prend le même chemin qu'en 2016 qui était une année catastrophique avec beaucoup d'aléas climatiques»*, confie-t-il. *«S'ajoute à cela la pression de l'oïdium et du mildiou qui commence à apparaître avec ce temps froid et humide. Il y a déjà de l'oïdium de vue sur des rosiers en bout de vigne (traditionnellement, les viticulteurs avaient tendance à mettre des rosiers en bout de vigne pour surveiller l'arrivée de l'oïdium. Un procédé qu'utilisent encore quelques viticulteurs dans le département, ndlr)»*, conclut Ludovic Barat.

Christopher Levé



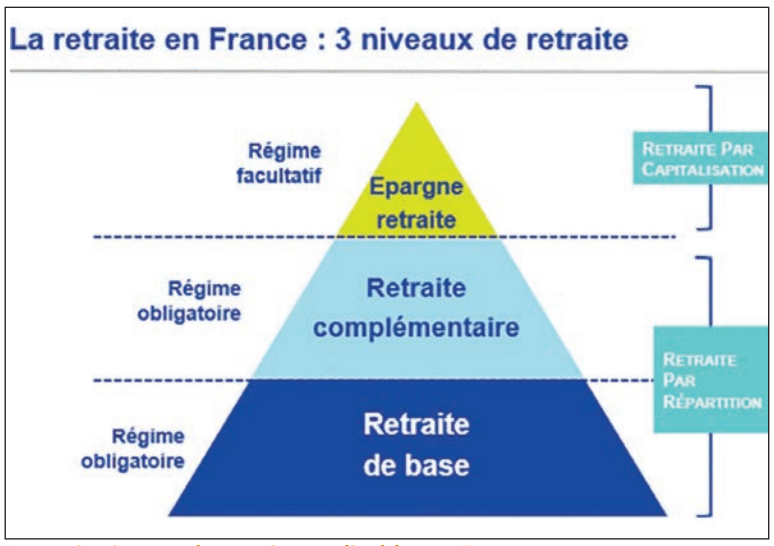
Les dégâts vont de 10 à 80 % selon les parcelles du secteur.



Juridique

Une retraite supplémentaire pour les salariés non-cadres de la production agricole

Le 15 septembre 2020 a été signé un accord qui instaure un dispositif de retraite supplémentaire pour tous les salariés non-cadres de la production agricole et Cuma. Un dispositif applicable à compter du 1er juillet prochain, pour ceux ayant au moins 12 mois d'ancienneté continue.



Les trois niveaux de retraite applicables en France.

Les partenaires sociaux se sont réunis et ont signé, le 15 septembre 2020, un accord autonome concernant la retraite supplémentaire pour les salariés non-cadres de la production agricole et Cuma. Ainsi, à compter du 1er juillet 2021, tous les salariés non-cadres ayant au moins 12 mois d'ancienneté continue devront disposer d'un plan épargne retraite en points, conforme aux nouvelles dispositions.

Alors, comment cela fonctionne ? Le régime de retraite est composé d'un régime de base et d'un régime complémentaire. Il est possible de compléter ce dispositif obligatoire par un système de retraite supplémentaire. Celui-ci permet de constituer un complément de revenus pour les salariés. Il permet également de bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux pour les entreprises et les salariés cotisants à ce contrat. L'approvisionnement du plan s'effectue chaque mois au travers du versement d'une cotisation obligatoire, via le bulletin de salaire. Elle est de 1 % répartie à raison de 0,5 % en part salariale et de 0,5 % en part patronale.

Divers choix pour la restitution

Quant à la phase de restitution ? Le salarié peut opter pour la modalité de liquidation de son choix. Soit à travers une rente viagère exclusivement non-réversible, soit une rente viagère réversible pour 60 %, soit une rente viagère garantissant dix annuités de versement, soit un versement en capital.

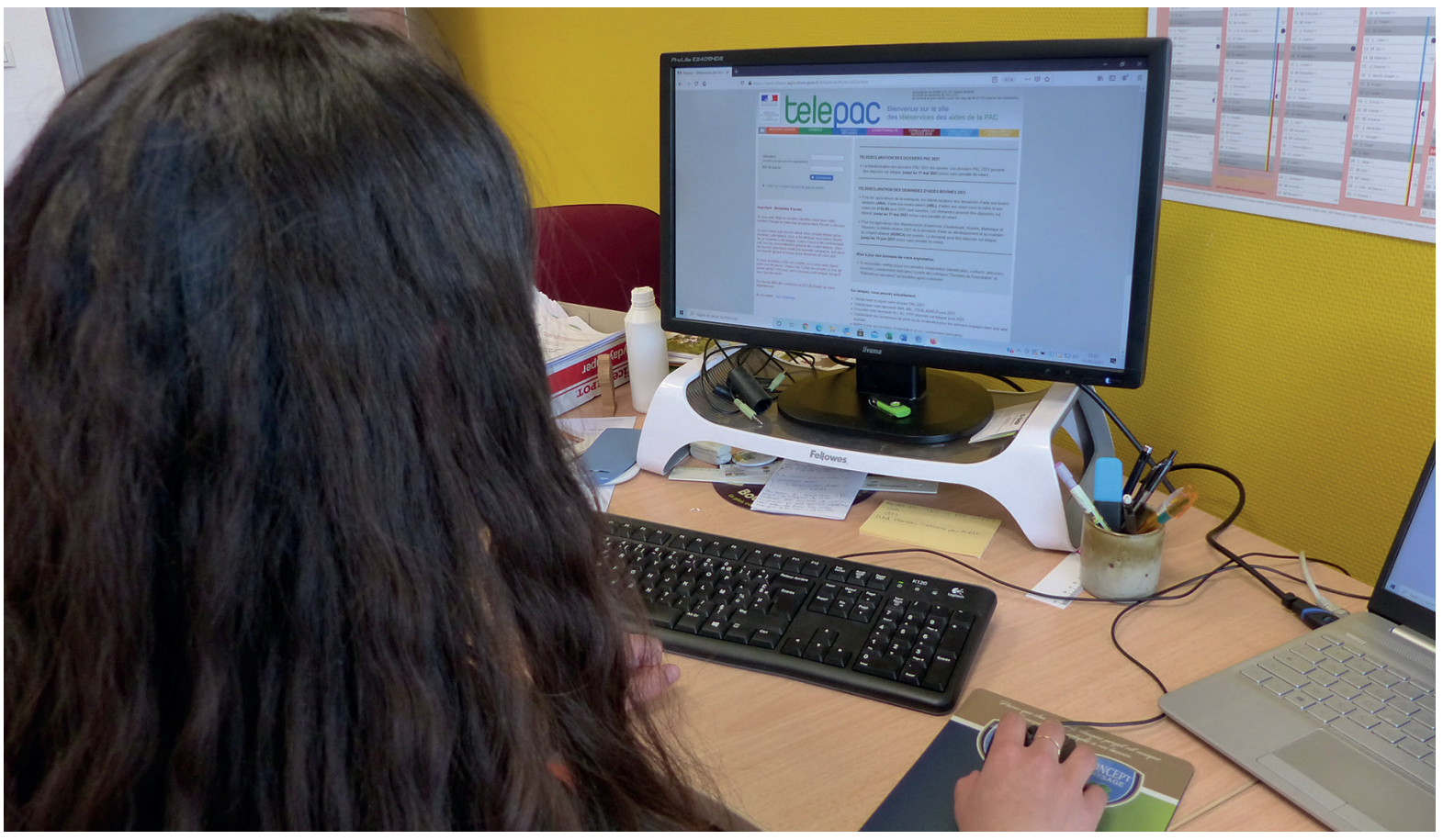
À noter que les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) ne sont pas concernées par cet accord. Ces dernières bénéficient déjà d'un accord similaire rattaché à leur propre convention collective.

CHRISTOPHER LEVÉ

FDSEA

Clap de fin pour la PAC 2021

Comme chaque année, la FDSEA de l'Yonne a accompagné ses adhérents pour leur déclaration PAC. Une centaine de rendez-vous ont pu être réalisés par les animatrices.



Les animatrices de la FDSEA de l'Yonne ont accompagné les agriculteurs dans leurs déclarations PAC.

Même s'il n'y avait pas de gros changements dans la PAC (Politique agricole commune) pour cette année, une centaine d'adhérents de la FDSEA de l'Yonne ont choisi de venir en rendez-vous individuels pour sécuriser leur déclaration. Au total, 113 dossiers ont été déposés par les animatrices en présentiel ainsi qu'en visioconférence. L'an dernier, la FDSEA de l'Yonne avait proposé cette alternative en raison du confinement. Il s'avère que cette solution est plus confortable pour les exploitants qui résident loin d'Auxerre et qui sont à l'aise en informatique. La FDSEA de l'Yonne proposera désormais cette option systématiquement.

Lancé en 2015, le service PAC de la FDSEA s'accroit chaque année. Plusieurs facteurs jouent : la difficulté pour les conversions en bio, les MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques), ainsi que le dessin des ZNT (zones de non-traitement) et les nombreux aspects règlementaires qui effrayent de plus en plus les agriculteurs.

Anticiper la réforme de la future PAC

Cette année, les animatrices de la FDSEA de l'Yonne ont également pu faire le point avec les adhérents sur la future PAC et notamment les éco-régimes. Certes ces nouvelles dispositions concernent la PAC 2023 mais les cultures seront implantées dès 2022 et les agriculteurs ont besoin de planifier à l'avance leurs rotations pour s'adapter à ces futurs changements. Les rendez-vous individuels ont été l'occasion idéale de réaliser une projection avec les assolements 2021. Pour certains agriculteurs, pas ou peu de changements sont à prévoir, mais pour d'autres, il faudra faire évoluer les assolements en intégrant des légumineuses ou des protéagineux, ainsi que des cultures de printemps.

Des profils différents

Les adhérents qui viennent faire leur PAC à la FDSEA de l'Yonne sont majoritairement des céréaliers. Les éleveurs représentent un tiers des déclarants. Les dossiers élevage font l'objet d'une attention redoublée avec l'ICHN (Indemnité compensatoire de handicaps naturels) et les critères de chargement. Les viticulteurs font aussi une déclaration pour obtenir une aide à l'assurance récolte. Avec les épisodes climatiques des années précédentes, ils sont de plus en plus nombreux à s'orienter vers une assurance aléas climatiques pour sécuriser leur revenu.

Dès cet hiver, la FDSEA de l'Yonne sera sur le terrain pour accompagner en amont les exploitants pour la prochaine PAC. D'ici là, les barèmes seront fixés et les adhérents pourront anticiper leurs assolements plus sereinement. Bien évidemment, la FDSEA continuera à accompagner individuellement les adhérents dans la prochaine PAC.

FDSEA DE L'YONNE

Juridique

Travailleurs handicapés : quelles obligations pour l'employeur ?

Depuis le 1er janvier 2020, toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, ont l'obligation de déclarer mensuellement les salariés handicapés qu'elles emploient. Aussi, les entreprises d'au moins 20 salariés doivent effectuer une déclaration annuelle et payer une contribution si leur taux d'emploi de personnes handicapées est inférieur à 6 %.



Depuis le 1er janvier 2020, toute entreprise doit déclarer mensuellement ses salariés handicapés, dans les DSN.

Depuis 1987 existe l'OETH (obligation d'emploi des travailleurs handicapés). Jusqu'au 1er janvier 2020, seuls les entreprises d'au moins 20 salariés devaient répondre à l'obligation d'emploi de 6 % de personnes handicapées et les déclarer chaque année.

Depuis cette date, les règles ont changé. Désormais, toute entreprise, peu importe sa taille et son nombre de salariés, doit déclarer mensuellement les salariés handicapés qu'elle emploite dans les DSN (déclaration sociale nominative).

Si la tâche s'arrête là pour les entreprises de moins de 20 salariés, celles de plus de 20 salariés doivent également effectuer une déclaration annuelle et payer une contribution à l'AGEFIPH (association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) si leur taux d'emploi de personnes handicapées est inférieur à 6 %. Le montant de la contribution est fixé à 400 smic horaire par bénéficiaire manquant, soit 4 060 euros.

A noter que si l'entreprise n'a pas rempli son obligation légale lors des trois dernières années, le montant de la contribution est porté de 400 smic horaire à 1 500 smic horaire, soit 15 225 euros par bénéficiaire manquant, pour la déclaration de 2020.

Jusqu'à fin mai pour déclarer sa contribution

Pour l'année 2020, le montant de la contribution est à déclarer au cours du mois de mai 2021. La contribution sera versée à la MSA pour le compte de l'AGEFIPH aux dates habituelles de paiement des cotisations de mai, c'est-à-dire le 5 ou le 15 juin.

Dans le cas où une entreprise est concernée par l'obligation d'emploi pour la première fois (qui compte plus de 20 salariés dès sa première année ou dépasse 20 salariés pour la première fois), celle-ci ne paye pas la contribution pour une période de cinq ans.

Christopher Levé

Pour plus d'information, contacter Laetitia Clerc, juriste de la FDSEA de l'Yonne, au 03 86 49 48 10.

▸ Agenda

23/05 Marché de producteurs à l'abbaye de la Pierre-qui-Vire

Le dimanche 23 mai, de 10 heures à 18 heures, un marché de producteurs est organisé à la ferme de l'abbaye de la Pierre-qui-Vire (à Saint-Léger-Vauban). Cidre, jus de pomme, vin, bière, foie gras, gougères, viande, miel, macarons, légumes, fromage et tant d'autres produits seront à retrouver. Une visite guidée de la ferme est également au programme pour les visiteurs les plus curieux.

▸ Formation

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Stocker et trier mes céréales

Le 8 juin, à Bernouil. Contact : Marianne Roisin au 03 86 94 28 45.





Diversification

Devenir un point-relais pour colis

L'information a de quoi susciter l'intérêt et la curiosité : en deux ans, Agrikolis a redistribué 1 million d'euros à ses 200 agriculteurs partenaires. Qu'en est-il de cette activité d'appoint, quels sont les avantages et les contraintes de la transformation de son exploitation en point relais pour colis volumineux? De son côté, la start-up Agriconomie est aussi en quête d'agriculteurs volontaires pour ses Agrico-relais.



Olivier Picoche réceptionnant la livraison de colis encombrants du jour.

Depuis la route, la signalisation est claire : c'est bien ici, à la ferme du Charmelet, qu'en tant que particulier on peut récupérer sa commande expédiée via Agrikolis. Clairement affichés également : la notion de vente à la ferme ainsi que les horaires d'ouverture. L'exploitation d'Olivier Picoche, située à Baudrières, au sud-est de Chalon-sur-Saône, était idéale pour devenir relais Agrikolis. (une entreprise dont le siège est basé dans le Nord). *«Lorsque l'audit a été fait en 2019,* détaille l'agriculteur, *la proximité directe avec un axe routier passant a été déterminante. Il y avait également suffisamment d'espace pour les semi-remorques qui viennent livrer et une présence régulière assurée grâce au magasin»*. Dernières obligations auxquelles répondait l'endroit : un local fermé de minimum 50 m² et l'appareil de levage.

Une quinzaine de colis hebdomadaires

À l'époque de l'audit, c'est l'ancien propriétaire qui exploitait encore cet élevage avicole du Chalonnais. Mais Olivier Picoche et sa femme, Joia, avaient déjà le projet de lui succéder... ce qui fut effectif en septembre 2020. *«Nous sommes propriétaires de l'exploitation depuis le 15 septembre et partenaires Agrikolis depuis le 28 septembre !»*, souligne-t-il. Pour lui, l'opportunité était trop belle afin de drainer des clients jusqu'à ses poulets fermiers et produits dérivés. Le couple ne s'y est pas trompé : *«nous sommes très satisfaits, c'est une idée exceptionnelle, c'est le concept qu'il fallait chez un agriculteur!»* Avec une moyenne de 15 à 20 colis par semaine, cela draine une clientèle qui, autrement, ne serait sans doute jamais venue sur l'exploitation. *«Neuf particuliers sur dix ne nous connaissent pas. Trois sur dix passent par notre boutique et certains reviennent même sans colis à venir chercher!»*, constate-t-il. Les horaires pour venir récupérer les colis correspondent à ceux de l'ouverture de la boutique. Ainsi, cinq jours sur sept (du mardi au samedi), de nouveaux clients arrivent jusque dans la cour de la ferme. *«Cela nous fait une publicité énorme»*. Surtout que le couple écoule également ses produits dans d'autres magasins de producteurs du secteur, donc désormais les clients ne sont même plus obligés de revenir à Baudrières pour continuer d'acheter ses volailles...

Un revenu, une organisation

Si Olivier Picoche n'a que sept mois de recul sur cette activité, il constate un nombre relativement régulier de colis hebdomadaires livrés, *«avec les pics de la semaine du black Friday et des périodes des fêtes de Noël et de Pâques»*.
Avec entre 4 et 10 € net par colis dans la poche de l'agriculteur (en fonction de la taille du produit), *«cela nous apporte minimum 300€ par mois de revenu complémentaire»*, annonce-t-il.
En parallèle, il faut faire avec quelques contraintes ou au moins, une organisation drastique. *«Nous recevons une livraison par semaine, le lundi,* explique Olivier Picoche, *mais depuis quelque temps, nous testons aussi le Relais express qui peut se traduire par un camion par jour»*. Ce service, proposé uniquement pour l'instant par CDiscount dans le contexte Agrikolis, signifie, comme son nom l'indique, une livraison rapide aux clients. Une situation forcément plus exigeante pour l'agriculteur réceptionneur.
Car sa présence est indispensable: c'est à lui de décharger les colis du camion et de les manipuler jusqu'au local de stockage, c'est également à lui d'enregistrer tous les colis reçus et ceux qui repartent (car refusés par les clients ou, la plupart du temps, non récupérés par ceux-ci).

Nouvel aménagement

Chacun peut malgré tout s'organiser et Olivier Picoche a décidé d'imposer un horaire de livraison: *«chez moi, les livraisons ne sont possibles qu'à partir de 14h, ce qui peut être contraignant pour les chauffeurs, mais je n'ai pas le choix, c'est une question d'organisation du travail de mon côté»*. Autre *«contrainte»* pour Olivier Picoche: il est le seul à pouvoir se servir du matériel de chargement, d'où sa présence, indispensable… *«Il faut bien savoir aussi que le moment de la livraison demande du temps qu'il faut absolument pouvoir dégager»*. Ainsi, il compte environ une heure par jour consacrée à la manipulation des colis et à leur enregistrement.

Mais pour l'instant, il ne voit que des avantages à cette adhésion qui participe en parallèle aux aménagements envisagés par le nouveau couple propriétaire. À terme en effet, ils souhaitent déplacer la boutique pour l'installer un peu plus au cœur des bâtiments. Ce serait l'occasion de rapprocher encore plus le magasin et l'espace de stockage en permettant un accès direct de l'un à l'autre. Les clients Agrikolis découvriront donc encore plus l'activité agricole des éleveurs.

FRANÇOISE THOMAS

Le principe Agrikolis

Le service Agrikolis est disponible sur certaines plateformes d'e-commerce partenaires et concerne les colis les plus lourds ou volumineux (meubles, gros électroménager, tapis de course, etc.), ceux qui ne peuvent être récupérés dans un point relais colis classique. Avantages pour le client particulier : il évite les frais de livraison à domicile, il choisit le point relais Agrikolis qui lui convient et le jour et l'heure de sa venue sur l'exploitation. Donc plus besoin de bloquer une journée complète chez soi pour une livraison de quelques minutes. Une fois sur place, ce client pourra bénéficier de l'aide au chargement de la part de l'agriculteur. Pour ce dernier, chaque colis représente un complément de revenu et un client potentiel pour son espace de vente lorsqu'il en a un (ce n'est pas une obligation). Aucun investissement à prévoir à partir du moment où l'exploitant dispose d'un matériel de chargement et d'un local suffisamment grand qui puisse être fermé à clé. Il enregistre les colis via l'appli spécifiquement développée Kolisoft et doit être présent au moins huit heures par semaine (par quatre plages de deux heures chacune). L'objectif d'Agrikolis pour 2021 est d'avoir 400 fermes relais. Trois sont actuellement opérationnels en Saône-et-Loire et il en existe aussi en Côte-d'Or.

Agriconomie veut relancer ses Agrico-relais

Agriconomie est une start-up dédiée au monde agricole créée en 2014 et qui commercialise des engrais, semences ou matériels. Depuis deux ans, elle propose un service nommé Agrico-relais, qui offre la possibilité, pour des clients d'aller chercher leur colis de produits agricoles commercialisés par Agriconomie près de chez eux. Des agriculteurs, eux-mêmes clients de la start-up, deviennent point relais de ces produits. «*L'intérêt de ce système,* explique Clément Le Fournis, co-fondateur d'Agriconomie, *c'est qu'il permet aux agriculteurs de faire des commandes groupées qu'ils viennent récupérer dans les Agrico-relais, avec des prix plus intéressants*». Lancés juste avant la crise sanitaire, les Agrico-relais ont vu leur élan brisé. L'entreprise veut donc aujourd'hui redonner une impulsion afin que le réseau d'agriculteurs qui réceptionnent les commandes puisse s'étoffer. Devenir Agrico-relais impose d'avoir des capacités de manutention pour décharger et recharger des palettes. Il faut également disposer d'un espace de stockage à l'abri. «*Nous étudions également les normes de stockage pour les produits phytosanitaires, afin de permettre aux Agrico-relais de remplir cette mission et de produire un cahier des charges adéquat*» ajoute Clément Le Fournis. L'agriculteur relais touche une commission d'Agriconomie pour le service rendu.

Lutte contre le puceron vert du tournesol

Les auxiliaires en première ligne

Le puceron vert du prunier représente le principal insecte parasite sur la culture du tournesol mais les auxiliaires jouent un rôle déterminant pour les contrôler.


aL_Jung_Terres Inovia

Coccinelle dévorant un puceron sur tournesol

S'ils sont présents suffisamment tôt sur la parcelle, les auxiliaires peuvent contrôler à eux seuls la population de pucerons. Par contre si leur arrivée est décalée par rapport à une arrivée importante de pucerons ou bien si l'infestation en ravageurs est explosive avant l'apparition du bouton floral, une intervention insecticide est dans certains cas nécessaire. La période de sensibilité du tournesol aux pucerons verts s'étend de la levée jusqu'à l'apparition du bouton floral.

Jouer la carte des auxiliaires

La présence des pucerons verts du prunier est révélée par un début de crispation du feuillage, qui se transforme ensuite en déformation (cloques). L'intensité des symptômes peut évoluer très vite, en cas de multiplication rapide des insectes.

Comme pour de nombreux pucerons, les auxiliaires peuvent contenir les populations en étant souvent actifs tôt sur le tournesol. Outre les prédateurs comme les coccinelles, les syrphes, les chrysopes et les punaises, les pucerons peuvent être décimés par des mycoses. Les hyménoptères parasites sont également très actifs mais plus tardivement à l'approche de la floraison. Pour permettre l'installation des auxiliaires et profiter de leur action, il est important de tolérer la présence de pucerons jusqu'au dépassement du seuil de nuisibilité. On observe que dans les régions les plus chaudes, les auxiliaires maîtrisent généralement les pucerons sans qu'il n'y ait à intervenir avec un insecticide. Dans les secteurs plus froids, il y a parfois un décalage entre l'arrivée et le développement précoce des pucerons et le cycle un peu plus tardif des auxiliaires notamment des coccinelles.

Raisonner la lutte

Le raisonnement se fait en fonction de l'état du feuillage du tournesol. On considère trois états du tournesol :

- Les plantes normales avec des feuilles terminales lisses ou légèrement frisottées sans rapport avec des pucerons ;
- Les plantes frisottées avec présence de pucerons et commençant à manifester des crispations sans déformation accentuée ;
- Les plantes crispées avec des feuilles nettement crispées, déformées et cloquées de façon nette à intense avec présence de pucerons.

Une intervention insecticide est conseillée lorsque plus de 10 % des plantes montrent des crispations sur feuilles avant le stade formation du bouton floral.

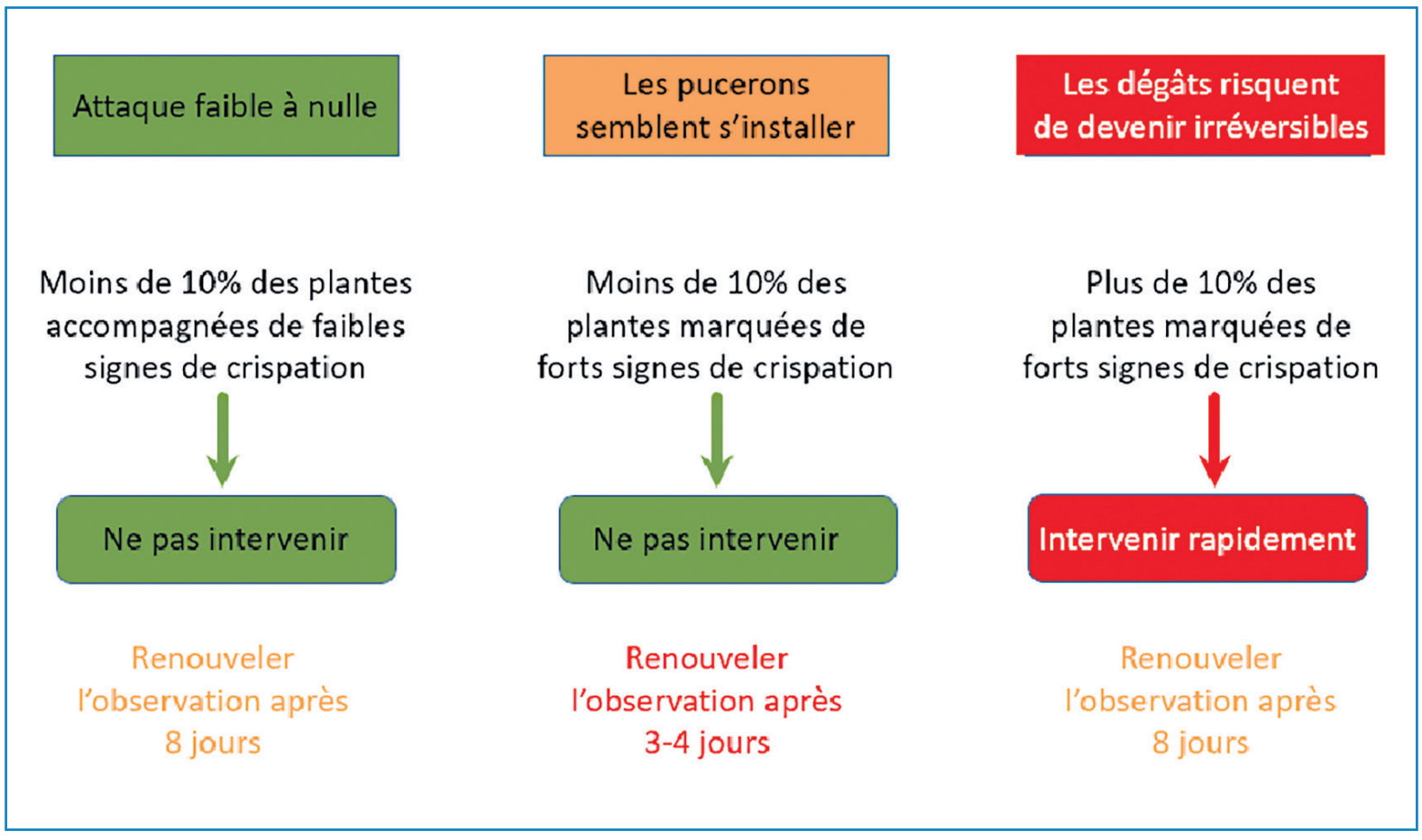
Ne pas traiter trop tôt

Au vu de la période de vol des pucerons ailés et des risques de ré-infestation du tournesol, des interventions insecticides trop précoces peuvent nécessiter un renouvellement de la protection, d'autant plus que la faune auxiliaire aura été décimée par la première intervention. Il faut par contre être très vigilant à partir de l'apparition des premiers pucerons pour vérifier régulièrement si les symptômes demeurent dans la limite du tolérable, les infestations pouvant être parfois explosives.

Une nuisibilité variable généralement modérée

La nuisibilité du puceron varie selon le stade de la plante : plus il arrive tôt et plus on considère que son impact est potentiellement important. Dès le dégagement du bouton terminal, on considère que les pertes sont négligeables. Généralement, la nuisibilité est de l'ordre de 2 à 5 q/ha maximum. Ces chiffres peuvent certainement être dépassés pour des attaques graves très précoces que l'on rencontre rarement dans nos régions.

Louis-Marie Allard, Terres Inovia



Brèves

Phytos **Bruxelles accorde un an de sursis pour le Phosm**et

La Commission européenne a publié le 6 mai un règlement prolongeant d'un an l'autorisation de plusieurs substances actives dont l'insecticide Phosmet. L'autorisation dans l'UE de cette molécule principalement utilisée pour les cultures fruitières mais aussi le colza arrivait à échéance le 31 juillet. *«L'évaluation de ces substances actives ayant été retardée pour des raisons indépendantes de la volonté des demandeurs, il apparaît que les approbations de ces substances actives expireront avant l'adoption d'une décision de renouvellement. Il est donc nécessaire de prolonger la validité des périodes d'approbation de ces substances»*, justifie Bruxelles. Mais le cas du Phosmet semble scellé. Dans une évaluation des risques publiée au mois de mars, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) confirme que des préoccupations ont été identifiées quant à la toxicité de ce produit. La Commission européenne devrait donc dans les prochains mois soumettre aux États membres de l'UE une proposition pour ne pas renouveler l'autorisation accordée à l'insecticide. Le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie a, à plusieurs reprises, indiqué qu'il *«y a un très large consensus européen pour ne pas renouveler l'homologation de ce produit»*. La France a demandé un délai de grâce pour permettre aux filières (colza notamment) de s'adapter.

In Vivo **Le duo Philippe Mangin-Jérôme Calleau réélu à la tête de l'union**

«Le conseil d'administration de l'Union InVivo a réélu son président et son président délégué, ainsi que l'ensemble de son bureau renforcé par de nouveaux membres», a annoncé un communiqué du 12 mai. Ainsi, Philippe Mangin, président d'EMC2 (Est et Nord Est) ainsi que Jérôme Calleau, président de la Cavac (Vendée, Deux-Sèvres), ont été réélus à l'unanimité respectivement président et président délégué de l'Union InVivo. L'ensemble des six membres déjà présents au bureau ont également été réélus auxquels s'ajoutent désormais six nouveaux membres.

Les machines à bêcher passent là où les charrues s'arrêtent

Les machines à bêcher ameublissent et aèrent le sol sans créer de semelle de labour. Elles se déclinent selon deux principes de fonctionnement : mouvement alternatif ou rotatif, dont l'action et la demande de puissance diffèrent.



Photo : Lafforgue

Les machines à bêcher ne demandent pas de puissance de traction, car le mouvement de leurs organes travaillants a pour effet de « pousser » le tracteur, comme une fraise rotative.

Assez répandues dans le maraîchage, les machines à bêcher restent peu utilisées dans les exploitations de grandes cultures. Elles se retrouvent surtout dans les régions aux terres à forte teneur en argile et dans les zones de fond de vallée (Allier, Limagne, Puy-de-Dôme, Vallée de la Saône…). Ces matériels présentent l'avantage d'être complémentaires à la charrue, ou de la remplacer. Ils interviennent sur une grande plage de profondeur de travail allant de 15 à 50 cm, voire plus d'un mètre pour des applications spéciales, dispensant ainsi des opérations de décompactage. Ces outils s'affranchissent particulièrement bien des conditions humides et cassent les éventuelles semelles de labour, réinstaurant ainsi une bonne capillarité. En continuant de travailler là où les charrues s'arrêtent, ils élargissent les fenêtres d'intervention. « Les machines à bêcher permettent de récupérer des structures de sol après des récoltes en conditions difficiles à l'automne. Nous avons aussi des clients, dans le Sud-Ouest en particulier, qui les utilisent l'été après la moisson pour enfouir les pailles et préparer le sol avant les semis de colza, par exemple », indique Philippe Lafforgue, directeur de Lafforgue Béchamatic. Leurs principaux ennemis s'avèrent être les cailloux, qui dégradent rapidement les bêches et entraînent la casse des boulons de sécurité. Ces machines se classent en deux familles : les modèles à mouvement alternatif, aussi appelés pelles-bêches ou bêcheuses (voire rotobêches par abus de langage) et les versions rotatives, dénommées rotobêches ou charrues rotatives.

Les pelles-bêches peu gourmandes en puissance

Les pelles-bêches, les plus répandues, à l'instar des variantes Béchamatic commercialisées depuis bientôt 50 ans par le constructeur français Lafforgue, se composent de bêches animées par un vilebrequin. Elles travaillent par arrachement sans lisser le fond et incorporent les résidus de récolte dans l'intégralité de la couche travaillée. Elles agissent comme un bêchage manuel et laissent un sol meuble favorisant la circulation de l'eau et l'aération. Leur utilisation à l'automne permet de créer des blocs de terre, dont la structure évolue durant l'hiver sous l'effet de l'alternance de périodes sèches, de pluie et de gel. Pour obtenir un résultat moins grossier, ces outils se complètent d'un robuste peigne arrière, qui disloque les tranches de terre, optimisant le mélange des résidus végétaux. Les pelles-bêches présentent l'intérêt de ne pas demander de puissance de traction, à l'inverse d'une charrue, et





Photo : Imants

Les machines à bêcher se combinent à des outils animés pour limiter les passages dans les parcelles.

de n'entraîner aucune usure des pneumatiques. Leur animation est aussi peu énergivore, même si des différences existent entre les marques, selon la conception. « Un tracteur de 80 à 100 chevaux suffit pour nos modèles de 3 mètres de large. La vitesse de travail comprise entre 2 et 4 km/h peut, en revanche, être considérée comme un facteur limitant, reconnaît Philippe Lafforgue. En roulant à 2,3 km/h avec un modèle de quatre mètres de large, il faut environ 1 heure et 15 minutes pour bêcher un hectare. » Avec les nombreuses pièces en mouvement, l'aspect entretien peut également constituer un frein, mais certains constructeurs ont travaillé sur ce point en portant les intervalles entre graissage à 100 heures.

Les rotobêches plus rapides

Les rotobêches s'apparentent à de grosses fraises rotatives. Elles s'en distinguent par l'utilisation de pièces travaillantes spécifiques assurant un effet d'arrachement du sol comparable à celui d'une pelle-bêche. Elles interviennent ainsi sans risque de créer une semelle de labour. Ces machines peuvent aussi être équipées de bêches dont la forme favorise le mélange. Avec ces organes, elles sont capables de mélanger la terre et les résidus végétaux ou le fumier sur tout l'horizon cultivé, sur une couche de 35 cm d'épaisseur par exemple. Les rotobêches autorisent une vitesse de travail plus importante (3 à 9 km/h). *« Plus elles reçoivent de bêches au mètre, plus il est possible de travailler vite »*, précise Sylvain Laurent, distributeur français des machines Imants. Ces matériels s'avèrent, en revanche, plus chers : de 35 000 à 40 000 euros pour un modèle de 3 mètres, soit 25 % de plus qu'une pelle-bêche. Ils sont aussi plus gourmands en puissance, compter 150 chevaux pour un modèle de 3 mètres de large. *« À largeur égale, la rotobêche absorbe 25 à 30 % de puissance en plus que la pelle-bêche, mais le rendement horaire est meilleur, grâce à la vitesse d›avancement supérieure. Par exemple, une machine de 3 mètres, utilisée entre 5 et 9 km/h, affiche un rendement théorique de 1,5 à 2,7 hectares par heure »*, souligne Sylvain Laurent.

Le sol préparé en un passage

Les machines à bêcher peuvent être utilisées en combinaison pour préparer le lit de semences, voire semer, en un passage. Certains modèles se montent à l'avant du tracteur, afin d'atteler sur le relevage arrière le combiné de semis. D'autres reçoivent un relevage porte-à-court acceptant le montage d'une herse rotative, à condition de disposer d'un tracteur suffisamment costaud pour lever l'ensemble. Des utilisateurs intègrent même une unité de semis directement sur la pelle-bêche ou la rotobêche.

DAVID LAISNEY

Liste non exhaustive des fabricants de machines à bêcher

Marque	Provenance	Pelle-bêche	Rotobêche
Béchamatic - Lafforgue	France	X	-
Celli	Italie	X	
Douet Mécanique	France	-	X
Falc	Italie	X	X
Farmax	Pays-Bas	X	
Farmtec	Pays-Bas	-	X
Gramegna	Italie	X	-
Imants	Pays-Bas	X	X
Selvatici	Italie	x	-
Sicma	Italie	x	-
Tortella	Italie	x	-



Photo : Farmax

Farmax recommande un tracteur de 200 chevaux pour sa rotobêche semi-portée de 4,50 mètres de largeur de travail.


Photo : P.Stival

Le montage d'une barre de semis sur la pelle-bêche permet d'implanter les céréales en un seul passage.

AgriDis INTERNATIONAL A/S
www.agridis.com
HE-VA

JEAN-MICHEL CHENILLOT
89000 Saint Georges sur Baulche
Port. 06 08 95 26 90 - jmc@agridis.com

THIERRY CHENILLOT
74350 Cruseilles
Port. 06 08 97 59 88 - thierry.chenillot@orange.fr

ADRIEN AUVIGNE
52500 Maâtz
Port. 06 47 99 32 10 aa@agridis.com


Combi-Disc : Décompacteur + Déchaumeur à Disques Porté et Semi-Porté de 3 à 6 m.


Herse Etrille : Pour le Désherbage avec semoir à petites graines de 3 à 15 m.


Euro-Tiller : Vibro Trainé de 7 à 10 m avec dents disposées sur 7 rangées.


Tip-Roller : Rouleaux Auto Porteurs avec semoirs à petites graines de 3,30 m à 20,30 m.


Disc-Roller : Nouveau déchaumeur à disques, contour porté ou traîné de 2,50 m à 8 m.


Tip Roller : Rouleau semi porté avec anneaux étoiles déchiqueteurs et rotor hacheur.

• les NOUVEAUTÉS • les NOUVEAUTÉS • les NOUVEAUTÉS • les NOUVEAUTÉS • les NOUVEAUTÉS •

Agripartner Les bineuses turques Özdöken au catalogue



Photo: Agripartner

Les bineuses bipoutre repliables ACM-K et ACM-KG (avec fertiliseur) du constructeur turc Özdöken sont désormais distribuées en France par Agripartner. Proposée en différentes versions avec des interrangs ajustables, la gamme comprend également un modèle monopoutre fixe de 12 rangs. Monté sur parallélogramme et doté d'une roue de terrage à corps creux, chaque élément bineur peut être équipé de 3 ou 5 dents. D'autres accessoires peuvent s'ajouter comme des coutres circulaires ou des protège-plants escamotables. Différentes pièces travaillantes sont proposées : soc cœur, soc patte d'oie, lame Lelievre, lame Planet, ou encore soc butteur. Des rouleaux et des doigts Kress sont également disponibles en option. Déclinés uniquement en 6 et 8 rangs, les modèles ACM-KG embarquent une trémie de fertilisation de 1 000 litres.
Largeur : 4,20 à 6 m ; Nombre de rangs : 6 à 12 ; Inter-rang : 50 à 75 cm ; Poids : 850 à 1 050 Kg

Agro-Masz Deux outils à dents vibrantes



Photo: Agripartner

Distribués par Agripartner, les vibro-déchaumeurs APS et Vibro du fabricant polonais Agro-Masz sont conçus pour réaliser un travail superficiel de 4 à 13 cm, à l'aide de quatre rangées de dents vibrantes de 70x12 mm. Le modèle APS se décline en versions portées fixes et repliables, tandis que le modèle Vibro n'est disponible qu'en versions portées et traînées repliables. Avec un espace entre dents de 15,5 cm, ces deux outils sont capables de s'adapter à différentes opérations culturales : déchaumage superficiel, enfouissement de fumier… Le modèle Vibro peut être équipé de socs droits de 60 mm ou de socs pattes d'oie de 200 mm, des pièces optionnelles sur l'APS. Celui-ci intègre en option un terrage hydraulique et une herse peigne derrière le rouleau. Cette dernière peut également équiper le Vibro, qui profite par ailleurs d'autres accessoires optionnels comme des dents niveleuses à l'avant du rouleau, une planche niveleuse devant les dents, ou encore des roues de jauge.
Modèle : APS ; Châssis : Porté fixe/repliable
Largeur : 3 et 4 m/4 ; 5 et 6 m ; Modèle : Vibro ; Châssis : Porté repliable/traîné repliable ; Largeur : 4 ; 5 et 6 m/6,5 et 8 m

Agrowin International Un strip-till rotatif pour le semis monograine twin-row



Photo : M. Portier

Afin d'assurer une implantation du maïs (ou tournesol ou soja) sans labour en un seul passage, Agrowin International a développé le combiné Rotawin travaillant le sol en bandes à la manière d'un strip-till et semant en doubles lignes (Twin-Row). Le constructeur utilise un fissurateur Plowin, caractérisé par ses lames à double pointe, associé à une fraise rotative travaillant le sol en surface sur une bande de 24 cm à l'arrière de chaque dent fissuratrice. Cette fraise a la particularité d'utiliser des éléments à 6 marteaux offrant un effet de choc et défibrant la végétation. De chaque côté des marteaux, le flux de terre est canalisé par des déflecteurs, la zone travaillée étant rappuyée ensuite par un rouleau sillonneur avant le passage des éléments semeurs associés par paire tous les 75 cm. Agrowin a développé sa propre distribution à deux disques synchronisés fonctionnant en surpression. Chaque distribution à entraînement mécanique, approvisionnée par une trémie de 70 litres, alimente ainsi par deux tuyaux la paire d'éléments semeurs à soc et roulette de rappui, suivi de deux roues de fermeture. Les graines sont positionnées de manière décalée sur deux rangs espacés de 17 cm.
Le Rotawin porté à 4 rangs peut être associé à une trémie frontale pressurisée de 2 000 l compartimentée (50/50) dotée d'un ou deux doseurs tout inox à entraînement électrique et pilotage isobus. En option, cette trémie est proposée en inox et peut recevoir un rouleau barres relevable pour casser la végétation et jusqu'à 700 kg de masses pour équilibrer les charges. Le combiné est aussi décliné en version semi-portée à 6 rangs, dotée d'une trémie de 4 000 l compartimentée.





• les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** •

Alpego Scalpage de précision avec la fraise rotative FG bio

La fraise rotative FG bio d'Alpego est conçue pour scalper le sol en maîtrisant parfaitement la profondeur de travail entre 2 et 10 cm. D'une largeur de 3 m, elle bénéfice de roues avant jumelées réglables par manivelles et de patins latéraux. Son rotor, doté de lames équerres, s'ajuste en rotation de 190 à 400 tr/min pour s'adapter au volume de végétation. Il est combiné à un capot arrière réglable hydrauliquement qui régule le flux de terre, afin d'optimiser le recouvrement et l'incorporation de la matière organique. La fraise rotative FG bio est équipée d'une transmission centrale à cascade de pignons admettant une puissance de 170 ch à la prise de force.



Photo: Alpego

Bednar Décompacter sans bouleverser les horizons du sol



Photo: Bednar

Le décompacteur Terraland TN de Bednar se décline désormais avec deux types de dents. Déjà au catalogue, les Active-Mix, au profil incurvé, réalisent en un seul passage un ameublissement du sol en profondeur et un travail en surface pour incorporer les résidus végétaux. Nouvelles sur cette gamme d'outils, les Zero-Mix, de forme droite, assurent un décompactage des couches inférieures sans mélanger les horizons et sans remonter de pierre. Ces dernières dents présentent une largeur de 60 mm et se complètent d'ailettes. Le Terraland TN intervient jusqu'à 65 cm de profondeur. Il est disponible en châssis fixe de 3 et 4 mètres de large, avec des dents équipées de sécurités à boulons ou non-stop hydrauliques. Ce décompacteur reçoit à l'arrière un rouleau à réglage hydraulique de type tandem à dents ou lourd en acier dénommé Cutpack. Il accueille en option des roues de jauge avant et des déflecteurs latéraux à relevage hydraulique. Il accède également à un kit spécial fertilisation composé de tuyauteries et d'une tête de répartition.

Amazone Deux nouveaux outils en amont des Catros


Photo: Amazone

Amazone propose deux nouveaux outils montés à l'avant des déchaumeurs à disques indépendants Catros 03 et Catros XL, gamme de 2,5 à 9 m. Une herse-peigne et un rouleau hacheur viennent compléter la herse Crushboard et l'efface-traces. Ces équipements spéciaux servent à broyer, à mieux répartir les reliquats de récolte et à accélérer le processus de décomposition. Les dents de la herse-peigne ont une épaisseur de 12 mm et sont dotées d'une sécurité de surcharge grâce au ressort en spirale intégré. La herse complète peut être réglée en hauteur, soit mécaniquement par des manivelles, soit hydrauliquement durant le déplacement. Une échelle graduée lisible depuis la cabine informe le conducteur de la profondeur de travail réglée. L'angle d'attaque est réglable pour adapter l'agressivité en fonction des reliquats de récolte. Le rouleau hacheur, quant à lui, présente un diamètre de 330 mm et est doté de 6 rouleaux couteaux de 8 mm d'épaisseur, montés en V. En fonction de la largeur de travail de la machine, le rouleau hacheur est divisé en segments plus petits qui peuvent être de 1 m, 1,5 m ou 2 m de large. Les paliers étanches sont sans maintenance. Durant le travail, le rouleau est pivoté depuis la cabine en position de travail et précontraint hydrauliquement. Grâce à la répartition sur différents segments et à la précontrainte hydraulique, le rouleau suit les reliefs du sol et broie les résidus de récolte sur toute la largeur de travail. Si aucun outil supplémentaire n'est nécessaire devant les disques, le rouleau est pivoté hydrauliquement vers le haut et est ainsi désactivé.

Demblon Une charrue avant mixant déchaumage et labour classique


Photo: Demblon

En complément de ses charrues mixtes portées arrière, Demblon vient d'ajouter à son catalogue un modèle frontal trisoc. Cette variante s'utilise aussi bien pour intervenir entre 10 et 15 cm dans le cadre d'un déchaumage, que pour un labour classique (jusqu'à 30 cm). Équipée de versoirs et de rasettes spécifiques, elle répartit, selon la firme française, la matière organique de manière homogène sur toute la largeur de la bande retournée, en la positionnant à deux tiers du fond de raie, indépendamment de la profondeur de travail. Le constructeur promet également une absence de semelle de labour et une économie d'énergie à la traction, grâce à la conception des corps réduisant les surfaces de frottement. Cette charrue frontale présente un dégagement sous bâti de 75 cm et une distance entre pointes de 100 cm. Elle est disponible avec des sécurités à boulon, dont la largeur de travail des corps se contrôle manuellement en 12, 14, 16 et 18 pouces. Elle se décline aussi en version non-stop hydraulique réglable en 14 et 16 pouces.



• les NOUVEAUTÉS • les NOUVEAUTÉS • les NOUVEAUTÉS • les NOUVEAUTÉS • les NOUVEAUTÉS •

Einböck Deux caméras sur les bineuses Chopstar


Photo: Einböck

L'identification des rangs, en particulier sur des cultures de petite taille ou plantules, devient plus précise avec l'utilisation de deux caméras positionnées de part et d'autre des bineuses Chopstar de Einböck. Avec un champ de vision mieux réparti entre les deux caméras, la précision de guidage augmente et le translateur hydraulique Row-Guard devient plus réactif. Sur les bineuses équipées d'éléments indépendants à relevage hydraulique, ces deux caméras assurent un binage jusqu'au dernier rang d'un côté comme de l'autre, y compris lorsque l'ensemble arrive dans une pointe. Les caméras visualisent les différentes fins de rangs, afin de relever au bon moment chaque élément, sans abîmer la culture en place. En parallèle, Einböck propose des socs à patte d'oie ultraplats disponibles jusqu'à 220 mm de large, assurant un scalpage de faible profondeur et minimisant les pertes en eau du sol.

Franquet Des herses étrilles de 1,50 à 12,50 mètres de large


Photo: Franquet

Le constructeur d'outils de travail du sol de l'Aisne Franquet commercialise une gamme de herses étrilles allant de 1,50 à 12,50 mètres de large, baptisée HDF. Chaque dent de 7 mm de section (470 mm de hauteur) dispose de sa propre sécurité à ressort et assure une pression homogène sur toute la largeur, même avec des cultures en buttes. Cette pression est réglable hydrauliquement depuis la cabine, des vérins tirant plus ou moins sur les ressorts. Selon les modèles, le châssis monopoutre en acier HLE est constitué de un à dix éléments indépendants s'appuyant sur deux à six roues de jauge avant, complétées en option par deux roues de jauge arrière. Le modèle de 12,50 mètres se replie en cinq et pèse 2,2 tonnes.

Grégoire Besson L'Occitan déchaume avec ses grands disques par paires


Photo: Grégoire Besson

Doté d'un châssis semi-porté pour des largeurs jusqu'à 6,20 m et de disques à grands créneaux de 620 mm de diamètre, le déchaumeur à disques indépendants Occitan T60 s'intercale entre le déchaumeur rapide Normandie et la gamme de cover-crops. Ses disques écartés de 230 mm sont montés par paires sur des sécurités à ressort issues des appareils à dents. Les deux rangées de disques sont espacées de 1 100 mm, permettant d'y intercaler, en option, une herse peigne pour briser le flux de terre et améliorer le mélange. Le constructeur met ainsi en avant la capacité de pénétration dans le sol de son appareil et son aptitude à intervenir en présence d'un gros volume de résidus ou de couverts. Placé à l'arrière de l'essieu de transport, le rouleau, disponible en plusieurs versions, dispose d'un réglage hydraulique. Le constructeur a également travaillé sur les angles des bras de disques et le galbe de ces derniers pour limiter l'effort de traction. L'Occitan T60 peut recevoir un semoir de couverts végétaux en option. À noter que l'Occitan T60 est dérivé du modèle porté Occitan 50, lancé en 2019 sous le nom DDIHC.

Güttler Un large soc patte d'oie pour le déchaumage


Photo: Güttler

Güttler équipe son déchaumeur à dents SuperMaxx avec des socs patte d'oie d'une largeur de 200 mm, à angle d'attaque plat. Disponible en version à sept rangées de dents, l'outil déchaume sur toute la largeur de travail avec un écartement entre dents de 130 mm pour un recroisement des socs de 70 mm. Le constructeur annonce, avec ces nouvelles pièces travaillantes, une très bonne efficacité dans la destruction des adventices et des repousses dans des conditions sèches.

Horsch Les herses étrilles Cura jusqu'à 15,20 m


Photo: Horsch

Le constructeur allemand complète sa gamme de herses étrilles Cura ST par 2 modèles de 13,70 et 15,20 m. Ces deux versions ne diffèrent pas de la Cura 12 ST excepté leur largeur. Chaque modèle est repliable en cinq sections et conserve une largeur de transport de 3 m. Le châssis est construit selon un cadre autonome avec des tubes carrés soudés, pour une meilleure stabilité et durabilité. La conception des segments assure un bon suivi du sol en position flottante. A noter qu'en bout de champ, les extrémités peuvent se soulever pour gagner en confort lors des demi-tours et éviter d'endommager les cultures. Chaque dent réglable hydrauliquement exerce une pression de 500 à 5000 g et maintient pratiquement la même pression sur toute la course du ressort. Le large spectre de charge émise sur les dents autorise un travail léger ou très agressif, selon l'objectif recherché.

Imants Une pelle-bêche conçue pour travailler plus vite


Photo: Imants

Le constructeur néerlandais Imants, qui dispose d'une large gamme de rotobêches, développe une machine à bêcher, dite pelle-bêche, dont la conception plus légère correspond davantage aux pratiques des agriculteurs français. Ce nouvel outil, à l'état de prototype en largeur de 3 m, compte 12 bêches de 21 cm de large animées par un vilebrequin. Il dispose d'un relevage hydraulique et d'une sortie de prise de force arrière délivrant au maximum 105 ch, afin d'atteler une herse rotative et un semoir. L'utilisation en combiné permet d'implanter la culture en un passage, contrairement à un itinéraire technique avec labour. La pelle-bêche Imants se distingue par l'adoption d'un mécanisme d'entraînement autorisant une vitesse de travail de 3,5 km/h contre 2,5 km/h pour les modèles conventionnels. Elle bénéficie de la lubrification par bain d'huile des paliers.



• les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** •

Kuhn La fraise rotative EL Biomulch valorise les engrais verts



Photo: Kuhn

La fraise rotative Kuhn EL162-300 Biomulch s'adresse particulièrement aux adeptes de la biofumigation, une méthode agronomique consistant à broyer finement l'engrais vert et à l'incorporer dans le sol. Cette machine de 3 m de large peut être combinée à un broyeur frontal pour venir à bout des couverts végétaux les plus denses. Elle s'utilise également pour les déchaumages superficiels. Cette fraise rotative s'attelle sur un tracteur délivrant jusqu'à 165 chevaux et autorise une allure maximale de travail de 10 km/h.

Kverneland Des pièces au carbure pour charrues, herses et semoirs



Photo: Kverneland

Kverneland a développé la gamme XHD de pièces revêtues de carbure de tungstène pour une longévité accrue. Ces composants sont équipés de pastilles résistantes à l'usure sur les parties plates exposées à l'abrasion, ainsi que dans les angles pour préserver le tranchant. Des pointes, des socs, des contre-seps, des étraves et des socs de rasette sont disponibles pour les charrues. Des dents dotées de plaquettes arrondies existent pour les herses rotatives et tout un panel de pièces travaillantes est proposé pour les outils à dents. Le constructeur commercialise même des socs au carbure pour les semoirs monograines Monopill.

Laforge Un rouleau Köckerling sur l'ameublisseur Flexipass



Photo: Laforge

Laforge s'est rapproché de Köckerling pour équiper son ameublisseur Flexipass d'un double rouleau STS. Cet outil, qui pénètre aussi bien en conditions sèches après moisson qu'en reprise de sol après pommes de terre, assure désormais le rappuyage. Sa profondeur de travail se contrôle hydrauliquement à l'aide du rouleau. Le Flexipass se complète en option de deux rangées de disques mulchers s'intercalant entre les dents et le rouleau, afin de favoriser le mélange terre-paille et la germination des adventices.

Maschio Gaspardo Une sécurité hydraulique pour les dents du déchaumeur Dracula



Photo: Maschio Gaspardo

L'italien Maschio Gaspardo dote son outil de travail du sol à disques et dents Dracula Hydro de sécurités non-stop hydrauliques. Cet outil semi-porté, qui combine deux rangées de disques indépendants (610 mm crénelés) trois rangées de dents, une rangée de disques niveleurs et un rouleau de rappui, travaille à une profondeur comprise entre 8 et 30 cm. La sécurité hydraulique permet d'obtenir une résistance à la pointe de 900 kg, contre 700 kg avec la version à ressort. Mesurant 3 m de large au transport, le Dracula peut recevoir désormais un freinage double ligne pneumatique ou hydraulique.
Largeur : 4,30 et 6,30 m ; Nombre de disques : 18 et 26 ; Nombre de dents : 9 et 13 ; Poids : 8 450 et 10 590 kg

Pöttinger Un déchaumeur à dents semi-porté



Photo: Pöttinger

Les déchaumeurs à dents semi-portés Terria travaillent de 5 à 35 cm de profondeur et se déclinent en deux types de châssis, à trois ou quatre rangées de dents. La seconde configuration, offrant davantage de dégagement entre les dents, exerce une action plus intense sur les mottes et se révèle plus adaptée pour intervenir en présence de débris végétaux. Ces outils sont disponibles avec des sécurités non-stop mécaniques à ressort ou non-stop hydrauliques, affichant respectivement des forces de déclenchement de 600 et 650 kg, mais présentant le même dégagement de 35 cm. Ils reçoivent des socs à ailettes de 350 mm de large pour scalper sur toute la surface lors des interventions entre 5 et 10 cm de profondeur. Au-delà, le constructeur propose des socs étroits. La profondeur de travail se contrôle à l'aide des roues avant et du rouleau arrière disponible en plusieurs configurations : profilé en acier ou en caoutchouc, tandem Conoroll… Pour le nivellement, Pöttinger retient des disques concaves sans entretien fixés par paires sur le bâti du rouleau, un montage dispensant de réglage lors du changement de la profondeur. Les Terria se caractérisent par l'intégration des roues de transport entre la dernière rangée de dents et les disques de nivellement, afin de limiter la longueur hors tout.
Modèle : Terria 4030, 5030, 6030/4040, 5040, 6040
Nombre de rangées de dents : 3 / 4 - Largeurs de travail : 4 ; 5 et 6 m



Vos distributeurs LEMKEN

Dans la Nièvre

DE BRUIN Vente et réparation de machines agricoles
Nouveau distributeur
Chateauneuf VdB
03 86 59 31 26

Dans l'Yonne

OUANNE AGRI sarl
Ouanne 03 86 47 65 87

DE BRUIN Vente et réparation de machines agricoles
Cerisiers 03 86 96 20 08
Charny 03 86 63 09 13

Environnement

Le « Bon Diagnostic Carbone » du plan France relance est opérationnel

Doté de 10 millions d'euros du plan France Relance, le dispositif «*Bon Diagnostic Carbone*» est désormais accessible pour tous les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans.

L'agriculture constitue une solution dans la lutte contre le changement climatique, à la fois à travers la réduction de ses émissions mais également en jouant un rôle de stockage de carbone, en particulier dans les sols.
Elle est ainsi un maillon essentiel dans la stratégie d'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 fixé par l'Accord de Paris. Témoins des effets du changement climatique depuis bien longtemps (augmentation de la température, variabilité accrue des conditions météorologiques, événements climatiques extrêmes…), les agriculteurs s'adaptent à ce nouveau contexte et œuvrent pour en limiter les effets. « *Face à l'accélération des effets du changement climatique*», souligne le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, «*la mobilisation de jeunes générations est déterminante. Le Bon Diagnostic Carbone permet à chaque jeune agriculteur installé d'activer les différents leviers dont il dispose pour améliorer son impact et identifier les actions les plus efficaces pour y parvenir. Cette mesure vient renforcer le rôle des agriculteurs en tant que porteurs de solutions pour capter plus de carbone dans les sols* ».

Des diagnostics financés en grande partie par France relance

Après une première phase d'appel à projets, opérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), ayant permis d'agréer des structures reconnues pour leur expertise sur le sujet, le dispositif « *Bon Diagnostic Carbone* » est désormais accessible pour les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans. Ces derniers sont invités à contacter ces structures (voir encadré) directement et dès aujourd'hui pour la réalisation d'un diagnostic personnalisé. Le plan France relance finance à 90 % la réalisation de ces diagnostics ; les agriculteurs n'auront à s'acquitter que de 10 % du coût complet (soit environ 200-250 €). Cette contribution sera directement réglée auprès de la structure en charge du diagnostic. Au-delà de l'avantage certain pour l'environnement, cette mesure apporte également un avantage économique pour les agriculteurs. Le plan d'actions et les recommandations établis lors de ce diagnostic s'appuieront sur les méthodologies du Label Bas Carbone. Cela permettra de diriger des financements vers des agriculteurs porteurs de projets vertueux pour le climat. Concrètement, une fois labellisé, un exploitant pourra obtenir des crédits carbone valorisables auprès d'entreprises agissant pour la compensation de leur empreinte environnementale.

BERTY ROBERT

Les structures habilitées

Dans l'Yonne :
- Alysé (ldl@alyse-elevage.fr)
- Coop 110 Bourgogne (dederelle@seineyonne.fr)
- Bio Bourgogne (biobourgogne@biobourgogne.org)
- CER France BFC (mschryve@bfc.cerfrance.fr)
- Chambre d'agriculture (i.cadoux@yonne.chambagri.fr)

Dans la Nièvre:
- Chambre d'agriculture (amelie.brisson@nievre.chambagri.fr)

En Côte-d'Or :
- CER France BFC (mschryve@bfc.cerfrance.fr)
- Chambre régionale d'agriculture BFC (celine.buche@bfc.chambagri.fr)

▶ Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle

58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr


GARAGE DU MOUESSE
QUAD 4X4
à partir de 4 991,67 €HT
5 990 €TTC
TGB POLARIS
51 Fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Sécurité

Groupama lance une ceinture connectée pour agriculteurs isolés

Les situations de travail isolé sont fréquentes pour les agriculteurs et constituent un facteur de risque aggravant en cas d'accident. En partenariat avec Géosécure, spécialiste des solutions de protection du travailleur isolé, Groupama Rhône-Alpes Auvergne innove et lance sa ceinture connectée pour protéger les agriculteurs et leurs salariés isolés.



La ceinture connectée de Groupama a été conçue par Géosécure, entreprise spécialisée dans la protection des travailleurs.

Le secteur agricole est le 3ème secteur le plus touché par les accidents du travail après le BTP et les transports. Être hors de portée de vue ou de voix est un facteur de risque aggravant en cas d'accident. De plus, pour tout employeur de main d'œuvre, le Code du travail impose au chef d'entreprise de prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun travailleur ne puisse se retrouver isolé sans pouvoir signaler une situation de détresse et être secouru dans les meilleurs délais. Groupama Rhône-Alpes Auvergne s'est saisi de cette problématique et lance la ceinture connectée. Cette ceinture est rapidement apparue comme l'objet le plus adapté aux activités des agriculteurs. Très robuste et étanche, elle laisse totalement libre de ses mouvements pour travailler. Elle propose également la plus grande autonomie. Les alertes, géolocalisées en temps réel, se déclenchent dans les cas de chute, d'immobilisation prolongée (10 min), ou par l'action du porteur (bouton SOS). Elles sont dirigées vers un centre de téléassistance disponible 24/24 et 7j/7, qui applique la procédure définie préalablement (levée de doute, appel aux personnes à contacter en cas d'accident, guidage des secours pour une intervention rapide). La ceinture est un dispositif léger qui ne pèse que 220 grammes. Elle s'active lorsqu'on la porte et s'éteint dès qu'on l'enlève, il n'y a donc pas de risque d'oubli. Son autonomie est de 40 heures. Elle est équipée d'une carte Sim GPRS, elle résiste à l'immersion totale, à la boue, à la poussière, elle est certifiée norme Atex zone 2 (risque d'explosion). Elle résiste à l'abrasion même en environnement particulièrement hostile.

COMMUNIQUÉ

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **18/05/2021**

Effectif global: 847 - Taux de vente: 92%

Effectif total: 308 - Taux de vente: 90%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	300-350	2,67 €	2,74 €	2,69 €	-0,03
			350-400	2,67 €	2,86 €	2,71 €	+0,07
			400-450	2,68 €	2,82 €	2,78 €	+0,11
		R	300-350	2,52 €	2,70 €	2,60 €	-0,03
			300-400	2,58 €	2,64 €	2,60 €	-
			400-450	2,45 €	2,63 €	2,54 €	-
	F	U	300-350	2,71 €	2,92 €	2,79 €	+0,10
		R	250-300	2,33 €	2,51 €	2,37 €	-0,16
			300-350	2,76 €	2,76 €	2,76 €	+0,16

Apports de saison. 92% de vendus.
BROUTARDS : Quelques lots de veaux d'automne sont présentés et se négocient rapidement.
LAITONNES : Forte demande. Vente rapide et totale. Attention, en mâles comme en femelles, on constate que le bétail non vacciné de qualité médiocre et sans avenir se négocie de plus en plus difficilement.

Effectif total: 221 - Taux de vente: 98%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

ÂGE						
350 - 400	M	U	2,61 €	2,70 €	2,64 €	-0,01
400 - 450			2,54 €	2,74 €	2,69 €	+0,06
450 - 500			2,52 €	2,66 €	2,56 €	-0,02
350 - 400		R	2,38 €	2,63 €	2,655 €	-0,05
400 - 450			2,57 €	2,63 €	2,57 €	-0,06
350 - 400	F	U	2,75 €	2,85€	2,79 €	-
350 - 400			2,63 €	2,69 €	2,67 €	+0,18
400 - 450			2,53 €	2,53 €	2,53 €	-
450 et +			2,27 €	2,27 €	2,27 €	0,05

TAURILLONS : L'offre diminue sensiblement. Les bons lots sont activement recherchés.
GENISSES DE 18 MOIS : Forte demande. Vente rapide et totale. Attention, en mâles comme en femelles, on constate que le bétail non vacciné de qualité médiocre et sans avenir se négocie de plus en plus difficilement.

Effectif total: 400 - Taux de vente: 92%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

ÂGE						
+ 500 kg	M	U	1,85 €	1,89 €	1,87 €	-0,01
+ 500 kg		R	1,77 €	1,79 €	1,79 €	-
- 5 ans	F	E	2,45 €	2,62 €	2,54€	-0,22
5 à 10 ans			2,26 €	2,33 €	2,29 €	-0,27
- 5 ans		U	1,96 €	2,29 €	2,14 €	-0,03
5 à 10 ans			1,88 €	2,26 €	2,09 €	-0,01
+ 10 ans			1,80 €	2,08 €	1,89€	-0,01
- 5 ans		R	1,74 €	1,94 €	1,84 €	-0,05
5 à 10 ans			1,38 €	1,97 €	1,83 €	+0,07
+ 10 ans			1,65 €	1,79 €	1,72 €	+0,01
24 à 36 mois		E	2,48 €	4,13 €	2,95 €	-0,06
24 à 36 mois		U	2,10 €	2,53 €	2,29 €	-0,05
24 à 36 mois		U	1,73 €	2,05 €	1,87 €	-

TAUREAUX

TAUREAUX : Bonne présentation. Tarifs attractifs.

VACHES CHAROLAISES

VACHES/GENISSES DE 30 MOIS : Les cours varient plus ou moins cette semaine selon les catégories. Celà s'explique surtout par la qualité, qui elle, est moins bonne que la semaine passée. A noter, que tous les acheteurs habituels sont présents plus quelques exceptionnels. Pour finir, on remarque que les sujets trop loin de la finition ont du mal à se commercialiser.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **17/05/2021**

Effectif total: 837 - Taux de vente: 97%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 545 - Tx de vente : 100%				**AGNEAUX LAITONS**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	M	U	32 - 38 kg	3,51 €	3,51 €	3,51 €	-0,60
			38 - 44 kg	3,43 €	3,72 €	3,56 €	-0,60
			44 à 50 kg	3,24 €	3,69 €	3,41 €	-0,66
		R	32 - 38 kg	3,28 €	3,51 €	3,33 €	-0,17
			38 - 44 kg	3,08 €	3,43 €	3,27 €	-0,38
Eff. ttal:207 - Tx de vente : 100%				**OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	M	M	M	0,97 €	1,02 €	1,01€	-
	F	U	> 60 kg (F)	1,18 €	1,28 €	1,24 €	-0,04
		R	> 60 kg (F)	0,98€	1,14 €	1,05€	-0,03
Effectif total: 08 - Tx de vente : 62%				**CAPRIN** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	F	F	Premiere qualité	24 €	24 €	24 €	-23,00

Apports satisfaisants. 97.5% de vendus
AGNEAUX : L'offre reste de bonne qualité mais les tarifs sont revus à la baisse après plusieurs semaines d'hyperactivité.
BREBIS : Les sorties sont plus importantes avec la fin de la période de détention PCO. Mais l'impact sur les prix est très limité avec un marché équilibré et des besoins réguliers .
BELIERS : Pas de changement
CAPRINS : Pas de changement

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 10/05/2021 au 16/05/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	8,13	8,05	7,26	-	-	-	-
	Var.		0,03	0,05	0,36				
	R	-	7,84	7,81	-	7,74	7,64	-	-
	Var.		0,20	0,20		-	0,05		
	O	-	-	-	-	7,08	-	-	-
	Var.					-0,09			
3 (couverts)	U	-	8,02	7,96	6,97	-	-	7,81	-
	Var.		0,08	-0,01	-0,02			0,04	
	R	-	7,68	7,64	6,92	7,72	7,63	7,31	6,79
	Var.		0,03	=	0,08	-0,04	=	0,02	0,05
	O	7,23	7,27	7,31	-	7,37	7,06	6,88	-
	Var.	=	0,04	0,04		0,01	0,05	0,10	
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	7,10	6,59	-
	Var.						0,13	0,01	
	O						6,47	-	
	Var.						-0,03		

Zone nord : En l'absence d'un opérateur (problème technique), les prix de la cotation ne reflètent pas la tendance du marché poursuite de la légère érosion des courS.**Zone sud :** Application du réseau.

Sicagemac (prix au kg vif) Marché de Corbigny du 17/05/2021

Bovins : 163
Taurillons d'herbe : (390 - 555 kg)1020 - 1280 2,31 - 2,64
Laitonnes : (340 - 400 kg) 900 - 1010 2,52 - 2,73
Génisses 24-36 moi : (470 - 640 kg) 950 - 1350 1,99 - 2,54
Taureaux : (890 - 1135 kg)1480 - 2200 1,67 - 1,94
Vaches légères : 910 - 1240
Vaches entre deux : 1260 - 1410
Vaches lourdes : 1490 - 2230
Bonne demande en mâles et femelles d'export herbés à des tarifs facilement maintenus. Vente toujours active en vaches herbées et qualifiées IBR, demande plus sélective en sujets de stabulation et non qualifiés IBR.
Bovins gras : 8
Vaches de viande : 4,00 à 4,07 € kg de viande.
Génisses de viande : 4,20 à 4,46 € kg de viande.
Bonne qualité en bêtes grasses, vente rapide et globale.
Ovins : Pas de marché cette semaine. Prochains marchés : Bovins et ovins le mardi 24 Mai 2021. Réception des bovins 10h, vente à 13h. Réception des ovins à partir de 14h30, vente à 15h30.

SYNTHESE

Broutard(e)s : Les volumes sont modérés et de saison mais l'ambiance commerciale et la demande sont soutenues permettant de valoriser les animaux à des tarifs attractifs. Les animaux plus lourds et de qualité sont prisés. Le bétail non vacciné et de qualité médiocre trouve de plus en plus difficilement preneur avec des cours en baisse. En femelles, l'activité garde son dynamisme à des cours facilement reconduits.

Gros bovins maigres : Les apports reprennent de la qualité cette semaine et le commerce en est conforté : les transactions s'effectuent rapidement à des tarifs fermes à haussiers. Les sujets trop loin de la finition ont du mal à trouver preneur tandis que les jeunes vaches avec de l'état ou bien les sujets herbés indemne d'IBR sont toujours recherchés.

Boucherie : En femelles, l'offre modérée fait face à une demande normale : les cours sont facilement reconduits et le commerce fluide. Le commerce en réformes laitières est stable également avec des cours maintenus voire en légère hausse.

Veaux : Tout comme la semaine dernière, l'ambiance commerciale est bonne cette semaine : la vente est active et on enregistre une légère hausse en races laitières, croisés et races allaitantes. Les limousins accusent toujours une baisse de cours en revanche. En veaux gras, les achats demeurent prudents à des cours difficilement reconduits.

Ovins : En agneaux, l'offre reste de bonne qualité mais les tarifs sont revus à la baisse après plusieurs semaines d'activité très intense et de cours hauts. En agnelets, l'offre s'élargit et les cours restent stables. En brebis, es sorties sont plus importantes mais les prix restent stables face à une demande bien présente.

17 MAI 2021 | **TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE** — FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Demande dynamique sur les vaches laitières, la valorisation sur les prix se fait attendre. Marche stable sur les autres catégories, le maintien des cours se fait mais difficilement.
Bovins maigres : La demande reste bonne. Avec une tendance à la hausse, les cours restent toujours trop bas.

POLITIQUES

Les discussions européennes en trilogue (Conseil, Parlement, Commission), concernant la réforme de la PAC, se poursuivent de manière plus efficace en vue du super-trilogue qui devrait se tenir les derniers jours de mai.
Si nous n'avons pas, à ce stade, d'information sur le contenu des discussions, il semble que les Institutions s'approchent de compromis concernant la conditionnalité et le taux de coulage maximum... Pour rappel, la FNB demande le maintien du taux actuel de couplage (13+2%) !

ENVIRONNEMENT

La Commission Européenne a présenté le 12 mai son p d'action « zéro pollution » pour l'air, l'eau et le sol, prévu d le cadre du Green Deal. Ce plan repose principalement sur initiatives déjà en cours ou prévues, et fixe plusieurs objec notamment sur la réduction des écosystèmes qui menacer biodiversité (de 25%), l'utilisation de pesticides chimique d'antimicrobiens en élevage (50%) ou encore la réduction émissions d'ammoniac en agriculture

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Les rencontres MADE IN VIANDE auront lieu du 24 au 31 mai prochain. Elles feront écho aux temps fort de la Semaine de l'Agriculture Français, proposé par le Ministère de l'Agriculture.

Dans ce cadre, les rencontres MADE IN VIANDE seront l'occasion de mettre en valeur les 17 démarches Label Rouge présentes sur le territoire national, auprès du grand public et des scolaires : par des visites en exploitations qualifiées Label Rouge, par de la communication chez les distributeurs (GMS, bouchers...).

FOCUS

Dans le cadre du Green Deal, la volonté européenne est de passer à 25% des terres en agriculture bio d'ici 2030 (8,5% aujourd'hui). Pour atteindre ce chiffre, la Commission Européenne a publié un plan d'action, basé sur 23 actions et 3 axes : stimuler la consommation en maintenant la confiance des consommateurs, augmenter la production, et améliorer la durabilité du secteur. Dans ce cadre, il est nécessaire que les efforts des éleveurs soient reconnus, les règles européennes, déjà contraignantes, se renforçant avec le nouveau règlement applicable au 1er janvier 2022

EN REGION

Une tribune « Viande rouge et environnement, pour en finir avec les contre-vérités » a été publiée mercredi sur les réseaux sociaux & dans Le Point. Cette tribune, signée par l'ensemble des syndicats agricoles de l'amont (FNB, JA, Confédération Paysanne, et Coordination Rurale), met en avant la diffusion de données biaisées et demande une approche cohérente, en phase avec les réalités de terrain ! N'hésitez pas à diffuser cette tribune dans vos départements, et sur vos réseaux sociaux!

FAIT DE LA SEMAINE

Une communication du ministre le 12 mai a rappelé les deux mesures dédiées aux OP et AOP dans le Plan de Relance (2021 et 2022).
2 millions d'euros pour favoriser la formation des responsables à la négociation commerciale collective (via IFOCAP ou ALTERNEGO).
4 M d'euros de cofinancement pour des investissements en systèmes informatiques et de conseil externe (juridique, ...), liés à la structuration des filières. Dépôt auprès de FranceAgriMer à partir du 26 mai.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

13 500

C'est le nombre d'affiches qui sera déployé dans les centres-villes et sur les grands axes de circulation, à côté des centres commerciaux et sur leurs parkings, pour valoriser l'achat de viande de veau en cette période de Pentecôte. Cette communication se déroulera donc du 17 au 23 mai. Il est aussi possible de relayer en complément, cette communication sur les réseaux sociaux, tous les éléments sont téléchargeables ici

Matériel

Tracteur

21 - Recherche Massey Ferguson petit gris (1801)
✆ **06 10 19 22 29**

42 - Vends tracteur Renault 86 - très bon état - an 72 - 9000 h - cherche Border adulte pour troupeau
✆ **07 86 23 57 02**

71 - Vends tracteur Valtra T120, année 2006, 4.490 h, relevage avant, bon état.
✆ **06 77 42 16 35**

89 - Recherche tracteur 60 - 100 ch, bon état, année 1975 - 1995 (2005)
✆ **03 86 63 93 50 - 06 36 48 56 04**

90 - Vends Same Dorado 85 cv, GS DT 2017, 4 RM, 4 cylindres, Stop NGo, état neuf, 30 000 euros HT.
✆ **06 80 23 63 65**

Travail du sol

51 - Vends amendement organique 100 % lisier de porc, sec, composte, belle qualité, homogène, dose 11 19 07 NPK KG T produit brut 26 Đ/T (1908)
✆ **06 88 39 18 02**

26 - Retraité vend pelle retro les forges, TBE 3500euros + fixation pour bineuse Brond + bac acier à vendange.
✆ **06 72 11 08 66**

38 - Vends pirouette Krone 4 toupies 5m20 - herse dents neuves relevage hydrau châssis lourd lar 5m - 1 cover crop 2m50 - désileuse Lucas 1m3 1/2 - charrue 5 corps Overum bon état.
✆ **06 70 66 62 19**

69 - Vends herse plate Quivogne 4.20 m. peu servie.
✆ **06 75 63 46 61**
Heures repas

89 - Vends rouleaux packer 4 m., diam. 4.5 et 50, bon état, prix à débattre, 400 et 450 euros (2003)
✆ **06 75 23 87 61**

Récolte

07 - Recherche moissonneuse-batteuse année 1980-1995 pour transformation poste fixe Rhône-Alpes
✆ **06 80 61 13 81**

21 - Vends presse bottes carrées 80 x 70 Welger D4000, BE, 12 000 euros (1803)
✆ **03 80 51 87 65 HR - 06 13 68 74 77**

26 - Vends vendangeuse Alma Selecta en bon état, servie 15Ha par an.
✆ **06 83 00 65 05**

42 - Vends faneuse 4 toupies Fella, 2 cuves g.o. de 800 et 1000 l, 1 vis a grain 6 m (état moyen).
✆ **06 80 56 13 09**

57 - Achète diviseur gauche et/ou droit court pour coupe Deutz Fahr.
✆ **06 83 28 38 00**

71 - Vends presses bottes rondes John Deere 570 et 545 bon état, 1,20 m sur 1,30 m, ficelle.
✆ **07 84 53 27 48**

74 - Vends autochargeuse Krone pirouette 2 toupie souffleur engrangeur 13 CV. Bon état. A débattre.
✆ **06 77 54 99 75**

74 - Vends retourneur d'andain idéal pour luzerne. TBE, herse, charrue tri, 1320 Varilarge Cultipaker.
✆ **04 50 62 15 08**

89 - Vends faucheuses GMD 55 HD, 5 disques, faucheuse GLD44 avec 4 disques, vends ensileuse portée 1 rang PZ M H 80, roue de support pour le travail. Le tout en bon état de marché et livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Arbo-viti

38 - Vends remorque fruitière nombreuses options hydraulique prix 4000 euros TBE.
✆ **06 51 03 99 30 HR**

Irrigation

38 - Vends 50 cannes d'irrigation 60 longueurs alu 700 euros - Bineuse maïs 500 euros.
✆ **06 28 25 98 01**

38 - Vends couverture intégrale aluminium 1.5ha - Charrue Bisoc HB1 retournement hydraulique.
✆ **06 22 01 86 88**

Cave

69 - AV cuves inox rondes Velo 1996 - 2x150 hl 4550 euros pièce - 1x100 3650 euros - 1x85 3400 euros.
✆ **06 08 33 81 09 ou 06 08 35 64 56**

Divers

01 - Vends cellule à grains 75T avec vis de reprise diam 5m50 H 4m50.
✆ **06 23 84 87 09**

01 - Vends tubes galvanisés long. 1m55 diam 45 mm idéal parc à moutons ou autres.
✆ **06 82 07 33 68**

01 - Vends presse BR Vicon année 2013 filets ficelles Isobus RV 4216, 11000 bottes ; machines allaitement veaux lait en poudre ; lot barrières inox ; broyeur mélangeur céréales ; cellules ; 2 roues avec jantes 420/85R24.
✆ **06 10 79 57 77**

01 - Vds salle de traite TPA 8 ; silo toile 3T ; différents cornadis 7 - 9 - 10 places barrières abreuvoirs tracteur Deutz 4.51, 2 RM.
✆ **07 88 45 32 66**

01 - Vends moiss. batteuse Case Axial 1660 entièrement révisée moteur et hydraulique refait factures à l'appui coupe 5m cueilleur 6 rangs repliables Capello le tout bon état.
✆ **06 84 47 68 91**

07 - Vends piquets en châtaignier fendus à la main 1,80 euros-1,80m 1,60 euros-1,60m
✆ **07 87 05 20 20**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (1902)
✆ **06 71 10 93 35**

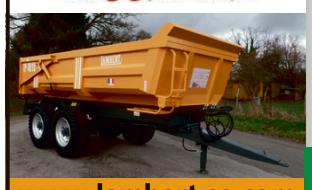
BOUÉ S.A.R.L.o
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● wwww.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

21 - Vends ancien wagon SNCF pour cuve azote liquide ou eau, 50 m3, 2 000 euros (1905)
✆ **06 81 86 91 33**

21 - Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2002)
✆ **06 30 11 59 25**

55 - Vends presse John Deere 590 ; semoir Nodet 4m, avec Mark Sem ; vibro.; rouleau Somepa, frontal, hydraulique, 6 m ; tasse-avant 100 cv, prix à débattre.
✆ **06 88 45 55 97**

63 - AV New Holland TL70A 4X4 4000H 2006 charrue Kuhn multi master 122 4 socs NSH 2011.
✆ **06 13 62 47 46**

remorques Lambert Votre partenaire transport

www.lambert-sa.com
Remorque Lambert TP 15 Boggie 100 Colaert
Roues Kargo Radial
Année 2020 - Démo
19 300 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France

tounet

26 - Vends remorque fourragère, moulin à farine contre poids rotovator pirouette Khun.
✆ **06 17 07 52 89**

38 - Vends pirouette 6m80 Fella, salle de traite pour pièces Melotte, moteur électrique 3cv.
✆ **06 70 24 56 64**

38 - Vends 2 pneus 18.4.38 occasion 50 pourcent usure et un gros palan à chaine.
✆ **06 37 77 89 90**

38 - Cherche pneus avant tracteur 340-70-24 usure 50 à 60 pourcent ou 320-85-24.
✆ **06 71 10 19 10**

38 - Vends cause retraite 1 machine à traire Socoma pulvérisateur neuf très bon état.
✆ **04 76 65 03 15**

39 - Vends une faneuse Sella 6 toupies TBE et un épandeurRock 7T hérissons verticaux TBE.
✆ **06 26 20 05 40**

42 - Vends groupe électrogène 18 kw 230-400 v A25 - 9 année 2014 TBE gpf sup prise de force.
✆ **04 77 20 88 77**

69 - Vends pirouette Kuhn 2 toupies Atomiseur Berthoud Fructair 1000 A2006 bon état.
✆ **06 73 29 63 39**

69 - Vends machine à plumer à disque canard volaille prof. marque Bayle 600 euros.
✆ **06 07 19 39 18**

71 - Vends faucheuse pendulaire Kuhn 3110GMD lift control et bétaillère Masson 5 m, BE.
✆ **06 83 99 46 19**

71 - Vends cse ret., presse Feraboli sprinter 165, an. 2012, faneuse Stoll Z765 Pro, an. 2012, faucheuse Kuhn GMD 702, an. 2003, benne 3 points Desvoys.
✆ **06 82 43 38 47**

71 - Vends andaineur Kuhn 4101, 4 m, bon état, année 1996.
✆ **06 83 13 82 29**

74 - Vends râteau-faneur 210 x 40, 2 prises force, 2 attaches 990 euros. Châssis fendeuse 150 euros.
✆ **07 50 08 36 76**

74 - Pour chevaux : charette tombereau, râteau-faneur, tourneuse, charrue arracheuse à pommes de terre.
✆ **07 50 08 36 76**

Elevage

15 - A vendre cabane à traire 4 places. Pompe à vide. Tank. 1000 l + 2 pots.
✆ **04 71 73 25 93 HR.**

42 - Vds machine à traire BOUMATIC
✆ **06 51 86 21 18**

Véhicule

Utilitaire

21 - Vends pièces Lada essence pont ar. complet, 2 demi arbres de transfert, boîte av 2 ress suspension, 300 euros (2004)
✆ **06 83 48 37 29**

26 - Vends Kangoo frigo 2010 173 000km, froid négatif, TBE, entretien suivi,6800euros à débattre.
✆ **06 07 84 75 61**

58 - Vends 4x4 Landrover diesel Discovery blanc, 300 000 kms, camionnette, BE, CT OK, TVA récupérable, 4 400 euros (1907)
✆ **06 86 26 31 62**

Tourisme

38 - Particulier cherche mobylettes roulantes ou pr pièces Peug.103 ou motobécane ou scooter - Cherche moteur Deutz.
✆ **06 61 65 28 52**

39 - Vends Tiguan 4 roues motrices 195 000 kms 2012 attelage, TBE.
✆ **06 26 20 05 40**

Achat-Vente

Récolte

03 - Vends enrubannage bio blé méteil, graines chicorée fourragères échange contre fumier, transport assuré (1909)
✆ **06 03 80 08 26**

69 - Vends foin bottes rondes et rectangulaires, luzerne bonne qualité. Livraison 8 tonnes minimum.
✆ **04 74 00 30 70**

Fourrage

RECHERCHE PAILLE EN ANDAIN
secteurs 21.89.10.52

Achat à la tonne ou échange contre différentes fumures (fumier de bovins composté, fientes de volailles, lisier de porc déshydraté,…)
Nos +
-travail soigné,
-équipes réactives,
-ensemble de pressage équipé basse pression avec table de groupage pour limiter les passages et les tassements des sols.
- évacuation rapide avec camions et tracteurs agricoles.
SAS De CHASSINEL 21400 Puits
SAS 06 80 06 38 23 - Sylvie 06 80 37 00 50 - Jacques-Yvan 07 88 33 45 89
La paille est indispensable pour l'élevage.
Depuis 20 ans, nous achetons de la paille pour nos clients éleveurs français

Terres de Bourgogne
agribourgogne.fr

57 - Recherche 500 tonnes foin en bottes rectangulaires de qualité. Paiement comptant au chargement.
✆ **06 11 25 32 27**

Propriété

73 - Recherche location vente ou achat ferme minimum 80 HA groupés. Etudie toute proposition.
✆ **06 29 66 04 32**

Terrain

71 - Achète terrains à bâtir dans votre région, toutes surfaces (1308)
✆ **07 50 21 22 85**

Immobilier

15 - AV ferme dans le Cantal, 58 HA de terres cultivable, 5 d'un seul tenant et mécanisable prairies avec ruisseau fermier avec bail de 18 ans uniquement sur les terres cultivables. Bâtiments grange étable, stabu et hangar, 57 HA de bois hors bail idéal pour investisseur.
✆ **06 10 28 83 78**

Location

Immobilier

63 - Auvergne loue à St Victor la Rivière appart cosy 2 pers tt confort site touriste et rando.
✆ **07 85 86 29 67**

Emploi

Offre

01 - Recherche repreneur pour élevage de volailles cause cessation d'activité région Montrevel en Bresse.
✆ **06 18 33 96 86**

07 - Expl bovin lait bio rech salarié pour traite et autres travaux CDI 35 h
✆ **06 87 99 73 46**

Saveurs
papier ● internet
saveurs.agribourgogne.fr


DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE 2 COMMERCIAUX (H/F)
Pour secteurs Aillantais-Sénonais et Auxerrois-Forêt d'Othe
Postes à pourvoir immédiatement

VOTRE PROFIL
- Connaissance du milieu agricole
- Maitrise des outils informatiques
- Sens du relationnel
- Organisé, intègre et rigoureux
- Ouvert aux dernières technologies

Postes en CDI plein temps - Salaire selon expérience
Véhicule/Mobile/PC

CASE IH POUR CEUX QUI EXIGENT PLUS

Contacter Stéphane BONFILLOU
au 06 07 54 76 70 s.bonfillou@dafp.fr
ou adresser CV + LM à DAFP Route de Joigny 89130 Toucy

21 - Exploitation en grandes cultures recherche un saisonnier pour réaliser les travaux liés aux moissons (conduite des bennes, travail du sol), pour le mois de juillet 2021 (le contrat peut démarrer plus tôt et/ou finir plus tard selon la météo). Rémunération: 1500euros net Formation agricole ou 1ere expérience sur poste similaire souhaité. Repas fourni par l'employeur le midi. (1901)

✆ **06 08 25 63 65**

42 - Exploitation laitière (robot, mélangeuse..) recherche salarié poste à responsabilités, motivé, pour conduite élevage, Montbrisonnais.

✆ **06 77 99 23 77**

58 - Ferme polyculture élevage Lormes cherche salarié temps pleine, CDI, autonome, sérieux, permis VL (1904)

✆ **06 87 31 57 31**

73 - Exploitation lait viande bovin caprin porc robot mélangeuse transfo cherche pour poste à responsabilité salarié qualifié motivé pour conduite élevage.

✆ **06 31 50 64 16**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Animaux

Bovin

01 - Vends broutards indem. IBR Charolais.

✆ **04 74 51 42 39 HR**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay - Vends reproducteurs Limousins 16 à 24 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ) ; Vends génisses pleines vêlage fin octobre début novembre.

✆ **06 28 02 04 05**

03 - AV fond cheptel charolais vaches+veaux d'autres prêtes et pour août indemn 4 taureaux.

✆ **06 20 60 04 96**

05 - Vends 3 génisses prêtes Abondance, vêlage juin, indemne IBR BVD. Dépt 05.

✆ **06 89 66 19 53**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 8 taureaux 2 ans, 30 mâles 15 mois. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlage, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils de puis longtemps. (1401)

✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel-
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - EARL du Mont Rond vend 6 taureaux HBC de 16 à 18 mois, père : Lutti, Mimosa, Lexovy, Cluedot, Vigny, cheptel IA depuis 40 ans, index élevage BGTA et IBOVAL 2020, IVMAT 106.4, Alai. 105.2 AVEL 104.1, ISEVR 103.8, 78 % des vaches qualifiées RR et 60 % des vaches sélectionnées, vêlages faciles par HBC. Bruno et Vincent Parisot 21210 La Motte Ternant (1701)

✆ **06 15 28 77 63**

21 - Vends taureau adulte 4 ans + veaux 16 mois, élevage charolais HBC. EARL Gabory Bruno 21460 Jeux les Bard (1910)

✆ **06 87 43 40 33**

38 - Vends Taureau Aubrac 3 ans indemne besnoitiose.

✆ **06 80 93 28 47**

39 - Vends 6 jeunes vaches pleines différentes races : 38, 34, 72, 23, 39. Et jeunes vaches suitées charolaises et salers. Le tout indem IBR BVD. Liv possible.

✆ **06 26 20 05 40**

42 - Vends taureaux Charolais 2 ans et 16/17 mois - HBC - élevage et viande - GAEC CUISSET GACON - St Germain Lespinasse.

✆ **06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59**

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC, 1 génétiquement sans corne + 2 taureaux adultes HBC. GAEC Deboux (1702)

✆ **06 26 01 58 72 - 06 28 58 12 92**

58 - Vends vaches suitées, vaches pleines, taureau 5 ans Limousins, IBR A (2001)

✆ **06 43 36 91 80**

58 - Elevage limousin Thoulé David vend taureau adulte HBC + 1 veau 15 mois de mère qualifiée (2006)

✆ **06 10 09 65 69**

69 - Vends jeunes mâles reproducteurs limousins inscrits ou non,vaches pleines ou suitées.

✆ **06 71 61 73 16**

70 - Vends mâles Parthenais calme indemne IBR typé viande, vaches Parthenaises avec veaux.

✆ **06 80 73 11 79**

71 - Vends taureaux repro. charolais HBC 2 et 3 ans, hivernés au pré, TGS, indem IBR, T. bonne qualité, Dumont J.-P.

✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends cause cessation 15 bonnes génisses charolaises, garanties pleines de 4 à 5 mois, IBR A.

✆ **06 88 59 16 46**

71 - Vends taureaux HBC, jeunes et adultes hivernés au pré. GAEC Goulliard (1706)

✆ **06 74 09 49 89**

71 - HBC vend tx 2 ans + 2 adultes orig. Picaud 57 et 1 ss corne orig. Liban IA + vaches pleines suitées + génisses 2 ans pleines + vx 15 mois TGS, IBR OK, livr. Gaec Devillard Jacques et C., Champlecy.

✆ **06 18 54 64 88**

74 - Vends taureau Salers 20 mois très calme.

✆ **06 80 25 00 94**

89 - Elevage HBC vend 50 mâles reproducteurs 2020 dont vêlage facile, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89240 St André en Terre Plaine

✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC Cadoux**

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

✆ **06 08 06 98 65**

Chien

42 - A retenir 4 chiots Beauceron non lof, nés le 06/04/2021, mère 250268731380792 - siret 409274677001

✆ **06 79 68 47 80**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine YouTube

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

JMLR

Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social
7 RUE CHAMPS AUX PIERRES
21850 SAINT-APOLLINAIRE
812 180 842 RCS DIJON

L'AG mixte du 22.02.2021 a pris acte de la démission de Mr Lionel RODRIGUES prenant et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL212030534

SUCCESSION

SUCCESSION

M. Jean DUVAL - AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION - Article 1007 du Code Civil - Article 1378-1 Code de procédure civile - Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 10 janvier 2018, Mr Jean Del Georges DUVAL décédé à DIJON (21000) le 19 février 2020 a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Didier LEVRAY, Notaire à DIJON, le 24 avril 2020, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON le 05 juin 2020. L'opposition pourra être formée auprès de Maître Didier LEVRAY, notaire associé à DIJON (21000) 43 rue de la Préfecture, chargé du règlement de la succession, dans les conditions de l'article 1007 du Code civil. Pour avis : Maître Didier LEVRAY

AL212030598

NOMINATION

ACTIGEST S.A.R.L

SAS LES TERRES D'A.J

SAS au capital de 5 000 euros
Siège social : 7 rue Henry Barbusse,
21600 LONGVIC 878 097 179 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 6 mai 2021, il résulte que : Monsieur Lounès DEKKICHE, demeurant 4b rue des Girolles 21800 Neuilly-Crimolois a été nommé en qualité de Président en remplacement de Mme Nawel DEKKICHE, démissionnaire. Le paragraphe « NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT » dans les statuts a été supprimé.POUR AVIS Le Président

AL212030561

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI ARIEL

L'AGE de SCI ARIEL, SCI au capital de 152,45€, 32 Cours Du Parc, 21000 Dijon, 418 962 965 RCS Dijon, a décidé, le 10/5/2021, de transférer le siège social de la société au 15 Rue Arthur Rimbaud, 21000, Dijon. Mention au RCS de Dijon

AL212030577

SCI AHAVA

L'AGE de SCI AHAVA, SCI au capital de 152,45€, 32 Cours Du Parc, 21000 Dijon, 415 153 659 RCS Dijon, a décidé, le 10/5/2021, de transférer le siège social de la société au 15 Rue Arthur Rimbaud, 21000, Dijon. Mention au RCS de Dijon

AL212030579

SCI LES LYS

L'AGE de SCI LES LYS, SCI au capital de 100€, 32 Cours Du Parc, 21000 Dijon, 492 049 374 RCS Dijon, a décidé, le 10/5/2021, de transférer le siège social de la société au 15 Rue Arthur Rimbaud, 21000, Dijon. Mention au RCS de Dijon

AL212030582

SCI L'HORIZON

L'AGE de SCI L'HORIZON, SCI au capital de 100€, 32 Cours Du Parc, 21000 Dijon, 539 982 926 RCS Dijon, a décidé, le 10/5/2021, de transférer le siège social de la société au 15 Rue Arthur Rimbaud, 21000, Dijon. Mention au RCS de Dijon

AL212030583

SCI ARC EN CIEL

L'AGE de SCI ARC EN CIEL, SCI au capital de 1 000€, 32 Cours Du Parc, 21000 Dijon, 481 710 176 RCS Dijon, a décidé, le 10/5/2021, de transférer le siège social de la société au 15 Rue Arthur Rimbaud, 21000, Dijon. Mention au RCS de Dijon

AL212030584

EN RAISON DU LUNDI DE PENTECÔTE

- **Les bureaux seront fermés le lundi 24/05/2021**
- **Bouclage des annonces légales le vendredi 21/05/2021 à 16h pour la parution du 28/05/2021**

SCCV LOREE DES SENS

SCI au capital de 10 000€, 32 Cours Du Parc, 21000 Dijon, 538 493 487 RCS Dijon. L'AGE a décidé, le 10/5/2021, de transférer le siège social de la société au 15 Rue Arthur Rimbaud, 21000, Dijon. Mention au RCS de Dijon

AL212030585

DAN IMMOBILIER

L'AGE de DAN IMMOBILIER, SARL au capital de 8 000€, 32 Cours Du Parc, 21000 Dijon, 433 760 188 RCS Dijon, a décidé, le 10/5/2021, de transférer le siège social de la société au 15 Rue Arthur Rimbaud, 21000, Dijon. Mention au RCS de Dijon

AL212030586

GIRARDIN SEBASTIEN

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social
6 rue Saint Joseph
21700 NUITS ST GEORGES
809 875 388 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er avril 2021, l'associé unique a transféré le siège du 6 rue Saint Joseph - 21700 NUITS ST GEORGES au 8 route de Vosne-Romanée – 21640 FLAGEY ECHEZEAUX, avec effet le jour même et a modifié, en conséquence, l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL212030587

CLITACOLA

SARL au capital de 10.000 €
Siège social : 8 rue Dauphine,
Centre Dauphine – 21000 DIJON
428 126 973 RCS DIJON

Suivant AGE en date du 26/04/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 2 Place du Général Leclerc – 94130 NOGENT SUR MARNE, et ce à compter du 01/05/2021. Mention au RCS de DIJON.

AL212030599

BARBAR

Par décision du 31/12/2020, l'associé unique de la société BARBAR, SASU au capital de 1 euro, RCS DIJON 887 934 487, Siège social : 32 rue de Franche-Comté 21760 LAMARCHE-SUR-SAONE, a décidé de transférer le siège social au 44 rue Antoine Masson 21130 AUXONNE, à compter du 31/12/2020. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis – le Président

AL212030602

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL SEFINA - SARL au capital de 8 000 euros - Siège social : 15 et 17 rue Bossuet - Centre Dauphine - 21000 DIJON - 428 752 265 RCS DIJON, l'AGE du 30.04.2021 a décidé de transférer le siège social du 15 et 17 rue Bossuet - Centre Dauphine 21000 DIJON au 22 rue Bossuet 21000 DIJON à compter du 30.04.2021 et de modifier art.4 des statuts. Pour avis - La Gérance

AL212030615

MODIFICATION DE CAPITAL

ELYPS'O

SARL THEULOT CARRELAGES

Société à responsabilité limitée au capital de 7 800 euros Siège social : 143 avenue Roland Carraz 21300 CHENOVE 429 439 433 RCS DIJON Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 16/03/2021 et du procès-verbal de la gérance en date du 27/04/2021, constatant le rachat, l'annulation des parts et la réalisation de la réduction de capital, le capital social a été réduit d'une somme de 1560 euros, pour être ramené de 7 800 euros à 6 240 euros par rachat et annulation de 60 parts sociales. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence : Ancienne mention : 7 800 € ; Nouvelle mention : 6 240 € - Mention sera faite au RCS : DIJON Pour avis

AL212030498

DOMAINE DE LA TASSEE

Groupement foncier agricole
Société civile au capital de 6 815 288 euros
Siège social : 3 AV DE LA GARE
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
314 572 744 RCS DIJON-21000

La collectivité des membres associés du Groupement Foncier Agricole dénommé «DOMAINE DE LA TASSEE» réunis en assemblée générale extraordinaire le 10 mai 2021, a décidé de réduire le capital d'une somme de 6 813 788 €, par voie de diminution de la valeur nominale de chaque part sociale, et distribution aux associés des sommes correspondant à cette diminution.

POUR AVIS

La gérance

AL212030613

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 17/05/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

COUCHEY:

Zone Ap du PLU de Couchey

12 a 10 ca

- Aux nagelottes: AN-100

Taillis - hors appellation.

- En la brouade: AL-16

terre à vigne AOP Marsannay.

- En malpertuis: AB-457

terre à vigne AOP BGO.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 08/06/2021 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212030612

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Guillaume LORISSON, Notaire de la Société Civile Professionnelle «David BELOU, Véronique VARLET, Guillaume LORISSON, Charles-Alban PRIEUR, Clémence BAILLY, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 1 Place de l'Europe – Simone Veil, avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, CRPCEN 21012, le 22 avril 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Jean Pierre Ernest HANRIOT, retraité, et Madame Jeanne Constance Emilie BRUTILLOT, retraitée, demeurant ensemble à LONGEAULT-PLUVAULT (21110) 18 rue Amiral Violette .

Monsieur est né à NANGIS (77370) le 24 septembre 1950,

Madame est née à ARC-SOUS-CICON (25520) le 14 juillet 1955.

Mariés à la mairie de ARC-SOUS-CICON (25520) le 4 septembre 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL212030578

MODIFICATION DE STATUTS

ATPERFORMANCE

Atperformance,sasu au cap.de 10000€,13b bd. camille dagonneau 58640 varennes-vauzelles. Rcs n°841039019.Par dau du 05/04/21, l'objet a été étendu comme suit:commerce,réparation de motocycle.

AL212030409

SOCIETE THERMALE DE SANTENAY

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5.000 €
Siège social : 5 avenue des Sources
21 590 SANTENAY
RCS DIJON N°799 556 550

Aux termes d'une décision du 26/04/2021, l'associé unique a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans que cela n'implique la création d'un être moral nouveau.

Président de la société sous sa nouvelle forme : COMPAGNIE EUROPEENNE DES BAINS, SAS, sise 16 rue de Beaujolais 75001 PARIS, immatriculée sous le n°352 840 862 RCS PARIS représentée par son Président, Monsieur Bernard RIAC en remplacement de Monsieur Bernard RIAC, gérant démissionnaire.

Accès aux assemblées et droit de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent, et chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : la cession d'actions, à l'exception de la cession par l'associé unique, doit être autorisée par la société. Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

AL212030588

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

CHECK&TRUST

Société par actions simplifiée
au capital de 1 189 005 euros
porté à 1 381 667 euros
Siège social : 52 avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
832 345 672 R.C.S. DIJON

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 juillet 2020, du certificat de dépôt des fonds établi le 10 septembre 2020 par la banque BNP PARIBAS et du procès-verbal des décisions du Président du 10 septembre 2020 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 192 662 euros par émission de 192 662 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1 189 005 euros à 1 381 667 euros.En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1 189 005 euros.Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 1 381 667 euros.Aux termes d'une délibération de la même Assemblée Générale, il résulte que la société VALORIZBOT, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 152 chemin de l'Olivaie - 06410 BIOT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 413 188 558 R.C.S. ANTIBES, a été nommée en qualité de Président en remplacement de Monsieur Gérald POITEVINEAU, démissionnaire. POUR AVIS, Le Président

AL212030592

FINANCIA EXPERT

BER 21

NON RENOUVELLEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES.Aux termes de l'A.G.E. du 17/05/2021, de la société BER 21,

SAS au capital de100.000 €, siège social: Z.A. Maison Dieu - 9 et 11 rue des Herbuottes - 21220 FIXIN- 440 203 693 RCS DIJON,

Il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de la sté EXCO SOCODEC, dont M. Jean-Noël PAROT est commissaire aux comptes titulaire et de M. Olivier PERROUD, suppléant, en vertu de l'article L227-9-1 du code de commerce.

Pour avis

AL212030593

SAS KIZLAR

Société par actions simplifiée
au capital de 6000 euros
Siège social : 14 rue de l'asile
71100 CHALON SUR SAONE
RCS CHALON SUR SAONE 819 147 356

AVIS DE PUBLICITE

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE :

Madame Yildiz GUN, Présidente de la SAS KIZLAR, demeurant 10 rue de Madrid – 44000 NANTES

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 16 janvier 2020, il résulte que :

1° - L'enseigne commerciale été modifiée à compter du 16 janvier 2020 et devient « PAUSE THEATRE »

Ancienne enseigne commerciale : « O'PASSION »

Nouvelle enseigne commerciale : « PAUSE THEATRE »

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

2° - Le siège social a été transféré au 13 place de la Fontaine d'Ouche – 21000 DIJON à compter du 16 janvier 2020.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

En conséquence, la société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 819 147 356 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

AL212030594

SCI PL2C

Avis de modifications

Aux termes de décisions unanimes en date du 19/04/2021, les associés de la SCI PL2C, société civile immobilière au capital de 1 000 €, immatriculée au RCS de DIJON n° 753 704 659 :

- ont décidé de transférer le siège social du 4 Allée des Chênes 21240 TALANT au ZAE Cap Nord - 19 rue de Cracovie 21850 SAINT-APOLLINAIRE, à compter du 19/04/2021 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts ;

- ont nommé Mme Céline LE MENTEC demeurant 8 Allée Alphonse Sicardet 21121 FONTAINE LES DIJON en qualité de cogérante à compter du 19/04/2021, pour une durée indéterminée en remplacement de M. Patrice LACK, cogérant démissionnaire et ont décidé de supprimer l'article 18 des statuts mentionnant le nom des premiers gérants

Modification sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis, La Gérance

AL212030605

Notaires

SCP David Belou - Véronique Varlet
Guillaume Lorisson
Charles-Alban Prieur
Clémence Bailly
Notaires
1 place de l'Europe
Simone Veil
21000 Dijon
Bureau annexe
25 avenue de Sprenelingen
21110 Genlis

GFA DE PRENET

Ré-immatriculation du GFA DE PRENET suite à sa dissolution par survenance du terme

Suivant décision unanime des associés en date du 03/05/2021, a été décidé la ré-immatriculation du GFA DE PRENET, Groupement Foncier Agricole au capital de 45.734,71€ composé exclusivement d'apport en nature de biens et droits immobiliers situés sur les Communes de SELONGEY (21260) et RIVIERE-LES-FOSSES (52190), ayant pour objet la propriété, la jouissance et l'administration des immeubles et droits immobiliers à destination agricole, apportés aux fins de conservation d'une exploitation, et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas son caractère civil et ne soient pas inconciliables avec les règles de la législation propre aux groupements fonciers agricoles. Il s'interdit de procéder à l'exploitation en faire valoir direct des biens en les donnant en location par bail rural à long terme dans les conditions prévues aux articles 87024 et suivants du Code rural. Siège : SELONGEY 23 rue de la Roche (au lieu de SELONGEY 14 place des Halles) ; Mme Odette Christiane Antoinette KLEIN veuve BROCARD, dmt à SELONGEY 21 rue de la Roche, a été nommé gérant. Agrément préalable nécessaire à toutes transmissions sauf celles au profit d'ascendant ou descendant

Pour avis.

Me Caroline BATISSE

AL212030607

FINANCIA EXPERT

TAXI JF

Objet social

Dénomination : TAXI JF.

Forme : SARL au capital de 1.000 €.

Siège social : 18 Rue de Provence - Le Fontval, 21121 FONTAINE LES DIJON.

847 827 029 RCS de Dijon.

Aux termes de l'AGE en date du 30 avril 2021, l'associé unique a décidé à compter du 1 décembre 2020 d'étendre l'objet social aux activités de : taxi, VTC, transport sanitaire assis, transport de petits colis, exploitation/location de licence(s) taxi(s), location de véhicule de tourisme avec chauffeur.

L'art. 2. des statuts a été mis à jour en conséquence.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

Pour avis, le gérant associé unique

AL212030611

NEBIMMO2

SCI au capital de 50 euros. Siège social : 3 Rue Richard Strauss, 95520 OSNY. 829543743 RCS de Pontoise. Aux termes de l'AGM du 01/05/2021, les associés ont décidé : - de transférer le siège social à 3 Rue des Eglantiers - Cidex 58, 21550 LADOIX-SERRIGNY à compter du 01/05/2021. Les statuts seront modifiés en conséquence et la société qui était immatriculée au RCS de PONTOISE sous le n°829543743, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON ; - de nommer en qualité de cogérant Monsieur Ilia BARANOV-NEBOUY, demeurant 3 Rue des Eglantiers - Cidex 58 - 21550 LADOIX SERRIGNY, pour une durée illimitée à compter du 01/05/2021. Pour avis, La gérance

AL212030614

CESSION

SCP Valérie ROBLET
Angélique GODARD
de DONVILLE
et Florence PECHOUX-SEGUIN
18 rue d'Abrantès
21500 MONTBARD.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Acte de Me PECHOUX-SEGUIN du 30/04/2021, enregistré à DIJON, le 11/05/2021 dossier 2021 00044633, référence 2104P01 2021N00981, Vendeur : Thierry Didier CALVANELLI 4 rue de la Mairie 21400 ETROCHEY. Acquéreur : SAS AUXOIS MOTEURS SERVICES, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle 21500 QUINCEROT 5 Rue des Petits Prés RCS DIJON 897407029 Fonds vendu : réparation et vente de moteur électrique et tous matériels électrotechniques exploité à MONTLIOT ET COURCELLES (21400) 5 rue des Plantes, RCS DIJON 411962038, au prix de 30.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 3.500,00 €, au matériel pour 25.000,00 € et au marchandises pour 1.500,00 €. Oppositions en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, à MONTBARD (21500), en l'étude de Me PECHOUX-SEGUIN, notaire, où domicile est élu à cet effet.

Pour insertion

Notaire.

AL212030581

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me François GUILLERMET, le 4 mai 2021, enregistré au SIE de DIJON I, le 11 mai 2021, 2104P01 2021 N 00985. La SARL **LA.SCO D'OR**, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 792 745 796, siège social : DIJON (21000), 8 rue Michelet, a cédé à la SARL **m4s**, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 897 650 750, au capital de DIX EUROS (10,00 €), siège social : DIJON (21000), 8 rue Michelet, le fonds de commerce d'achat, récupération, vente négoce de bijoux d'occasion et neufs en or, argent platine, diamants, anciens et modernes, négoce d'ouvrages en métaux précieux, réparation, sertissage, rhodiage, création et vente de bijoux et autres objets en métaux précieux ou non, exploité DIJON (21000), département de la Côte d'Or, rue Michelet, numéro 8, connu sous le nom de «LA.SCO D'OR». Moyennant le prix de 4.400,00 €, savoir : éléments incorporels : 3.530,00 € et matériel et mobilier commercial : 870,00 €. Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me François GUILLERMET, notaire à DIJON, où domicile a été élu à cet effet.» Pour insertion - Me François GUILLERMET

AL212030595

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

ARTAUD & Associés

SCI LA RUCHE

Le 03/05/21, l'AGO de la Société civile immobilière SCI LA RUCHE au capital de 500 €, 449 226 448 RCS DIJON, a pris acte de la démission à compter du même jour de Mme Alphonsine FOLLET de ses fonctions de gérante, et nommé en remplacement Mme Chloé FOLLET demeurant à FRONTENAS (69620) 168 impasse des Cerisiers. Pour avis,

AL212030591

FINANCIA EXPERT

TAXI JF

AVIS DE FIN DE LOCATION GERANCE

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti par acte SSP en date du 07/02/2019 à Dijon, par le bailleur : M. Pedro PAMPULIM, dmt 242 rue du Centre Arco à MARSANNAY LA COTE (21160), RCS Dijon 335 026 035, au locataire-gérant : la SARL à associé unique TAXI JF, au capital de 1.000 €, dont le siège est à FONTAINE-LES-DIJON (21121) – 18 rue de Provence – Le Fontval, RCS Dijon 847 827 029 et portant sur un fonds de commerce d'activité d'exploitant de taxi dont l'autorisation de stationnement N°2 est situé sur la commune de GILLY LES CITEAUX, est venu à expiration le 29/02/2020.

Pour unique insertion

Le locataire-gérant

AL212030608

NON DISSOLUTION

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

ADM TRANS

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 500 euros
Siège social
18 rue Lamartine 21600 LONGVIC
814 117 370 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01/03/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance.

AL212030575

DISSOLUTION LIQUIDATION

ANTHONY ET VIRGINIE

Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social et de liquidation
26 rue du Faubourg Bretonnière
21200 BEAUNE
451 242 432 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Anthony COUTURIER, demeurant 26 rue du Faubourg Bretonnière - 21200 BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations

de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 26 rue du Faubourg Bretonnière 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateu

AL212030576

LABORATOIRE D'EXPLORATION FONCTIONNELLE O.R.L

SCM en liquidation
Au capital de 2 439,18 euros
Siège social
7 place Darcy 21000 DIJON
324 416 403 RCS DIJON

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE du 31.1.2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée, a nommé comme liquidateur François MASSIP demeurant 6 rue Saint Martin 21160 MARSANNAY LA COTE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation, a fixé le siège de la liquidation est fixé 7 place Darcy 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et

pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS DIJON.

Pour avis Le Liquidateu

AL212030580

C.L. IMMOBILIER

C.L. IMMOBILIER

Société par actions simplifiée en liquidation

Au capital de 500 euros

Siège social : 5B Rue Jacques de Molay Ensemble Le Régent étage 01 Apt.2, 21200 BEAUNE

Siège de liquidation : 41 Route de Verdun Domaine de Bourgogne Apt.A17, 21200 BEAUNE

807 400 890 RCS DIJON

Selon décision du 10/05/2021, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Mme Corinne LAIRE, demeurant 41 Route de Verdun Domaine de Bourgogne Apt. A17, 21200 BEAUNE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 41 Route de Verdun Domaine de Bourgogne Apt. A17, 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL212030604

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 6/05/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : Food Bike 21 Siège social : 17 rue des Pinsons, 21121 FONTAINE LES DIJON Objet social : L'exploitation de triporteurs professionnels pour la vente à emporter de hot-dogs, sandwiches, crêpes, cafés, jus de fruits, glaces, plus généralement tous produits de restauration rapide. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 2 000 euros Gérance : Monsieur Sébastien DARVIN, demeurant 17, rue des Pinsons 21121 FONTAINE LES DIJON et Madame Hortense MALATY, demeurant 17 rue des Pinsons 21121 FONTAINE LES DIJON Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL212030551

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : CF

Siège social : 35, rue Devosge, 21000 DIJON

Objet social : l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la construction de tous immeubles, l'administration et l'exploitation, par tout moyen, bail, location ou autrement, des biens immobiliers dont elle est ou pourra devenir propriétaire, éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation du ou des biens immobiliers devenus inutiles à la Société au moyen de vente, échange ou apport en société.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Monsieur Jean-Pierre CHAMPION, demeurant La Tuilerie, 21270 ST LEGER TRIEY et Monsieur Didier FOURNIER, demeurant 1 rue du Château, 21410 FLEUREY SUR OUCHE

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL212030589

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 11 mai 2021, à BEAUNE. Dénomination : MAXIME CROTET. Forme : EURL. Siège social : 27 boulevard Clémenceau, 21200 BEAUNE. Objet : Achat de raisins, production de vins, négoce de vins. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 2000 euros Gérant : Monsieur Maxime CROTET, demeurant 11 rue Nouvelle, 21700 Comblanchien La société sera immatriculée au RCS DIJON.

Pour avis.

AL212030590

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/04/2021, il a été constitué une Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LASER MEDICAL UNIVERSITE.Objet social : Centre de laser médical, épilation laser.Siège social :32 bis boulevard de l'Université, 21000 Dijon.Capital : 5000 euros.Durée : 99 ans.Gérance : M. LOUIS BRUNO, demeurant 44 Rue Clément JANIN, 21000 Dijon.Immatriculation au RCS de Dijon

AL212030596

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 11 mai 2021, à DIJON.

Dénomination : POPINCOURT.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 24 rue Charles BRIFAUT, 21000 Dijon.

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la cession, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Tous placements de capitaux sous toutes ses formes.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Montant des apports en numéraire : 1000 euros.

Cession de parts et agrément : Agrément dans tous les cas.

Gérant : Monsieur Olivier THIBERT, demeurant 7, rue du Cher, 75020 Paris

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL212030597

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

SCI GERARD PELOTIER

au capital de 1.200 €
Siège social : 2 rue Principale
21140 SOUHEY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 12 mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI GERARD-PELOTIER

Capital social : 1 200 euros

Siège social : 2 rue Principale 21140 SOUHEY

Objet social : - l'acquisition d'un terrain, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction qui restera la propriété de la Société, - l'acquisition d'un immeuble, la propriété, l'administration, la gestion – par voie de location notamment- et la mise en valeur dudit immeuble et de tous autres immeubles dont la société pourrait devenir propriétaire par la suite.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance :

Basile PELOTIER demeurant à 10 rue Charles BRUGNOT 21000 DIJON Mme Zoé GERARD demeurant à 27 rue aux Aulnes 21140 SEMUR-EN-AUXOIS

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément pour toutes les cessions même aux associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

agrément donné par ou plusieurs associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis : La Gérance

AL212030600

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 mai 2021, à vesancy. Dénomination : EMJO. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 6 rue des Monbourgeons, 21700 Meuilley. Objet : - l'acquisition de tous immeubles non bâtis et de tous immeubles bâtis à usage commercial, professionnel, d'habitation ou mixte ; - la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous ces immeubles. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Montant des apports en numéraire : 1000 euros. Cession de parts et agrément : toutes les cessions, à l'exception de celles entre associés, descendants et ascendants, sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire.. Gérant : Monsieur johann pascal, demeurant 16 impasse vie quinat, 01170 Vesancy La société sera immatriculée au RCS dijon.

AL212030601

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : CONFORT SYSTEM

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 10 000 €

SIEGE : Zone Artisanale, Maison Dieu, 21220 FIXIN

OBJET : l'exploitation de tous fonds d'entretien et de dépannage ; de tous systèmes de chauffages et de productions d'eau chaude, toutes énergies (fuel, gaz, électricité,...) ; d'installation et de dépannage en chauffage, plomberie, sanitaires, régulation, climatisation, traitement de l'eau ; ramonage et tubage

DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés

PRESIDENT : Marwine GRANGER , 17 Rue du Pont de Fer, 71100 CHALON-SUR-SAONE

IMMATRICULATION au RCS de DIJON.

AL212030603

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/05/2021, il a été constitué une SARL dénommée LES FRERES CT

Siège : 3 Rue Pierre Lauterbach - 21600 LONGVIC

Objet : Activité d'holding animatrice, notamment par les activités suivantes : prise et cession de participations par tous moyens dans toutes sociétés et gestion et administration desdites sociétés. Réalisation de toutes prestations pour le compte de sociétés dont elle détient ou non tout ou partie du capital. Conseil et assistance des entreprises dans leurs problèmes de stratégie, de politique interne et externe, de systèmes opérationnels et fonctionnels. Formation de personnel et assistance technique des entreprises. Commercialisation et promotion, sous toutes ses formes, de tous produits émanant de la société ou de ses filiales. Achat et vente de tous produits manufacturés ou biens d'équipement. A titre exceptionnel, acquisition d'immeubles et gestion desdits immeubles

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON

Capital : 8 000 euros

Gérance : M. Gilbert AMBROSIONI, demeurant 3 Impasse Pastey - 21110 IZEURE et M. Rémi AMBROSIONI, demeurant 10 Rue de Besançon - 21000 DIJON

Pour avis

La Gérance

AL212030609

NIÈVRE

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 14 août 2009,

Madame Geneviève-Marie **MARTIN**,

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 11 mai 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thibaut MARIE, notaire à NEVERS (58000) 1 rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL582030563

LEGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe en date du 17 janvier 2020, Monsieur Jean-Claude Georges LAVEVE, en son vivant retraité, demeurant à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), 34, avenue du Champ du Seigneur, né à LA CHARITE SUR LOIRE le 31 mars 1950, décédé à NEVERS (58000) le 23 décembre 2020, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Gwénola DELORME-DESCOTTES, notaire à PLANCOET, suivant procès-verbal du 12 mars 2021.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Valérie CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE (58400), 37 ter, avenue Maréchal Leclerc, chargée du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du TGI compétent de la copie authentique du procès-verbal de dépôt du testament et copie du testament.

Pour avis.

Me Gwénola DELORME-DESCOTTES

AL582030564

➜ NOMINATION

wilegal

J.P. CHINCHILLA
Cabinet de droit des Affaires
Société d'Avocats
7 Rue Louis Néel
51430 BEZANNES

SYLVAPLAK

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 58190 DIROL
328 084 777 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 04/05/2021 :

- M. Elie POLOMBO demeurant à MONTFERMEIL (93370) 49 Chemin du Tour du Parc a été nommé, à compter du 04/05/2021, sans limitation de durée, en qualité de Président en remplacement de Mme Mauricette PETIRENAUD, démissionnaire ;

- Mme Elisabeth POLOMBO demeurant à TORCY (77200) 16 Rue de Valmy et Mme Cécile POLOMBO demeurant à COURTRY (77181) 52 Rue Auguste Boulnat ont été nommées, à compter du 04/05/2021, sans limitation de durée, en qualité de Directrices Générales en remplacement de Monsieur Didier PETIRENAUD, démissionnaire ;

- il a été décidé de transférer, à compter du même jour, le siège social de DIROL (58190) au 20 Rue Maréchal Leclerc 85510 LE BOUPÈRE et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

POUR AVIS

Le Président

AL582030560

SOYEZ FRERES

Société anonyme
au capital de 838.350 €
Siège social :
Usine de la Bertine
58220 DONZY
671 880 227 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 6 mars 2021, le conseil d'administration a nommé en qualité de Président :

M. Frédéric SOYEZ, demeurant 90 Avenue Mozart 75016 Paris 16e Arrondissement en remplacement de Marie-Christine SOYEZ, démissionnaire.

Le représentant légal.

AL582030575

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

19 RUE DU MESNIL

SCI au capital de 3049 € Siège social : 19 rue du mesnil 77610 CHÂTRES RCS MEAUX 333353266 Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11/05/2021 , il a été décidé de transférer le siège social au 5 route de la campagne le mont 58370 ONLAY à compter du 11/05/2021 . Durée : 99 ans ans. Objet : La Société a pour objet :

- La propriété de biens immobiliers dont un emplacement parking sis à Samoëns (74),dans un ensemble immobilier cadastré : section G numéro 6087, lieu-dit La Cour, emplacement N 34 au plan des garages.

- L'acquisition de tous droits réels et de tous bien immobiliers.

- Leur administration et leur exploitation par bail, location ou autrement.

- Leur mise en valeur par l'exécution de tous travaux et l'édification de toutes constructions.

- Et généralement toutes opérations mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. , de nommer M LIENARD Philippe Jean Pierre demeurant 5 Route De La Campagne Le Mont 58370 ONLAY en qualité deGérant en remplacement de F LIENARD Valérie Brigitte Eugénie . Radiation au RCS de MEAUX et immatriculation au RCS de NEVERS.

AL582030567

SAINTE ANNE

Société civile au capital de 1 000 euros
Siège social :52 bd de la République
58000 NEVERS
803 446 129 RCS NEVERS

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 20 avril 2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 52 boulevard de la République 58000 NEVERS au 3 rue St Didier 58000 NEVERS à compter du 20 avril 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, la gérance

AL582030572

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Etude de
Maître Christophe ROBERT
Notaire à NEVERS (Nièvre)
10 rue Vauban

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Christophe ROBERT , Notaire à NEVERS (58000), le 4 mars 2021, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE par :

Monsieur Alain Christian CHAPELLE, retraité de l'éducation nationale, né à SAINT-ETIENNE-DES-OULLIERES (69460), le 22 octobre 1945, et Madame Marie-Dominique Françoise Madeleine GANTY, retraitée de l'éducation nationale, née à CONSTANTINE (ALGÉRIE FRANÇAISE), le 11 novembre 1944, son épouse, demeurant ensemble à COULANGES-LES-NEVERS (58660), Le Pont Saint Ours.

Mariés à la mairie de LYON 2ÈME ARRONDISSEMENT (69002), le 27 juin 1968 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le Notaire.

AL582030574

➜ MODIFICATION DE STATUTS

BETA INOX

SAS au capital de 50.000 €
Siège social
20 Bis rue de l'Éperon
58000 Nevers
791 893 597 RCS Nevers

L'associé unique a pris acte le 30/09/2019 de la cessation des fonctions des CAC Titulaire et Suppléant respectivement, CA CONSULTANTS & AUDITEURS ASSOCIES et M. REDOND Benoît.

AL582030559

➜ NON DISSOLUTION

NANCYBOX

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
822 932 711 RCS NEVERS

Le 27 mars 2021, l'associée unique statuant en application de l'article L 223-42 du Code de Commerce a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société

Pour avis, le Gérant

AL582030569

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DECIZE VOYAGES

SARL au capital de 8.000 €
Siège social
69 rue de la République
58300 DECIZE
347 508 384 RCS NEVERS

L'assemblée générale mixte du 11 mai 2021, statuant en application des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société.

Pour avis, le gérant

AL582030573

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

CMG METRE

EURL au capital de 1000€. Siège social: 3 route de corvol 58500 Billy sur oisy. 852 512 821 RCS Nevers. Le 30/04/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Corentin Martin, 3 route de corvol 58500 Billy sur Oisy , et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nevers.

AL582030289

BETTY BOOTS CHAUSSEUR

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 13 quai de Loire
58300 DECIZE
499 164 101 RCS NEVERS

Le 30.09.2020, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30.09.2020, a nommé liquidateur Béatrice PROST BRESSON domiciliée au 21 route de Cossaye 58280 LUCENAY LES AIX et fixé le siège de la liquidation à son domicile.

AL582030552

DISSOLUTION

SCM CABINET PARA MEDICAL
Société civile de moyens
au capital de 2 457,20 euros
Siège social : 1 Place Hanoteau
58300 DECIZE
348 054 677 RCS NEVERS

Suivant AGE du 31.12.2020 il résulte que les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation. Les associés ont nommé comme liquidateur Frédéric MARESCHAL demeurant 2 rue des Remparts 58300 DECIZE. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS. Le siège de la liquidation est fixé 2 rue des Remparts 58300 DECIZE. Mention sera faite au RCS : NEVERS. Pour avis

AL582030568

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 14/04/2021, il a été constitué une SASU dénommée : F2F Electronic Consulting.Siège social : 26 Rue Saint Jacques 58400 La Charité sur Loire.

Capital : 500 €.Objet social : Toutes prestations de conseils, d'études et d'audit en marketing, vente et stratégie commerciale, ainsi que tous services y attachés.Président : M Frédéric Faillet demeurant 26 Rue Saint Jacques 58400 La Charité sur Loire élu pour une durée illimitée. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles.Durée : 99 ans Immatriculation au RCS de NEVERS

AL582030399

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/05/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : CHRISLIO. Objet social : L'acquisition, la gestion des titres de toutes sociétés de droit français ou étranger, la participation par tous moyens et à tout moment à toutes formes d'entreprise, de groupement de participation de sociétés.Siège social :3, place du Champ de Foire, 58170 Luzy. Capital : 5000 euros. Durée : 99 ans. Président : M. GORECKI Lionel, demeurant 4,rue de la Garenne, 58340 Cercy-la-Tour. Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à agrément. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL582030562

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : L'ARRIÈRE-CUISINE DU MORVAN

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique

Siège social : 65, route de Moulins, 58300 DECIZE

Objet : L'achat et la vente d'objets de décoration et d'art de la table (vaisselle, articles de cuisson, livres culinaires, couteaux, petit électroménager etc…).

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de NEVERS

Capital : 10.000,00 € ;

Président : Monsieur Guillaume RABIER né le 1er juillet 1973 à AUTUN (71400), demeurant 65, route de Moulins, 58300 DECIZE

Admission aux Assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix.

Agrément des cessions : les actions de la société ne peuvent être cédées, directement ou indirectement, à quelque titre que ce soit, y compris entre associés, qu'après obtention de l'agrément des associés, donné par décision collective adoptée à la majorité des droits de vote détenus par les associés présents, représentés ou prenant part au vote par tout autre moyen.

Pour avis,

AL582030565

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/05/2021 il a été constitué une SCI dénommée:

NEXT INVEST

Siège social: 39 route de nevers 58700 SICHAMPS

Capital: 1.000 €

Objet: L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, et la vente de tous biens et droits immobiliers

Gérant: M. JARDILLET Benjamin 2 La Sangsue 58180 MARZY

Cession des parts sociales : Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Soumis à agrément dans les autres cas.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL582030566

EN RAISON DU LUNDI DE PENTECÔTE
• Les bureaux seront fermés le lundi 24/05/2021
• Bouclage des annonces légales
le vendredi 21/05/2021 à 16h pour la parution du 28/05/2021

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 31/03/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI NEOGA INVEST.Objet social : Gestion, acquisition, exploitation et location immobilière. Siège social :40 rue de la barre, 58000 Nevers.Capital : 1.000 euros.Durée : 99 ans. Gérance : M. VALETTE Grégory, demeurant 43 rue de Vincennes, 93100 Montreuil. Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas.Immatriculation au RCS de Nevers

AL582030570

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 14/05/2021, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : E.U.R.L BEAUTY ZEN

Objet social : Prestations et ventes de produits se rapportant à la beauté de la personne

Siège social : 39 boulevard maréchal de lattre de tassigny , 58000 NEVERS

Capital : 1 960 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

Gérance : Madame GOURDET Mélanie , demeurant 24 avenue Colbert , 58000 NEVERS

AL582030571

YONNE

SUCCESSION

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe daté du **27 mai 2020**, déposé suivant procès-verbal reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 6 mai 2021.

Madame Josiane Yvonne Andrée **CORVISIER**, retraitée, demeurant à Sens (89100), 19 rue Cécile de Marsangy.

Née à Argenteuil (95100), le 19 juin 1937.

Veuve, en uniques noces, de Monsieur William Désiré **SANDERS**.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à Sens (89100), le **24 janvier 2021**.

A institué pour légataire universelle : **Madame Palmira FONTES, épouse VILAR**, demeurant à demeurant à Véron (89510), 4 rue Victor Guichard. Née à Amorim - Povoa de Varzim (Portugal), le 14 septembre 1956.

Une copie authentique du procès-verbal, avec copie figurée du testament a été reçue par le Tribunal de Sens, le **11 mai 2021**.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 1107 du Code civil, dans le mois suivant cette réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance, tout intéressé pourra s'opposer à l'exercice de ses droits par le légataire universel saisi de plein droit en vertu de l'article 1006 du même code.

Ladite opposition devant être formée auprès de **Maître Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens (89100) – 28 avenue Georges Pompidou**, Notaire en charge du règlement de la succession de Madame Josiane CORVISIER.

En l'absence d'opposition à l'expiration du délai, le légataire pourra appréhender les biens légués et exercer sur eux les droits du défunt.

Pour insertion

Le Notaire.

AL892030621

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe daté du **26 janvier 2017**, déposé suivant procès-verbal reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le **7 mai 2021**.

Madame Catherine Alexandra **MARTINOVITCH**, retraitée, demeurant à Subligny (89100), 14 rue du Perret.

Née à Paris (8ème arrondissement), le 2 avril 1932.

Veuve de Monsieur Roger Louis BARDONNEAU.

De nationalité française.

Décédée à Sens (89100), le **4 janvier 2021**.

A institué pour légataire universel : **Monsieur Pierre MARTINOVITCH**, demeurant à Laval H7x - 3z3 (Canada) Sainte-Dorothée, 1150 rue Anita. Né à Niš (Serbie), le 8 février 1938.

Une copie authentique du procès-verbal, avec copie figurée du testament a été reçue par le Tribunal de Sens, le **14 mai 2021**.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 1107 du Code civil, dans le mois suivant cette réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance, tout intéressé pourra s'opposer à l'exercice de ses droits par le légataire universel saisi de plein droit en vertu de l'article 1006 du même code.

Ladite opposition devant être formée auprès de **Maître Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens (89100) – 28 avenue Georges Pompidou**, Notaire en charge du règlement de la succession de Madame Catherine MARTINOVITCH veuve BARDONNEAU.

En l'absence d'opposition à l'expiration du délai, le légataire pourra appréhender les biens légués et exercer sur eux les droits du défunt.

Pour insertion

Le Notaire.

AL892030640

EN RAISON DU LUNDI DE PENTECÔTE
• Les bureaux seront fermés le lundi 24/05/2021
• Bouclage des annonces légales
le vendredi 21/05/2021 à 16h pour la parution du 28/05/2021

TRANSFERT DE SIÈGE

SC LES GENS DUMOULIN

au capital de 8 000 euros
Siège social : Route Nationale 6
89270 ARCY SUR CURE
488 721 853 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision du 06/05/2021, les associés ont décidé de transférer le siège social au 6 Chemin du Rû Grenouille - CHAMPIEN - 89200 PONTAUBERT à compter du 06/05/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL892030618

MAXUS CABINET D'AVOCATS
MAX ULRICH KLINKER
Avocat Et Advokat
Palais Maréchal Joffre
20, Rue du Congrés
06000 Nice France

GRANGE ARTHUIS

La société GRANGE ARTHUIS, société par actions simplifiée, au capital de 667.000 EUROS, immatriculée au RCS de AUXERRE sous le n°509 358 644.

Ancien Siège Social : Lieu-Dit la Grange Arthuis, 89170 LAVAU

Nouveau Siège Social : REGUS, 81 Rue de France, CS 21037, 06048 NICE CEDEX 1. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique porteur des actions, tenue le 12 mai 2021, il a été décidé de transférer le siège social du Lieu-Dit la Grange Arthuis, 89170 LAVAU (ancien siège) à REGUS, 81 Rue de France, CS 21037, 06048 NICE CEDEX 1 (nouveau siège) à compter du 12 mai 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société sera désormais immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Nice.

Pour Avis.

AL892030620

SCI SAINT MARTIN

Société Civile Immobilière
2 place Regain, 89800 CHABLIS
Capital : 1 200€
RCS AUXERRE 834 480 972

Suivant acte sous seing privé en date du 10 avril 2021, les associés ont décidé de modifier le siège social de la SCI SAINT MARTIN actuellement fixé à 2 place Regain, 89800 CHABLIS, pour le transférer à compter du 10 avril 2021 à FOUESNANT (29170), 81 Hent Lesvern.

Immatriculation au RCS de AUXERRE et de QUIMPER

Pour Insertion,

AL892030632

SCI DU MOULIN DE PAROY

Société civile immobilière
au capital de 300.000 €
Siège social :
21 rue Raspail
93100 MONTREUIL
788 477 925 R.C.S. Bobigny

Aux termes du PV du 16/03/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social au Moulin de Paroy - Route de Brannay 89100 NAILLY, à compter du 16/03/2021, a pris acte de la fin du mandat de Co-gérant M. Guy COQOZ

La gérante : Claire MICHET DE VARINE BOHAN, 73 avenue du Président Wilson, 93100 MONTREUIL

La durée : 99 ans

L'activité : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de BOBIGNY et au RCS de SENS.

AL892030643

MODIFICATION DE CAPITAL

ACKERMANN VOYAGES

Société à responsabilité limitée
au capital de 290.000 €
Siège social
27 Zone Artisanale Côte Renard
Villefranche-Saint-Phal
89120 CHARNY-OREE-DE-PUISAYE
438 991 168 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 12 mai 2021, l'associé unique a décidé:

- d'augmenter le capital de 200.000 euros pour le porter à la somme de 490.000 euros;

- de réduire le capital de 200.000 euros pour le ramener à la somme de 290.000 euros.

En conséquence, l'article 6.1 des statuts a été modifié.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

Pour avis.

AL892030636

LES CARS MATHIEU

Société à responsabilité limitée
au capital de 125.400 €
Siège social :
2 Allée de Vaucorbon
89000 AUXERRE
794 776 997 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 12 mai 2021, l'associé unique a décidé:

- d'augmenter le capital de 160.000 euros pour le porter à la somme de 285.400 euros;

- de réduire le capital de 160.000 euros pour le ramener à la somme de 125.400 euros.

En conséquence, l'article 6.1 des statuts a été modifié.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.

Pour avis.

AL892030637

PROCARS ICAUNAIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 286.400 €
Siège social :
9 Rue de Sancey ZAC des Vauguillettes
89100 SENS
803 769 744 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 12 mai 2021, l'assemblée des associés a décidé:

- d'augmenter le capital de 120.000 € pour le porter à la somme de 406.400 €;

- de réduire le capital de 120.000 euros pour le ramener à la somme de 286.400 euros.

En conséquence, l'article 6.1 des statuts a été modifié.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

Pour avis.

AL892030638

ADDITIF

S.J.B. Société d'Avocats

SODAPI INVESTISSEMENT

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social
2 Rue des Sablons SARRIGNY
89110 POILLY SUR THOLON
393 618 335 RCS SENS

Transformation en SAS

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés : 1°) statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à effet du 1er mai 2021, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Monsieur Jérémy PILLAVOINE et Monsieur William PILLAVOINE, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Jérémy PILLAVOINE, demeurant 4 Rue du Marais 89240 LINDRY DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur William PILLAVOINE, demeurant 2 rue de la Chalifarde – 89290 CHAMPS SUR YONNE 2°) a décidé de transférer le siège social du 2 Rue des Sablons SARRIGNY, 89110 POILLY SUR THOLON au 65 bis Avenue Jean Jaurès 89000 AUXERRE, à effet du 1er mai 2021. La Société, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 393 618 335 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'AUXERRE.

AL892030576

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

COMMUNE D'ESNON, BELLECHAUME BUSSY-EN-OTHE ET MIGENNES

Avis de prolongation d'enquête publique

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2021-075du6 avril 2021, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la révision des périmètres de protection du forage de la Pièce de Chêne à Esnon, la demande d'autorisation de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine au titre du Code de la santé publique et la demande d'autorisation de prélever l'eau au titre du Code de l'environnement, d'une durée de 31 jours et deux demi-journées, a été prescrite du lundi 3 mai 2021 à 15 heures au vendredi 4 juin 2021 à 12 heures inclus.

En raison du défaut d'affichage de l'avis d'ouverture de l'enquête publique dans les communes de Bussy-en-Othe et de Migennes ainsi que sur le site du projet et de la décision du commissaire enquêteur datée du 4 mai 2021, l'enquête publique susmentionnée est prolongée jusqu'au vendredi 18 juin 2021 à 12 heures inclus.

Monsieur Michel BREUILLÉ, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recueillir ses observations, à la mairie d'Esnon, lors d'une permanence supplémentaire, le vendredi 18 juin 2021 de 10 heures à 12 heures inclus (les mesures sanitaires en vigueur à cette date s'appliqueront lors de cette permanence).

Durant cette période de prolongation, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur les registres ouverts en mairie d'Esnon, Bussy-en-Othe et Migennes,

- par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie d'Esnon (siège de l'enquête), Mairie d'Esnon - Impasse de l'Église - 89210 ESNON,

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-captage-esnon@yonne.gouv.fr avant le vendredi 18 juin 2021 à 12 heures.

AL892030560

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 7 mai 2021 dressé par Maitre Marie-Christine MILLOT-SONNET, notaire à VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE (89190), 48 rue de la République.

Monsieur Jean-Marc Denis Désiré DESTERBECQ né(e) le 11 février 1959 à MONS (Belgique).

Et

Madame Jeannine Françoise ALBOUY né(e) le 9 juillet 1951 à AJACCIO (Corse du Sud).

Demeurant ensemble 42 rue des Marchais, 89190 COURGENAY.

Mariés le 25 septembre 1993 par devant l'officier de l'Etat civil de VERT SAINT DENIS (Seine et Marne) sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

AL892030605

MODIFICATION DE STATUTS

CRENEAU-GOBOURG

Société civile immobilière
au capital de 1.500,00 euros
Siège social
COULANGES SUR YONNE (Yonne) - R.N. 151
751844010 RCS AUXERRE

Modification de dirigeants et dénomination

Par décision des associés en date du 28 octobre 2020, il a été acté la démission de Monsieur François GOBOURG en qualité de co-gérant, à compter dudit jour, et la nomination en remplacement de : Monsieur Denis BOUTAUT et Madame Marie-Claude CRENEAU, son épouse, demeurant à LUCY SUR YONNE (Yonne), 9 rue du Champ Pommier à compter du même jour.

Madame Catherine CRENEAU demeure également co-gérante de la société.

Par même décision des associés, il a été acté le changement de dénomination sociale devenant « CRENEAU-BOUTAUT » en remplacement de « CRENEAU-GOBOURG ».

Pour avis.

AL892030528

SIGNATURE

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 7 Rue Vergnette de la Motte,
21200 BEAUNE
882402829 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2021, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de réalisation des travaux de décoration, de peinture, de pose de revêtement de sol, plaquiste, montage de cloison, et de tous autres petits travaux d'intérieur et d'agencement, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

POUR AVIS

Le Président

AL892030616

S.J.B. Société d'Avocats

AUXERRE ANNEXE HABITAT

Transformation en SAS

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée Au capital de 4 500 euros Siège social : 16 Rue de l'Auge - ZA Les Bréandes 89000 PERRIGNY PRES AUXERRE 515 018 612 RCS AUXERRE Aux termes des décisions en date du 10 mai 2021, l'Associé unique, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet social, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 4 500 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Monsieur Stéphane DOLZ, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Stéphane DOLZ demeurant 14 Rue Le Meunier – 89250 GURGY

AL892030617

EARL PICARD

EARL au capital de 208 275,85 €. Siège social : 11 rue de la Chardenaude - 89450 ASQUINS. 403 174 204 RCS AUXERRE . L'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2021 a : - Pris acte de la démission de Mme Sylvie ROCHE épouse PICARD de ses fonctions de gérant. - Décider de réduire le capital social de 3 345,85 €, puis de l'augmenter de 80 370 €, ce qui le porte à 285 300 €. Pour avis, la gérance.

AL892030626

FIDAL

SOCIETE D'AVOCATS

TECHNI'FIBRE 89

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 7 500 euros
Siège social
8 Rue des Bretons
89240 LINDRY
489 821 041 RCS AUXERRE

Changement de dénomination sociale - Extension d'objet social

Le 12 mai 2021 l'associé unique a décidé, à compter de cette date, de : - Ajouter à l'objet social : la vente au détail de produits cosmétiques, alimentaires ou autres de consommation courante en vente libre - Modifier l'article 2 des statuts en conséquence - Modifier la dénomination sociale qui est désormais « KANABOUTIQ » - Modification l'article 3 des statuts - Refondre en totalité le pacte social.

AL892030631

SARL E.C.R.

Capital social : 7.500 euros
Siège social
Château de Guillebaudon
89250 GURGY
447 738 543 RCS AUXERRE

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Par DEAU du 06/05/21, il est adjoint à l'objet social actuel avec effet au 01/01/2021, les activités d'acquisition d'actifs ou de titres de maisons de retraite et activités d'intermédiaire.

AL892030633

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

PERTE DE MOITIE DU CAPITAL SOCIAL - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

A.S.P.M. Société à responsabilité limitée au capital de 6 385,50 euros Siège social : 22 Rue de l'Eglise 89710 CHAMPVALLON transféré à JOIGNY (89300) - 29 B Route de Chamvres 502 246 465 RCS SENS Le 7 Mai 2021, l'assemblée générale a décidé en application de l'article L 223-42 du Code de Commerce la poursuite de l'activité de la société - le transfert du siège social à JOIGNY (89300) - 29 B Route de Chamvres, à compter de ce jour, et la modification statutaire en découlant.

AL892030642

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

LES BORDES – Bois – Bien loué en partie

30 a 50 ca - Cerisier hante : C-629 - Les petits bois : C-452-484-502

Zonage : RNU

BUSSY-LE-REPOS – Bois – Bien loué en partie

27 a 23 ca - Le grand rossignol : A-183[75]

Zonage : RNU

DIXMONT - Terre et Bois – Bien loué en partie

14 ha 30 a 55 ca - Champ clos: ZC-238[826] - La sancive: ZM-39(B)-39(AJ)-39(AK) - La vallee des foins: E-262-263-267 - Roches de villechetive: ZL-58 - Sentier aux vaches: ZK-57[35]-58[35] - Terres de l eglise: ZL-1(A)-1(B) - Vallee des fourches: ZC-5

Zonage : RNU

PONT-SUR-YONNE – Terre et Bois

1 ha 13 a 69 ca - Vallee hemard : D-209 - Vaugouret hameau : D-179-180-183-207

Zonage : RNU

SAINT-BRIS-LE-VINEUX – Terre et Bois

42 a 11 ca – Biaumont : ZM-50 - Fontaine de grisyn : AC-151[5]

Zonage : zone A et N du PLU

SAINT-SEROTIN - Bois

10 a 38 ca - La bouliniere : P-420[272]-422[273]-425[273]-427[274]

Zonage : RNU

CHABLIS - terre à planter et vigne en AOC Chablis - fonds occupé

94 a 72 ca - Les pargues: D-747 - Les soillats: D-324-325-328

Zonage : zone Aaoc du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 7 juin 2021** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL892030641

VENTE

VENTE

Par acte S.S.P. en date du 31/03/2021 à SAINT JULIEN DU SAULT (89), enregistré le 28/04/2021, dossier 2021 00014576, référence 8904P01 2021 A 00688 au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AUXERRE, Monsieur Norbert PERRIGNON et Madame Nicole PERRIGNON, son épouse, demeurant à VERLIN (89330), Les Bideaux,

Ont vendu à la société SAS PERRIGNON, au capital de 5 000 €, dont le siège social est à SAINT JULIEN DU SAULT (89330), 2, avenue Pasteur, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 480 391 069,

Le fonds de commerce de GARAGE, REPARATIONS, VENTE DE VOITURES, VENTE DE CARBURANTS ET LUBRIFIANTS, VENTE ET REPARATION DE MATERIELS DE MOTOCULTURE sis et exploité à SAINT JULIEN DU SAULT (89330), 2, avenue Pasteur pour lequel le vendeur est immatriculé sous le n° 507 240 281 RCS SENS, comprenant :

- l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés,

- le droit à l'occupation des locaux où est exploité le fonds.

Et plus généralement, tous les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds et nécessaires à son exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au 01/04/2021.

La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 60 000 (SOIXANTE MILLE) euros, s'appliquant :

- aux éléments incorporels : 33 300 euros ;

- aux éléments corporels : 26 700 euros ;

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçus dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité et la correspondance.

AL892030610

AVIS DE VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte S.S.P du 26/02/2021, enregistré au SPFE d'AUXERRE le 31/03/2021, Dossier 2021 00014805 référence 8904P01 2021 A 00670,

M. Gilles JUBERT né le 05/10/1972 à Paris 14ème, demeurant professionnellement 11 rue Nicolas Caristie,89200 Avallon, Siren : 798 524 690

A vendu à

La société UNIVET, SAS au capital de 10.698.000 euros, dont le siège est 503 027 534 RCS CANNES

Un fonds libéral de clinique vétérinaire sis et exploité au 11 rue Nicolas Caristie – 89200 Avallon.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 177.100 euros.

L'entrée en jouissance est fixée au 01/03/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et à la correspondance à l'adresse du fonds vendu au 11 rue Nicolas Caristie – 89200 Avallon.

AL892030622

CESSION

Notaire

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître BRISSON Caroline Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 30 avril 2021 enregistré à AUXERRE, le 07 MAI 2021, Dossier 2021 00015986, référence 8904P01 2021 N 00440 a été cédé un fonds de commerce par :

Monsieur Jean-Claude Albert DERBECQ, Boulanger, et Madame Catherine Jeannine Michèle RAVOT, Boulangère, son épouse, demeurant ensemble à MONETEAU (89470) 29 route d'Auxerre.

AU PROFIT DE :

La Société dénommée BOULANGERIE DA COSTA, Société à responsabilité limitée au capital de 3.000,00 €, dont le siège est à

CHENY (89400), 2 rue du Pont, identifiée au SIREN sous le numéro 753 669 977 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS ET

SOIXANTE-DIX CENTIMES (277 985,70 EUR) s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS ET SOIXANTE-DIX CENTIMES (187 985,70 EUR) ;

- au matériel pour QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en leurs domiciles indiqués en tête

des présentes où domicile a été élu à cet effet.

Pour Insertion

Le notaire

AL892030607

SCP Stéphane DROUET
Notaire
dont le siège est à MIGENNES
(89400)
75 bis avenue Jean Jaurès

CESSION D'ELEMENTS DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES, le 30 avril 2021, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AUXERRE 1, le 4 mai 2021, dossier 2021 00015336, référence 8904P01 2021 N 00433, a été cédé par :

La Société dénommée PHARMACIE NOUVELLE, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée, au capital de 30.386,57 €, dont le siège est à BRIENON-SUR-ARMANCON (89210), 48 Grande Rue, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 422201426,

A la Société dénommée SELARL PHARMACIE GOUDON, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée, au capital de 100.000,00 €, dont le siège est à BRIENON-SUR-ARMANCON (89210), 14 rue Marcellin Parigot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 818826067,

Les éléments d'un fonds de commerce d'officine de pharmacie exploité à BRIENON-SUR-ARMANCON (89210), 48 Grande Rue, pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le numéro 422.201.426,

Le cessionnaire est propriétaire des éléments cédés à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT MILLE EUROS (100.000,00 EUR), s'appliquant aux seuls éléments incorporels.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL892030613

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Brigitte GRANA , Notaire titulaire d'un Office Notarial à JOIGNY (Yonne), 48 avenue Gambetta**, le 30 avril 2021, enregistré à AUXERRE 1, le 10 mai 2021, dossier 2021 00016163 - 2021 N° 00453, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **LA TREILLE**, société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à JOIGNY (89300), 17 bis Avenue Gambetta, identifiée au SIREN sous le numéro 812062487 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

A La Société dénommée **PINTXOS Y TAPAS**, Société à responsabilité limitée au capital de 2000 €, dont le siège est à JOIGNY (89300), Résidence Le Tholon Rue Chaudot, identifiée au SIREN sous le numéro 895342038 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Désignation du fonds : Un fonds de commerce de café, bar, brasserie exploité dans un immeuble sis à JOIGNY (89300) 17 bis avenue Gambetta, lui appartenant, connu sous le nom commercial LA TREILLE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le numéro 812062487.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE-QUATRE MILLE EUROS (64 000.00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUARANTE-TROIS MILLE EUROS (43 000.00 EUR),

- au matériel pour VINGT ET UN MILLE EUROS (21 000.00 EUR),

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL892030623

S.J.B.
Société d'Avocats

CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 28 avril 2021, enregistré au Service de la Pub. Foncière et de l'Enreg. AUXERRE 1 le 30 avril 2021, dossier 2021 00014944, référence 8904P01 2021 A 00712, La Société ANIMATION CREATIVE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 57 Rue de la Liberté – ORGY – 89240 CHEVANNES, immatriculée au RCS sous le n° 849 127 626 RCS AUXERRE, représentée aux présentes par M. Loïc ETIEMBLE, A CEDE à la Société ANIMATION CREATIVE GL, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 2, rue des Gains – AVROLLES 89600 ST FLORENTIN, immatriculée au RCS sous le n° 898 358 460 RCS AUXERRE, représentée aux présentes par Mme Gabrielle LENTI épouse LANGLOIS, un fonds de commerce de exploité sous l'enseigne « ANIMATION CREATIVE » d'achat, location et vente de structure gonflables et tout autre produit et prestation récréative et de loisirs y compris alimentaires et boissons, sis 57 Rue de la Liberté – ORGY – 89240 CHEVANNES, moyennant le prix de 100 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 28 avril 2021. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au Cabinet S.J.B., Société d'avocats, 43 rue du Clos – 89000 AUXERRE.

AL892030629

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte ssp en date du 2 AVRIL 2021 enregistré à la recette des impôts du SIE AUXERRE Dossier 2021 00012466 ref 8904P01 2021 A 00578, le 12/04/2021, M. Fahmi CHEIKH, demeurant 2 avenue Lucien Cornet - 89100 Sens, RCS 794 163 436 a cédé la société G.M.K, SASU, au capital de 1.000 euros, siège social 2 avenue Lucien Cornet - 89100 Sens, RCS en cours de formation et d'immatriculation représenté par Mme Edna Jannet VICTOR, épouse KANDASAMY, un fonds de commerce d'alimentation générale, sis et exploité 2 avenue Lucien Cornet - 89100 Sens, moyennant le prix de 15 000 euros. Date d'entrée en jouissance 2 avril 2021.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au 2 avenue Lucien Cornet - 89100 Sens pour la validité et chez Maître Damien CHEVRIER, avocat, 48 Bd Malherbes 75008 PARIS pour la correspondance

AL892030634

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEV LES PRIAUX

Société Civile au capital de 1000 €
9, rue des Maisons Rouges
89800 MALIGNY
821 845 575 RCS AUXERRE

L'AGE du 30/04/2021 a pris acte de la nomination de M. Julien CHAVIGNON aux fonctions de co-gérant, à effet du 01/07/2021.

L'inscription modificative sera effectuée au RCS d'Auxerre

Pour avis, La Gérance

AL892030581

SAS PERRIGNON

La location-gérance du fonds de commerce de garage, réparations, vente de voitures, vente de carburants et lubrifiants, vente et réparation de matériels de motoculture sis à SAINT JULIEN DU SAULT (89330), 2, avenue Pasteur, consentie par acte SSP en date à SAINT JULIEN DU SAULT (89) du 21/12/2004, par Mr et Mme Norbert PERRIGNON à la société SAS PERRIGNON, SAS au capital de 5 000 €, dont le siège social est à SAINT JULIEN DU SAULT (89330), 2, avenue Pasteur, immatriculée au RCS de SENS sous le n° 480 391 069 a été résiliée à effet du 31/03/2021.

AL892030611

DEMISSION DE CO-GERANT

Dénomination : ERGO&CO; Forme : SCI; Au capital de 200 euros; 883 005 381 RCS AUXERRE; Suivant l'assemblée générale en date du 15 avril 2021, il a été pris acte de la démission de Madame Marie JOUFFROY, demeurant 24 Rue Théodore de Bèze -89000 AUXERRE en tant que co-gérante. Avec effet au 15 avril 2021. De ce fait Madame Elodie DAMBRINE reste seule gérante. La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS d'Auxerre Pour avis, La gérance.

AL892030612

AVA
Conseil Conformité
Yonne & Aube

Avocats Vignet Associés
SCP d'Avocats Inter-Barreaux
1 place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
tél : 03 86 52 00

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par la société SOFR'APPRO, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège est 15, rue Valentin Privé 89300 JOIGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 534 948 971 RCS SENS, à la Société SOFRADIS, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 3, rue des Entrepreneurs 89300 JOIGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 847 549 995 RCS SENS, suivant acte sous seing privé en date à JOIGNY du 17 janvier 2020 enregistré à AUXERRE, le 22 janvier 2020, Dossier 2020 00002520 référence 8904P01 2020 A 00223. Du fonds de commerce d'achat, de vente de tous types de produits et la logistique, situé à JOIGNY (89) 3 rue des entrepreneurs. A pris fin le 30 novembre 2020 par l'expiration de sa durée. Pour unique avis signé SOFRADIS, le locataire-gérant.

AL892030630

NON DISSOLUTION

LA DAME DE PIQUE MEDIA

L'AGE de LA DAME DE PIQUE MEDIA, SARL au capital de 7 500€, 1 rue de l'Eglise, 1 rue de l'Eglise, 89320 Villiers-Louis, 792 715 062 RCS Sens, a décidé, le 28/4/2021, qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social. Mention au RCS de Sens

AL892030625

DISSOLUTION LIQUIDATION

TCDE

SARL au capital de 2 000 Euros
Siège social
12 Rue Les Mourrons
89240 DIGES
R.C.S. Auxerre n° 508 719 432

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée des associés réunie en date du 1er Février 2021, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.

Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis : Le Liquidateur,

Monsieur Jacqui BONTEMPS

AL892030556

BERCOMAD

SCI au capital de 1000€ Siège social : 31 rue Faidherbe 89000 Auxerre 482712619 RCS Auxerre L'AGE du 06/05/2021, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/06/2021, nommé en qualité de liquidateur Mme Debidour Canavesio Laurence , demeurant 31 rue Faidherbe 89000 Auxerre et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur Dépôt : RCS Auxerre

AL892030579

SAS MONTANET -PAILLOT

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 12 000 euros
Siège de liquidation : 47 Rue du Pont
89450 SAINT PERE
839132057 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 06/05/2021 au 47 rue du Pont 89 450 SAINT PERE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Pierre PAILLOT, demeurant 14 Place de l'hôtel de ville 89310 NOYERS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d' AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur.

AL892030582

SPAGO

Société civile
au capital de 100 000 euros
Siège social
41 impasse de la Haute Maison
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
505 266 254 R.C.S. SENS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02/01/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

Mme Marie Christine GAUTARD demeurant 41 impasse de la Haute Maison Prunoy, 89120 Charny Orée de Puisaye a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL892030604

ANSB

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 20 000 euros
Siège social
8 Rue des Maçons – Ogny
89500 EGRISELLES LE BOCAGE
533 003 794 RCS SENS

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 19/02/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Sébastien BRAEM, demeurant 8 Rue des Maçons – Ogny – 89500 EGRISELLES LE BOCAGE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 31/12/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur

AL892030614

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CHIRURGIE GENERALE DOCTEUR SAGE Société d'exercice libéral à responsabilité limitée en liquidation Au capital de 4 040 euros Siège social : Clinique Sainte Marguerite Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite - 89000 AUXERRE Siège de liquidation : 21 Boulevard du 11 Novembre - 89000 AUXERRE 439 660 838 RCS AUXERRE L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 10 mai 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 décembre 2020, déchargé Monsieur Michel SAGE, demeurant 21 Boulevard du 11 Novembre - 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL892030627

OCHO 8

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège : 18 Rue Robert Bouvier 89100 SENS
Siège de liquidation
20 Boulevard de la Convention 89100 SENS
883 588 683 RCS SENS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Grégory CAVALLI, 20 Boulevard de la Convention 89100 SENS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 20 Boulevard de la Convention 89100 SENS.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à

la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur.

AL892030635

OCHO 8

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège
18 Rue Robert Bouvier 89100 SENS
Siège de liquidation
20 Boulevard de la Convention 89100 SENS
883 588 683 RCS SENS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 13/04/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Grégory CAVALLI, demeurant 20 Boulevard de la Convention 89100 SENS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation rétroactivement au 31/12/2020. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre. Pour avis - Le Liquidateur.

AL892030639

AVIS DE CONSTITUTION

Notaire

Etude de Maîtres
Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT
Notaires associés à AUXERRE
(Yonne)
18-20 Boulevard
du 11 Novembre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Vincent VILLECOURT , Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20

Boulevard du 11 Novembre , le 10 MAI 2021 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la

propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI MURIBON

Le siège social est fixé à : AUXERRE 14 quai de l'Yonne (Vaux)

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENTS EUROS (200,00€)

Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants sont : M. BONNEAU Nicolas et Mme MURIENTE Amandine demeurant ensemble à AUXERRE 14 quai de l'Yonne (Vaux)

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE

Pour avis

Le notaire.

AL892030608

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société A Responsabilité Limité Unipersonnelle

DENOMINATION : Francis MOREAU

SIEGE SOCIAL : 4 La Tuilerie de Bâle – 89240 PARLY

OBJET :

Toutes prestations de traitement et nettoyages de bâtiments

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1000 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 1000 euros

DIRECTION : - M. Francis, Olivier MOREAU, sis 4 La Tuilerie de Bâle – 89240 PARLY (Gérant)

CESSION DE PARTS

Librement cessibles entre associés ; agrément dans tous les autres cas.

IMMATRICULATION au RCS d'Auxerre.

Pour avis,

AL892030624

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 07/05/2021, il a été constitué une SCI

Dénomination :
JANA

Siège social : 52 Grande Rue 89140 GISY LES NOBLES

Capital : 100 €

Activités principales : la location l'acquisition, la construction ou transformation, la gestion par location de tous biens mobiliers et immobiliers.

Durée : 99 ans

Gérant : Mme JAAFAR EPOUSE CHAUBARD Nabiha 52 Grande Rue 89140 GISY-LES-NOBLES

Cession de parts sociales : soumise à agrément

Immatriculation au RCS de SENS

AL892030628

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 50 €
- ◯ pour 2 ans 100 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° / / /

date d'expiration: /

SIGNATURE

Dans le Jura

Un fort potentiel agritouristique

Le département attire de plus en plus de touristes, principalement autour des lacs. La Chambre d'agriculture et la communauté de communes Terre d'Émeraude souhaitent co-construire une stratégie pour développer l'agritourisme et ainsi mieux répartir les visiteurs sur l'ensemble du territoire. Une étude appuie sur la nécessité de mettre en réseau agriculteurs, décideurs et professionnels du tourisme.



Selon les sept étudiants lyonnais, Terre d'Emeraude Communauté a le potentiel pour développer l'agritourisme.

La majorité des vacanciers qui viennent dans le Jura se concentrent dans la région des lacs. Pour limiter la très forte pression sur ces sites naturels, Terre d'Émeraude Communauté, collectivité située près de Lons-le-Saunier, et la Chambre d'agriculture souhaitent développer l'agritourisme pour que les estivants puissent être accueillis sur l'ensemble du territoire. La Chambre a encadré sept stagiaires, étudiants en master 2 Développement durable à Lyon, en partenariat avec Terre d'Émeraude Communauté, pour mener une étude sur le potentiel touristique de l'agriculture dans le secteur. Cette mission s'inscrit dans un projet plus large soutenu par le programme Leader du Pays lédonien et le Conseil départemental du Jura. Après avoir rencontré plus d'une quarantaine d'acteurs agricoles et touristiques, les étudiants ont rendu leur conclusion : le territoire est propice à l'agritourisme grâce à une agriculture structurante, l'attractivité de ses paysages et la reconnaissance de certaines productions comme l'AOP Comté. Une meilleure mise en réseau des différents acteurs est primordiale.

Des agriculteurs volontaires

Les paysans interrogés sont unanimes. Tous affichaient la volonté d'ouvrir les portes de leurs fermes pour mieux faire connaître et redorer l'image de leur métier, et pourquoi pas, créer des vocations. Il existe plusieurs manières pour les agriculteurs de participer à l'accueil touristique : en proposant des hébergements (gîtes, camping, etc.), une table d'hôte, mais aussi en participant aux marchés de producteurs ou en organisant des visites de leur exploitation, notamment à l'heure de la traite.

Quant aux touristes qui viennent dans le département, ils recherchent avant tout un cadre naturel, du calme et de l'authenticité, ce que l'agriculture peut leur apporter. Une visite du Jura ne se conçoit pas sans la découverte et la dégustation de fromages et de vins. Là aussi l'agriculture a son rôle à jouer. L'étude pointe une carence dans la mise en réseau entre agriculteurs et acteurs touristiques. Les hébergeurs par exemple proposent souvent des produits locaux mais ne sont pas en lien directement avec les producteurs. Ils ne peuvent donc pas répondre aux questions des touristes ou à leurs demandes de visiter l'exploitation. Pour y remédier, des réunions de travail peuvent être organisées entre les agriculteurs, les offices du tourisme et les hôteliers-restaurateurs. La communication est aussi un élément clef. Pour un meilleur partage des connaissances entre les différents acteurs, mais aussi auprès des potentiels porteurs de projets afin qu'ils soient mieux accompagnés (par la Chambre d'agriculture, les organismes de formation, etc.) et bien sûr auprès des touristes et des locaux qui peuvent aussi profiter de l'agritourisme pour découvrir les exploitations et les productions à côté de chez eux.

Une activité chronophage

François Lavrut, président de la Chambre d'agriculture du Jura, a fait remarquer que le temps des agriculteurs n'était pas extensible, leur activité principale étant déjà très chronophage, et s'est inquiété d'un éventuel manque de main d'œuvre si les exploitations sont ouvertes aux touristes. Pour y remédier, plusieurs solutions sont possibles. L'accueil peut être à heure fixe, au moment le plus opportun pour l'agriculteur, ou être réalisé par un membre de la famille, ou par un guide de l'office du tourisme. Les agriculteurs qui souhaitent monter un projet d'agritourisme peuvent contacter la Chambre pour être conseillés et accompagnés. Une *«note d'opportunité»* les aidera à déterminer les points forts et faibles de leur projet. L'organisme consulaire participe au développement de ce réseau avec la communauté de communes et les acteurs du tourisme pour que les agriculteurs aient toute leur place dans une stratégie territoriale globale. Une seconde journée pour présenter les avancées du dossier sera organisée à l'automne.

SÉBASTIEN CLOSA

Fête

Ne ratez pas le marché des producteurs à la Pierre qui vire

Le marché de producteurs organisé par la ferme de l'abbaye de la Pierre qui vire, dans l'Yonne, aura lieu ce dimanche 23 mai.

Le dimanche de Pentecôte 2019, la Ferme de l'abbaye de la Pierre qui vire, à Saint-Léger Vauban, dans le sud de l'Yonne, a fêté ses cinquante années de bio. L'anniversaire fut célébré en organisant un marché de producteurs bio. Expérience très sympathique, ce marché a pu être renouvelé à la Pentecôte 2020, juste à la sortie du premier confinement, avec des producteurs bio et non bio. La troisième édition de ce marché va donc ce tenir ce dimanche 23 mai. Il est organisé par Véronique et Philippe Abrahamse, les cogérants de la ferme, et avec le concours et le soutien de l'Abbaye, en particulier celui de Frère Benoît, cellérier de l'abbaye et économe de la ferme.

Le marché se tiendra de 10 heures à 18 heures et rassemblera de nombreux producteurs, des habitués de la manifestation, mais aussi des nouveaux. Les visiteurs pourront donc découvrir les produits suivants : Foie gras (Jérôme Rabuat), Champagne (Philippe Guyard), cidre et jus de pomme (Domaine de la Charloise), miel et pain d'épices (Francine Vignaud), Chocolat et glaces (Myrtille), Crème caramel, pain et viennoiseries (Quarré de chocolat), crêpes (Marijane Lagnel), frenette et gougères (Atelier des saveurs), vin de Vézelay (Hervé Eypert), bières (Odiletenbrasse), macarons (de Charlou), apéritifs à base de plantes (Apéromalin), plants de légumes et plantes aromatiques (Magali Moreau), bocaux de boeuf (Jean-Lou Robert), confitures du Morvan (Willy Poncet), oeufs (Michel Villarmet), escargots (Escargots du Morvan), produits à base de plantes (Herbalune)... et bien sûr toute la gamme bio des fromages de la ferme de l'abbaye : frais, affinés, secs, plaisir au Chablis, tomme grise et orange, fromage blanc moulé à la louche, crème dessert, yaourt nature, aromatisé ou sur lit de confiture, fromages aux épices de la Pierre qui vire.

Choisir le nom d'un veau, jouer, découvrir...

Des animations sont prévues pour les petits (et les grands): choisir le nom d'un veau qui vient de naître en fonction du nom de la mère. En 2021, c'est l'année des «S». Ainsi, le 23 avril Outremer a donné naissance à Sirène, et le 24 avril, Malgache a eu une petite Syrienne... Qui va vêler juste avant le 23 mai ? Egalement à découvrir lors de cette journée festive : des photos avec des races de vaches françaises et les visiteurs devront les reconnaître...

Cette année les organisateurs prévoient de laisser des indices en différents points de la ferme pour donner un petit coup de pouce... Tirage au sort des bulletins gagnants en fin de journée.



Même l'an passé, ce marché avait pu se tenir, juste à la sortie du premier confinement.

Des visites guidées de la ferme sont programmées. Elle se feront en petits groupes (10 personnes maximum), avec explication de la conduite d'élevage en bio, du séchage de foin en grange, de la fabrication des fromages (pas de visite de la fromagerie), de la méthanisation... Toute cette journée se fera, bien évidemment, dans le respect des gestes barrières.

BERTY ROBERT

Réseaux sociaux

Un jour à la ferme, avec Caroline et Eléonore



Lucie de Gusseme

«Il s'agit de rendre la chose plus humaine, être court, précis, ne pas donner trop d'informations».

Un jour à la ferme : c'est la promesse champêtre du compte ouvert sur Instagram par Caroline et Éléonore Blanquart. Sur l'exploitation familiale, les deux sœurs se font, avec humour, les ambassadrices de la profession auprès des néoruraux qui vivent dans le secteur des Weppes (Nord).

Ambassadrices de l'agriculture moderne pleines d'humour - en plus d'être diablement photogéniques - auprès des néoruraux qui repeuplent les Weppes : c'est la mission que se sont données Caroline et Éléonore Blanquart, 30 et 21 ans, via leur compte Instagram ouvert en octobre. Baptisé *«Un jour à la ferme»*, il offre des clichés souriants sur le quotidien agricole, le tout saupoudré d'un soupçon d'explications techniques. Utilité des reliquats azotés, réparation de tracteur, biberon matinal à la nurserie des veaux… Elles font feu de tout bois pour expliquer le métier qu'elles ont choisi d'exercer à la suite de leurs parents dans la ferme familiale à Beaucamps-Ligny, dans le Nord, tout près de Lille. Mais sur ce réseau où le glamour est roi, les deux jeunes agricultrices ne comptent pas transformer leur page en *«compte Instagram d'agricultrices sexy»*. *«Ce sera du vrai, de la sueur et des bouses»*, préviennent-elles dans un post. Le ton est donné.

Juste expliquer son métier

«Cela fait longtemps que je regarde des comptes Instagram agricoles que je trouve intéressants. Je voulais faire pareil», confie *«Caro»*, l'aînée des deux sœurs et gestionnaire du compte qui rassemble désormais plus de sept-cents abonnés. *«Nous nous sommes rendues compte que nos amis qui ne viennent pas du milieu agricole, même s'ils vivent au milieu des champs, ne connaissent souvent rien du tout à l'agriculture. Nous avons aussi été prises en photo par des riverains en sortant le pulvérisateur avec notre père… Nous voulions juste expliquer pourquoi on traite les champs, pourquoi on ne fait pas du bio»*, explique-t-elle. *«Et que parfois dans le pulvérisateur, c'est juste de l'engrais !»*, ajoute la cadette *«Élé»* avec un sourire.

Travail en duo

Reprise par leurs parents en 1980, l'exploitation familiale compte trois parties : une petite cinquantaine de chevaux de propriétaires, 90 vaches laitières et 120 hectares de champs. Blé, maïs, betteraves, prairies… *«Maman est un peu partout à la ferme : vaches, administratif, chevaux. Papa, quant à lui, adore ses vaches, mais il ne les trouve pas assez bavardes alors il va souvent papoter avec les chevaux !»*, raconte Eléonore. Si Caroline a la main sur le compte Instagram, le travail se fait en duo. *«L'idée, c'est de suivre Éléonore dans les travaux saisonniers. Jusqu'ici, c'était l'hiver, il y avait moins de choses à dire sur les champs. J'ai parlé des animaux, commencé une rubrique objets insolites»*, explique-t-elle. Joie de l'agriculture périurbaine, elles ont récemment consacré un post sur les aimants attachés au cou des vaches pour éviter qu'elles n'avalent des objets en métal. *«Il faut rendre la chose plus humaine, être court, précis, ne pas donner trop d'infos»* Éléonore pose pour la photo, et aide pour la rédaction des posts techniques. *«J'aimerais bien faire plus mais je n'ai pas le temps !»*, regrette-t-elle.

Ferme de filles

Cadette d'une fratrie de cinq sœurs, Éléonore est à 21 ans salariée de la ferme depuis l'automne 2020, après un bac Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (Stav) et un BTS Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (Acse) à Genech, ainsi qu'une licence en économie et management en alternance à l'université Jules-Verne de Laon. Objectif : reprendre d'ici un ou deux ans la partie agricole de l'exploitation, et choisir si elle va garder les vaches. Si oui, la salle de traite aura besoin d'un coup de jeune et donc d'investissements. *«Aujourd'hui, Papa trait le matin, une salariée le soir…c'est vraiment une ferme de filles!»*, s'exclame-t-elle. Caroline, la *«n° 3 de la fratrie»*, est retournée aux sources après une licence de droit et une école de commerce à Marseille. Elle envisage de reprendre la partie chevaux de la ferme, les écuries du Brusle. Une diversification apportée par leur maman, lilloise et cavalière dans l'âme, à son arrivée à Beaucamps-Ligny. Avec leur retour à la ferme, les deux sœurs veulent soulager leurs parents qui travaillent ici depuis plus de quarante ans. Car à l'image des Quatre filles du Dr March , autre saga familiale sur une fratrie de filles, on est très famille chez les Blanquart. Caroline, qui a validé en janvier son BPREA, le résume avec humour quand elle évoque son envie de retour aux sources : *«Jamais trop loin des parents trop longtemps»*.

LUCIE DE GUSSEME

Confiserie

La Pougatine, une douceur d'antan qui renaît

Parti du « *bourg* » à 22 ans, le nivernais Stéphane Miens est revenu à Pougues-les-eaux en juillet dernier avec une idée : relancer la Pougatine.

Tout commence en 1894 avec trois confiseurs (Jacob, Berthigny et Bellanger) qui mettent au point une petite douceur dans leur échoppe de Pougues-les-eaux : la Pougatine. Cette confiserie à l'amande, au cacao et aux extraits naturels de café de la maison Trablit (existante depuis 1878) connaîtra une ascension fulgurante pour finir par tomber dans l'oubli. Près d'un siècle après cette création, c'est avec le goût de cette douceur en bouche que Stéphane Miens, enfant du pays, quitte l'ancienne ville thermale à 22 ans pour faire sa vie.



La Pougatine est une confiserie qui mêle amande, cacao et extraits naturels de café.



Stéphane Miens dans sa boutique au 26 avenue de Paris à Pougues-les-eaux : « *J'ai chiné les meubles pour conserver cette ambiance d'antan si chère à mon Cœur* ».



Crédit photo : Stéphane Miens.

La mythique Renault Juvaquatre aux couleurs de La Pougatine devant la devanture de la boutique au 26 avenue de Paris à Pougues-les-eaux.



Les petits paquets de Pougatine sont parés de l'écusson utilisé à l'origine par les créateurs de la friandise.

Va, vis et reviens

Durant 23 ans, ce Nivernais barroude pour finalement s'installer à Monaco. « *J'y avais un emploi de family office. En somme, je gérais la vie d'une famille très aisée de A à Z, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24* ». Si cette folle aventure lui a apporté beaucoup, elle lui a aussi pris : « *je n'ai pas vu ma fille grandir… elle a 13 ans maintenant et j'ai raté nombre de moments* ». Mais, c'est au premier confinement, il y a un an, qu'un déclic s'opère. « *Je suis resté isolé avec ma famille pendant deux mois. Deux mois durant lesquels, j'ai déjeuné avec elle, où je me suis baladé avec elle, où je me suis baigné avec elle… en somme où j'ai profité* ». Un temps précieux que Stéphane met alors à profit. « *Je me suis dit que nous allions rentrer au bourg* » raconte-t-il avec nostalgie.

Des passions sans bornes

C'est donc avec affection qu'il retourne à Pougues-les-eaux. Là, il acquiert l'ancien hôtel-restaurant Hostellerie du Paradou, où il avait l'habitude de faire la plonge dans ses jeunes années, ainsi que le garage et ex-station essence qui borde la mythique N7 ; des détails ? Non, car tout est lié. « *Je suis un amoureux d'histoire, d'automobiles anciennes (que je restaure), de meubles anciens également. C'est donc cet appétit pour l'ancien qui m'a amené à me dire, tout naturellement, qu'il fallait relancer la Pougatine, fleuron de la ville autrefois* ». Coup de chance, l'ancienne héritière du brevet Marie-Hélène Follereau-Berthigny partait à la retraite et était – et est toujours – une amie de la famille Miens.

Du brevet aux papilles

En 2008, Stéphane récupère le brevet de la Pougatine déposé depuis 1905, et lui et son grand ami Patrick Benchetrit décident de relancer la fabrication et commercialisation de la Pougatine. Si Madame Follereau Berthigny, quelques mois avant son départ en retraite, faisait réaliser ses fameuses confiseries par le confiseur Christian Leiser à Pouilly-sur-Loire, lui aussi en retraite aujourd'hui, c'est désormais sa fille Celine Robert qui les fabrique. « *Une fois que tout s'est concrétisé, il fallait que la Pougatine soit disponible du lundi au dimanche* ». Une idée saugrenue sur le moment mais devenue bien concrète, car elle est vendue à la boulangerie, la boucherie et le « *tabac* » de Pougues, en plus de la boutique éphémère située au 26 avenue de Paris de Pougues - créée dans l'accueil de cette ancienne station essence ; la boucle est bouclée. « *On me prenait pour un fou au départ, mais je crois tellement fort en mon projet que je suis sûr qu'il va marcher, car Pougues le mérite* ». Même si la crise sanitaire n'aide pas forcément ses affaires, les habitués passent quand même acheter leur Pougatine, qui est « *un produit doux, fondant et pleins de passion* ». Stéphane conclut : « *l'important c'est que la Pougatine continue d'exister* ».

CHLOÉ MONGET

Où trouver la Pougatine ?

- Boutique éphémère La Pougatine au 26 avenue de Paris à Pougues-les-eaux - 06 81 51 42 77
- Office du Tourisme de Nevers et sa Région à Nevers – 03 86 68 46 00
- Boulangerie Gérald et Sylvie à Pougues-les-eaux - 03 86 68 86 42
- Boucherie/épicerie fine Chez Tommy et Sandrine à Pougues-les-eaux - 03 86 21 05 65
- Tabac presse de l'Avenue à Pougues-les-eaux - 06 66 91 35 33
- Épicerie fine Le comptoir de Raphael à Saint-Jean-aux-Amognes - 03 86 58 07 72
- Pâtisserie Chocolaterie Nicolas B à Decize - 03 86 25 01 36.

De la suite dans les idées

« À terme, je voudrais que la Pougatine soit confectionnée à l'arrière de la boutique, afin de devenir complètement indépendant et ainsi embaucher un confiseur et un vendeur ».

Stéphane rajoute que « *tous les bénéfices des ventes de la Pougatine sont réinjectés dans les divers projets qui y sont liés, car il faut qu'elle rayonne et Pougues-les-eaux avec elle* ».